

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 7 juin 2021  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juin 2021.

**10.03** Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 3, 7 et 17 mai 2021.

**10.04** Autre sujet

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1213945003

Présentation et dépôt du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2020, ainsi que du rapport de reddition de comptes concernant les contributions aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en date du 31 décembre 2020.

**10.05** Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

**10.06** Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions des membres du conseil.

## **12 – Orientation**

**12.01** Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1217674002

Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal (PAM) 2021-2025, volet Mise aux normes pour le projet de rénovation des jeux d'eau du parc Baldwin, et délégation au directeur des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de représenter l'arrondissement et de signer tous les documents relatifs à cette demande.

*District(s) :* DeLorimier

**12.02** Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1217674001

Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal (PAM) 2021-2025, volet Mise aux normes pour le projet de rénovation de la piscine intérieure du Centre du Plateau, et délégation au directeur des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de représenter l'arrondissement et de signer tous les documents relatifs à cette demande.

*District(s) :* DeLorimier

**12.03** Cadre d'intervention

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques* - 1212174001

Offre au conseil de la ville en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du règlement 20-030.

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.01 Appel d'offres public

CE Direction du développement du territoire et des études techniques - 1216441001

Octroi d'un contrat de 1 541 568,71 \$, taxes incluses, à la firme Ramcor Construction inc. pour les travaux de réaménagement géométrique et éclairage de la Terrasse Guindon et de la rue Franchère, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la Terrasse Guindon, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 2 025 850,99 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 325 600 \$ et les contingences de 158 682,28 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-21-04 (4 soumissionnaires).

*District(s) :* DeLorimier

### 20.02 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1216652003

Octroi d'un contrat de 525 580,62 \$, taxes incluses, à la firme 2633-2312 Québec inc. (Arthier) pour le projet d'aménagement de dix (10) ruelles verdies, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 709 417,72 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 105 000 \$ et les contingences de 78 837,10 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-21-11 (2 soumissionnaires conformes).

### 20.03 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1219202001

Octroi d'un contrat de 388 588,48 \$, taxes incluses, à la firme 2633-2312 Québec inc. (Arthier) pour le projet de réaménagement du parc Toto-Bissainthe, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 483 376,75 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 36 500 \$ et les contingences de 58 288,27 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-21-09 (4 soumissionnaires conformes).

*District(s) :* Mile-End

### 20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1216008005

Octroi d'un soutien financier de 39 953,81 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Centre d'écologie urbaine de Montréal afin de réaliser le programme *Sous les pavés* dans les écoles du Plateau-Mont-Royal, et ce, pour la période du 8 juin au 1<sup>er</sup> novembre 2021, et approbation du projet de convention à cet effet.

**20.05** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1216616003

Octroi d'un soutien financier de 33 613 \$, toutes taxes applicables, à la Table de quartier Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau, pour la période 2021-2022, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, et approbation du projet de convention à cet effet.

**20.06** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1216008004

Octroi d'un soutien financier de 15 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Médecins du Monde Canada afin de réaliser le projet de bonification de la clinique mobile, de l'équipe des navigateurs autochtones et du pair en réduction des méfaits, dans le cadre de la mesure temporaire en sécurité urbaine en lien avec l'impact de la pandémie sur les personnes et les quartiers, et ce, pour la période du 8 juin 2021 au 31 janvier 2022, et approbation du projet de convention à cet effet.

**20.07** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1218339003

Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme Vivre en Ville pour l'offre d'accompagnement du projet « Rencontre de voisinage » dans le cadre du programme *Oui dans ma cour*, et octroi d'une contribution financière de 15 000 \$ pour la période du 15 juin 2021 au 15 juin 2022.

**20.08** Obligations contractuelles

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1198249004

Approbation de la modification aux événements du Programme de soutien aux actions culturelles 2020, et approbation des addendas aux conventions initiales à cet effet.

**20.09** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1208249005

Approbation de la modification aux événements du Programme de soutien aux actions culturelles 2021, et approbation des addendas aux conventions initiales à cet effet.

## 30 – Administration et finances

### 30.01 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1213945004

Acceptation de l'offre de l'arrondissement de Montréal-Nord en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), relativement à l'implantation de l'application de suivi de la masse salariale au montant de 20 000 \$ (exempt de taxe) pour la mise en place de l'application, ainsi qu'un montant récurrent annuel de 5 000 \$ (exempt de taxe), et autorisation de l'entente de partenariat à cet effet.

### 30.02 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1210318006

Octroi d'un financement maximal et non récurrent de 102 118 \$ aux associations commerçantes volontaires du Plateau-Mont-Royal, à même l'enveloppe de soutien aux initiatives de dynamisation des artères commerciales qui ne sont pas desservies par une société de développement commercial obtenue de la Ville de Montréal, et délégation au directeur du développement du territoire et des études techniques des modalités de l'appel à projets, ainsi que des conventions à intervenir.

### 30.03 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1213945002

Affectation du surplus de gestion de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2020.

### 30.04 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1218863007

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2021.

## 40 – Réglementation

### 40.01 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1219167001

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

**40.02** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1216768003

Ordonnance établissant la mise à sens unique vers le sud de la rue Franchère, entre l'avenue du Mont-Royal et la Terrasse Guindon.

*District(s) :* DeLorimier

**40.03** Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1217494002

Ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir, pour l'emplacement situé au 30, rue Prince-Arthur Ouest.

*District(s) :* Jeanne-Mance

**40.04** Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1210318007

Ordonnances autorisant la fermeture de l'avenue Duluth, ainsi que l'occupation du domaine public et la vente au détail sur cette avenue, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, les fins de semaine du 2 juillet au 22 août 2021.

*District(s) :* DeLorimier

**40.05** Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1210318005

Ordonnances relatives à des fins de promotions commerciales, et approbation du calendrier des promotions commerciales de trois SDC en vertu du nouveau *Règlement sur les promotions commerciales* (2021-04).

**40.06** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1212583001

Avis de motion et adoption du premier projet du *Règlement* (01-277-89) *modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), afin de revoir les usages autorisés dans la catégorie I.3 (2.1).

*District(s) :* Mile-End

**40.07** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1218339004

Avis de motion et adoption du projet du *Règlement (01-277-90) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, afin d'attribuer un zonage autorisant l'usage de place à des espaces aménagés à ces fins.

**40.08** Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1210318003

Adoption du *Règlement sur les promotions commerciales (2021-04)*.

**40.09** Règlement - Urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1215924001

Adoption de la résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser la construction de deux immeubles de 3 étages comprenant 9 logements, sur le lot 1 443 987 (4527-4529, rue Saint-Denis).

*District(s) :* Mile-End

**40.10** Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1217894002

Résolution en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (2002-07)*, afin d'autoriser le prolongement de l'escalier arrière du bâtiment situé au 3700, boulevard Saint-Laurent.

*District(s) :* Jeanne-Mance

**40.11** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1212957005

Approbation des plans conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18)*, pour le projet de construction d'un immeuble d'usage mixte de trois étages avec sous-sol, 2 commerces et 6 logements avec terrasse au toit, situé au 5007, rue Saint-Denis.

*District(s) :* Mile-End

## 60 – Information

### 60.01 Dépôt

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Dépôt d'une motion pour une meilleure protection des locataires et du parc de logements locatifs.

### 60.02 Dépôt

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Dépôt d'une motion de déclaration pour souligner le Jour du Portugal et de Camões sur le Plateau-Mont-Royal.

## 61 – Dépôt

### 61.01 Dépôt

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Dépôt des comptes rendus des rencontres du comité consultatif d'urbanisme tenues les 23 mars, 6 et 20 avril et le 4 mai 2021.

## 70 – Autres sujets

### 70.01 Levée de la séance

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Levée de la séance.

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 36**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 1**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**



**Dossier # : 1213945003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation et dépôt du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2020 ainsi que le rapport de reddition de comptes concernant les contributions aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en date du 31 décembre 2020.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

DE prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

DE décréter que ledit rapport soit diffusé sur le territoire de l'arrondissement conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil d'arrondissement;

De prendre acte du rapport de reddition de comptes concernant les contributions aux fins de parcs.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-05-20 16:04

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1213945003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation et dépôt du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2020 ainsi que le rapport de reddition de comptes concernant les contributions aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en date du 31 décembre 2020.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue en juin, le maire de l'arrondissement fait rapport aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement et, le cas échéant, du rapport du vérificateur général et de celui du vérificateur externe si des éléments relatifs à l'arrondissement y sont mentionnés. Ce rapport est diffusé sur le territoire de l'arrondissement conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil d'arrondissement.

Le rapport doit traiter, en regard de l'arrondissement, des derniers résultats financiers, du dernier programme d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux résultats financiers de l'exercice courant.

Il doit traiter, dans la mesure où des éléments concernant expressément l'arrondissement y sont mentionnés, du dernier rapport du vérificateur externe et du dernier rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal.

Le rapport doit divulguer les rémunérations et les allocations de dépenses des conseillers qui occupent un poste particulier au sein du conseil d'arrondissement.

De plus, vous trouverez en pièce jointe le rapport de reddition de comptes concernant les contributions aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en date du 31 décembre 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1203945011 - Présentation et dépôt du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2019.

**DESCRIPTION**

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En concordance avec l'orientation stratégique écoresponsable, le rapport du Maire sera téléchargé sur le site internet de l'arrondissement. Sa disponibilité sera annoncée dans l'infolettre, sur facebook, sur twitter, dans les faits saillants du CA et une affiche installée au CA informera le lien internet pour le trouver.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec l'article 144.7 de la *Charte de la Ville de Montréal et la loi 122*.  
À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-20

Odette NTAKARUTIMANA  
conseiller(ere) en gestion des ressources  
financieres

Marie DESHARNAIS  
c/d ress. financières et matérielles

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des communications  
et du greffe



**Dossier # : 1217674002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal (PAM) 2021-2025 - volet Mise aux normes pour le projet de rénovation des jeux d'eau du parc Baldwin - Délégation au directeur des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de représenter l'arrondissement et de signer tous les documents relatifs à cette demande

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal (PAM) 2021-2025 - volet Mise aux normes pour le projet de rénovation des jeux d'eau du parc Baldwin;
2. De déléguer au directeur des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de représenter l'arrondissement et de signer tous les documents relatifs à cette demande.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-05-20 16:12

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217674002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal (PAM) 2021-2025 - volet Mise aux normes pour le projet de rénovation des jeux d'eau du parc Baldwin - Délégation au directeur des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de représenter l'arrondissement et de signer tous les documents relatifs à cette demande

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal s'est dotée d'un plan directeur des équipements aquatiques. Cet outil de planification offre une vision et des orientations communes pour le développement de ses équipements aquatiques en regard de ses caractéristiques, sa vaste étendue, sa démographie et son rôle distinctif.

Le Programme aquatique de Montréal (PAM) - volet Mise aux normes, adopté par le comité exécutif du 12 mars 2014, prévoit un soutien financier sur la base du coût des travaux admissibles. Il a pour objectif de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. Son objectif spécifique est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de service de qualité aux citoyens.

Pour la mise en œuvre du PAM - volet Mise aux normes, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports s'est assuré de la collaboration du Service de la gestion et de la planification immobilière et du Service de l'environnement afin d'élaborer un guide technique détaillé - secteur aquatique, et dont l'arrondissement devra suivre les recommandations.

Pour la période 2021-2025, l'aide financière de la Ville par projet sera majorée et correspondra à un maximum de 100 % des coûts admissibles.

Le projet de réfection et de mise aux normes des jeux d'eau du parc Baldwin s'inscrit dans les objectifs du PAM. Afin de déposer une demande de financement à la Direction des sports

et de l'activité physique du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre du PAM - volet Mise aux normes, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit adhérer aux objectifs du Programme, adopter une résolution pour autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière pour ce projet et réserver la somme de 716 000 \$.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM20 1358 - 15 décembre 2020 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 33 729 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques

CE16 1642 - 05 octobre 2016 - Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2017-2019

CE14 0343 - 12 mars 2014 - Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes

CM13 0340 - 23 avril 2013 - Adopter le Plan d'intervention des équipements aquatiques de Montréal 2013-2025

### **DESCRIPTION**

Afin de bénéficier du Programme aquatique de Montréal, l'arrondissement demandeur doit :

- Être un arrondissement sur le territoire duquel se situe le projet ou un arrondissement représentant un regroupement d'arrondissements de la Ville de Montréal qui s'entendent par résolution de leurs conseils d'arrondissement respectifs pour investir dans un projet commun et l'exploiter;
- Soumettre une demande complète et conforme aux objectifs du programme;
- Présenter une résolution du conseil d'arrondissement (ou des conseils d'arrondissements dans le cas d'un regroupement d'arrondissements) pour assurer sa participation au budget d'immobilisation et assumer les frais d'exploitation;
- S'engager à ce que la vocation de l'équipement soit maintenue pour une période minimale de dix (10) ans, c'est-à-dire que celui-ci soit exploité, utilisé et entretenu aux fins pour lesquelles il a fait l'objet d'une aide de la Ville;
- S'engager à donner accès à ses installations aquatiques aux citoyens des autres arrondissements aux mêmes conditions qui s'appliquent à ses propres résidents.

### **JUSTIFICATION**

Le projet pour lequel l'arrondissement dépose une demande d'aide financière porte sur le remplacement des jeux d'eau existants dans le parc Baldwin par un nouveau système plus efficace et plus attrayant pour les citoyens.

Pour améliorer l'expérience client, il faudrait relocaliser le nouveau jeu d'eau dans un meilleur endroit dudit parc et le doter d'une nouvelle installation mécanique.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La répartition des coûts du projet est estimée comme suit :

- Planification : 8 000 \$
- Conception : 78 000 \$
- Travaux : 630 000 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet proposé vise à favoriser l'aménagement de quartiers vivants en améliorant l'accès aux équipements sportifs et de loisirs contribuant ainsi à réduire les inégalités sociales et s'inscrit dans les orientations du chantier B « Mobilité, urbanisme et aménagement » du Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal.

### **Développement social**

La mise aux normes des jeux d'eau du parc Baldwin permet de participer aux objectifs de notre Plan d'action en développement social 2019-2021 :

Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble

- Action 4 : Assurer l'inclusion dans les lieux publics;
- Action 8 : Multiplier les mesures d'accessibilité à l'offre en culture, sports et loisirs;
- Action 9 : Adapter l'offre de culture, sports et loisirs aux citoyens.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'aide financière provenant de ce fonds permettrait de soutenir l'arrondissement dans la mise aux normes de cet équipement aquatique. La pérennité de cet équipement est mise en péril sans la réalisation de ce projet.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans les brèves du conseil, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Transmission de la résolution du conseil d'arrondissement au responsable du Programme aquatique de Montréal (PAM) - volet Mise aux normes à la Direction des sports et de l'activité physique.

Le calendrier estimatif pour la réalisation du projet a été établi comme suit :

- Planification : juin 2021 à décembre 2021;
- Conception : janvier 2022 à mai 2022;
- Travaux (incluant les périodes d'appel d'offres) : juin 2022 à mai 2023.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Herinjaka RANAIVOSON, Le Plateau-Mont-Royal  
Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal  
Odette NTAKARUTIMANA, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 20 mai 2021  
Odette NTAKARUTIMANA, 20 mai 2021  
Herinjaka RANAIVOSON, 20 mai 2021

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Katherine CREVIER  
Chef de division

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-20

Katherine CREVIER  
Chef de division - Division des sports et  
installations

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER  
Directrice - Direction de la culture\_des sports\_des  
loisirs et du développement social



**Dossier # : 1217674001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal (PAM) 2021-2025 - volet Mise aux normes pour le projet de rénovation de la piscine intérieure du Centre du Plateau - Délégation au directeur des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de représenter l'arrondissement et de signer tous les documents relatifs à cette demande

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal (PAM) 2021-2025 - volet Mise aux normes pour le projet de rénovation de la piscine intérieure du Centre du Plateau;
2. De déléguer au directeur des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de représenter l'arrondissement et de signer tous les documents relatifs à cette demande.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-05-20 16:18

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217674001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal (PAM) 2021-2025 - volet Mise aux normes pour le projet de rénovation de la piscine intérieure du Centre du Plateau - Délégation au directeur des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de représenter l'arrondissement et de signer tous les documents relatifs à cette demande

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal s'est dotée d'un plan directeur des équipements aquatiques. Cet outil de planification offre une vision et des orientations communes pour le développement de ses équipements aquatiques en regard de ses caractéristiques, sa vaste étendue, sa démographie et son rôle distinctif.

Le Programme aquatique de Montréal (PAM) - volet Mise aux normes, adopté par le comité exécutif du 12 mars 2014, prévoit un soutien financier sur la base du coût des travaux admissibles. Il a pour objectif de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. Son objectif spécifique est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de service de qualité aux citoyens.

Pour la mise en œuvre du PAM - volet Mise aux normes, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports s'est assuré de la collaboration du Service de la gestion et de la planification immobilière et du Service de l'environnement afin d'élaborer un guide technique détaillé - secteur aquatique, et dont l'arrondissement devra suivre les recommandations.

Pour la période 2021-2025, l'aide financière de la Ville par projet sera majorée et correspondra à un maximum de 100 % des coûts admissibles.

Le projet de réfection et de mise aux normes de la piscine intérieure du Centre du Plateau s'inscrit dans les objectifs du PAM. Afin de déposer une demande de financement à la

Direction des sports et de l'activité physique du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre du PAM - volet Mise aux normes, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit adhérer aux objectifs du Programme, adopter une résolution pour autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière pour ce projet et réserver la somme de 4 240 000 \$.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM20 1358 - 15 décembre 2020 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 33 729 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques

CE16 1642 - 05 octobre 2016 - Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2017-2019

CE14 0343 - 12 mars 2014 - Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes

CM13 0340 - 23 avril 2013 - Adopter le Plan d'intervention des équipements aquatiques de Montréal 2013-2025

### **DESCRIPTION**

Afin de bénéficier du Programme aquatique de Montréal, l'arrondissement demandeur doit :

- Être un arrondissement sur le territoire duquel se situe le projet ou un arrondissement représentant un regroupement d'arrondissements de la Ville de Montréal qui s'entendent par résolution de leurs conseils d'arrondissement respectifs pour investir dans un projet commun et l'exploiter;
- Soumettre une demande complète et conforme aux objectifs du programme;
- Présenter une résolution du conseil d'arrondissement (ou des conseils d'arrondissements dans le cas d'un regroupement d'arrondissements) pour assurer sa participation au budget d'immobilisation et assumer les frais d'exploitation;
- S'engager à ce que la vocation de l'équipement soit maintenue pour une période minimale de dix (10) ans, c'est-à-dire que celui-ci soit exploité, utilisé et entretenu aux fins pour lesquelles il a fait l'objet d'une aide de la Ville;
- S'engager à donner accès à ses installations aquatiques aux citoyens des autres arrondissements aux mêmes conditions qui s'appliquent à ses propres résidents.

### **JUSTIFICATION**

Le projet de rénovation porte sur la mise aux normes de la promenade de la piscine intérieure du Centre du Plateau, le remplacement des systèmes de ventilation, de déshumidification et de filtration, et l'ajout de l'accessibilité universelle au niveau des vestiaires et de l'accès au bassin afin de rendre la piscine plus fonctionnelle et plus accessible pour les citoyens.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La répartition des coûts du projet est estimée comme suit :

- Planification : 55 000 \$
- Conception : 335 000 \$
- Travaux : 3 850 000 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet proposé vise à favoriser l'aménagement de quartiers vivants en améliorant l'accès aux équipements sportifs et de loisirs contribuant ainsi à réduire les inégalités sociales et s'inscrit dans les orientations du chantier B « Mobilité, urbanisme et aménagement » du Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal.

### **Développement social**

La mise aux normes de la piscine du Centre du Plateau et l'inclusion de l'accessibilité universelle permet de participer aux objectifs de notre Plan d'action en développement social 2019-2021 :

Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble

- Action 4 : Assurer l'inclusion dans les lieux publics;
- Action 8 : Multiplier les mesures d'accessibilité à l'offre en culture, sports et loisirs.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'aide financière provenant de ce fonds permettrait de soutenir l'arrondissement dans la mise aux normes de cette installation aquatique. La pérennité de cette installation est mise en péril sans la réalisation de ce projet.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans les brèves du conseil, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Transmission de la résolution du conseil d'arrondissement au responsable du Programme aquatique de Montréal (PAM) - volet Mise aux normes à la Direction des sports et de l'activité physique.

Le calendrier estimatif pour la réalisation du projet a été établi comme suit :

- Planification : juin 2021 à janvier 2022;
- Conception : février 2022 à août 2022;
- Travaux (incluant les périodes d'appel d'offres) : septembre 2022 à novembre 2023.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Herinjaka RANAIVOSON, Le Plateau-Mont-Royal  
Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal  
Odette NTAKARUTIMANA, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 20 mai 2021  
Odette NTAKARUTIMANA, 20 mai 2021  
Herinjaka RANAIVOSON, 20 mai 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Katherine CREVIER  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-20

Katherine CREVIER  
Chef de division - Division des sports et  
installations

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Lyne OLIVIER  
Directrice - Direction de la culture\_des sports\_des  
loisirs et du développement social

**Dossier # : 1212174001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du règlement 20-030.

ATTENDU QUE le plan d'action 2020 - 2030 sur le remplacement des entrées de service en plomb.

ATTENDU QUE la résolution CM21 0443

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du règlement 20-030 aux endroits suivants:

- La Terrasse Guindon et la rue Franchère, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la Terrasse Guindon;
- La rue Saint-Dominique, de l'avenue Mont-Royal à la rue Villeneuve;
- La rue Roy entre les rues de Bullion et Coloniale ainsi que dans l'intersection des rues Roy et de Bullion;
- Intersection Marie-Anne et Messier;
- Intersection Napoléon et Hôtel-de-Ville;
- La rue St-Christophe entre les rues Roy et Napoléon;
- La rue Napoléon entre les rues St-Christophe et St-Hubert ainsi que l'intersection des rues St-Hubert et Napoléon
- La rue Marie-Anne entre les Cartier et de Bordeaux;
- La place publique Fleur-de-Macadam, bordée de l'avenue du Mont-Royal au nord et des rues Boyer et de Mentana respectivement à l'est et à l'ouest.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-06-02 14:02

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1212174001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du règlement 20-030.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des réseaux d'eau (DRE) poursuit, via son programme d'intervention dans les réseaux, sa stratégie de gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ces interventions contribuent à améliorer les infrastructures collectives, et ce, afin d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués au maintien des réseaux d'eau témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer le service offert aux citoyens en offrant une eau potable de qualité irréprochable assurant ainsi la sécurité de la ressource et par le fait même, la santé et la qualité de vie des citoyens.

Le dernier bilan de condition des réseaux d'eau de la Ville de Montréal, réalisé dans le cadre du plan d'intervention des réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie 2016, montre une proportion importante des réseaux d'eau en mauvais et très mauvais état. En plus, soucieuse de l'impact de l'existence du plomb dans l'eau sur la santé de ses citoyens, la Ville de Montréal a adopté un nouveau plan d'action 2019-2030 en matière d'élimination des branchements d'eau en plomb et s'est donné les moyens pour éliminer tous les branchements en plomb situés sur son territoire d'ici 2030, y compris la section privée, et ce, à partir de 2021.

Les arrondissements n'ayant pas le pouvoir d'intervenir sur le domaine privé lors du remplacement des entrées de services en plomb. Une demande de délégation est requise. Afin d'accélérer le processus, le conseil municipal a adopté le 20 avril 2021 une résolution parapluie visant à accepter les demandes à venir de la part des arrondissements.

Le présent sommaire vise donc à demander au Conseil municipal de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du règlement 20-030.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM21 0443 - 20 avril 2021** - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville de Montréal ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

## **DESCRIPTION**

La prise en charge de la réalisation d'un projet par un arrondissement peut comprendre la conception du projet, la sollicitation des marchés, l'octroi de contrat ainsi que la réalisation et la surveillance des travaux. Le Service de l'eau conserve la responsabilité d'autoriser la conception ou la réalisation des réseaux proposés et d'assurer le financement de ces projets incluant le coût des services professionnels externes.

Les projets visés par le présent sommaire sont les suivants :

- La Terrasse Guindon et la rue Franchère, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la Terrasse Guindon;
- La rue Saint-Dominique, de l'avenue Mont-Royal à la rue Villeneuve;
- La rue Roy entre les rues de Bullion et Coloniale ainsi que dans l'intersection des rues Roy et de Bullion;
- Intersection Marie-Anne et Messier;
- Intersection Napoléon et Hôtel-de-Ville;
- La rue St-Christophe entre les rues Roy et Napoléon;
- La rue Napoléon entre les rues St-Christophe et St-Hubert ainsi que l'intersection des rues St-Hubert et Napoléon
- La rue Marie-Anne entre les Cartier et de Bordeaux.
- La place publique Fleur-de-Macadam, bordée de l'avenue du Mont-Royal au nord et des rues Boyer et de Mentana respectivement à l'est et à l'ouest.

## **JUSTIFICATION**

Les réseaux d'eau de la Ville de Montréal affichent une condition avancée de dégradation et le nouveau plan d'action de la Ville de Montréal pour remplacer tous les branchements d'eau en plomb sur son territoire incluant le côté privé d'ici 2030 fait en sorte que la contribution des arrondissements est souhaitable pour accroître le taux de réalisation des travaux et atteindre les objectifs de résorption du déficit et d'amélioration de la qualité de l'eau en matière de plomb.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les travaux visant à améliorer la condition des réseaux d'eau secondaires, le coût des services professionnels externes et des travaux sont entièrement assumés par la Ville centre. Les budgets requis à cet effet sont prévus au PTI du Service de l'eau. Les coûts de main-d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors des contrats sont assumés par les arrondissements.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision favorable permettra aux arrondissements de contribuer à l'amélioration de la condition des réseaux d'eau secondaires et optimisera l'efficacité de notre stratégie de résorption du déficit et d'amélioration de la qualité de l'eau par l'intégration des travaux d'eau et ceux de voirie déjà prise en charge par les arrondissements.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi des contrats

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Normand HACHEY, Service de l'eau

Lecture :

Normand HACHEY, 1er juin 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-06-01

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du développement du territoire et des études techniques

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur de la Direction du développement du  
territoire et des études techniques



**Dossier # : 1216441001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de 1 541 568,70 \$, taxes incluses, à la firme Ramcor Construction inc., pour les travaux de réaménagement géométrique et éclairage de la Terrasse Guindon et de la rue Franchère, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la Terrasse Guindon, et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 025 850,99 \$ taxes incluses, incluant les incidences au montant de 325 600,00\$ et les contingences de 158 682,29 \$ taxes incluses (appel d'offres public : DDTET54-21-04 quatre (4 ) soumissionnaires). Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 54 304,99 \$, taxes incluses qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb.

**Octroyer un contrat de 1 541 568,70 \$, taxes incluses, à la firme Ramcor Construction inc., pour les travaux de réaménagement géométrique et éclairage de la Terrasse Guindon et de la rue Franchère, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la Terrasse Guindon, et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 025 850,99 \$ taxes incluses, incluant les incidences au montant de 325 600,00\$ et les contingences de 158 682,29 \$ taxes incluses (appel d'offres public : DDTET54-21-04 quatre (4 ) soumissionnaires). Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 54 304,99 \$, taxes incluses qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb.**

ATTENDU QUE l'arrondissement doit maintenir la qualité du réseau routier local, améliorer le verdissement et sécuriser les déplacements des piétons.

ATTENDU le plan d'action 2020 - 2030 sur le remplacement des entrées de service en plomb.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

D'autoriser une dépense maximale de 2 025 850,99 \$, taxes comprises, pour la réalisation des travaux d'aménagement permanent de la Terrasse Guindon et de la rue Franchère entre l'avenue du Mont-Royal est et la terrasse Guindon dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

D'accorder, à cette fin, un contrat à la compagnie Ramcor Construction inc., soit au prix total de 1 541 568,70 \$, taxes comprises, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-21-04 (4 soumissionnaires);

D'autoriser un budget prévisionnel de contingence d'un montant de 158 682,29 \$, taxes comprises;

D'autoriser un budget prévisionnel de frais incidents d'un montant de 325 600,00 \$, taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

De demander au comité exécutif d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 54 304,99 \$, taxes incluses qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-06-03 13:12

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1216441001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de 1 541 568,70 \$, taxes incluses, à la firme Ramcor Construction inc., pour les travaux de réaménagement géométrique et éclairage de la Terrasse Guindon et de la rue Franchère, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la Terrasse Guindon, et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 025 850,99 \$ taxes incluses, incluant les incidences au montant de 325 600,00\$ et les contingences de 158 682,29 \$ taxes incluses (appel d'offres public : DDTET54-21-04 quatre (4) soumissionnaires). Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 54 304,99 \$, taxes incluses qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le plan quinquennal 2018 - 2023 prévoit la réfection de la Terrasse Guindon ainsi que le tronçon de la rue Franchère situé entre l'avenue du Mont-Royal et la Terrasse Guindon. Afin de maintenir la qualité du réseau routier local, de réduire la vitesse des véhicules aux intersections, de sécuriser les déplacements des piétons et de verdir le secteur, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal procédera à des travaux de reconstruction de la chaussée, de la reconstruction de trottoirs là où requis, de reconstruction de saillies et de remplacement des services d'eau potable en plomb.

En ce qui concerne le remplacement des branchements d'eau potable en plomb, ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens afin de respecter l'engagement que la Ville de Montréal a pris auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques de remplacer toutes les entrées de service en plomb avant l'année 2026. Puisque l'intervention effectuée sur la chaussée a une durée de vie utile de plus de 15 ans, il s'avère donc nécessaire d'effectuer ces travaux afin de respecter l'engagement. Le remplacement des branchements d'égout en mauvaises conditions est prévu, au besoin, lors des travaux. Une liste des entrées de service remplacée sera faite afin de compléter la base de données des entrées de services en plomb.

Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la firme Ramcor Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser ces travaux. Il est à noter que l'adjudicataire recommandé a obtenu son accréditation auprès de

l'autorité des marchés financiers (AMF).

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 1 avril au 20 mai 2021. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres (SEAO). La durée de publication a été de cinquante (50) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Deux addenda ont été émis en cours du processus d'appel d'offres, soit :

- Addenda n° 1, émis le 28 avril 2021 : ajouter le « Croquis Éclairage de rue temporaire (éclairage temporaire avec alimentation aérienne) ».
- Addenda n° 2, émis le 6 mai 2021 : Report de la date d'ouverture de soumissions et ajout du devis d'irrigation

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM19 0339 - 25 mars 2019** - Accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

**CA21 25 0064 - 12 avril 2021** - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour les deux projets suivants : la réhabilitation par gainage de 80 mètres d'une conduite d'égout en briques sur la rue de Bullion, entre les rues Roy Est et Napoléon dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et la reconstruction de 15 mètres d'une conduite d'égout sur la rue Franchère, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la rue Terrasse Guindon dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2019-2021 du Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau (DRE).

**CM21 0443 - 20 avril 2021** - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville de Montréal ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

## **DESCRIPTION**

Les travaux prévus dans le cadre de ce contrat sur la Terrasse Guindon et la rue Franchère, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la Terrasse Guindon, sont les suivants :

- La reconstruction de quinze (15) mètres d'égout sur la rue Franchère
- Le remplacement de dix (10) services d'eau potable en plomb;
- La démolition des puisards existants et la construction des nouveaux puisards;
- La reconstruction complète des trottoirs (élargissement des trottoirs et construction de fosses de plantation);
- L'enlèvement des luminaires existants;
- La fourniture et pose de six (6) lampadaires et fûts;
- La reconstruction complète de la chaussée;
- La construction d'un système d'irrigation;
- La fourniture et pose de bacs de plantation pour l'agriculture urbaine;
- La plantation d'arbres et végétaux;
- La fourniture et pose de mobilier urbain;

Les dépenses incidentes comprennent :

- des dépenses en matière de services d'utilité publique;
- de communication et de gestion des impacts;
- des frais de plantation;
- achat des bacs de plantation en aluminium pour agriculture urbaine;
- colonnes d'arrosage;
- ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « incidences et ristournes » en pièce jointe ».

Le processus d'appel d'offres public DDTET54-21-04 s'est terminé le 20 mai 2021. Quatre (4) firmes ont déposé une soumission.

Dans l'appel d'offres, l'arrondissement a demandé de l'expérience en :

- remplacement d'entrées d'eau potable en plomb par tirage (technique sans tranchée);
- travaux d'égout et aqueduc;
- travaux de voirie (trottoirs, chaussée et fosses d'arbres).

## JUSTIFICATION

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires, les résultats de soumission et les prix soumis, les écarts entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat octroyé (taxes incluses).

<b>SOUSSIONS CONFORMES</b>	<b>PRIX SOUMIS</b> (taxes incluses)	<b>AUTRES</b> (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	<b>TOTAL</b> (taxes incluses)
Ramcor Construction inc.	1 541 568,70 \$		1 541 568,70 \$
Demix Construction	1 826 034,59 \$		1 826 034,59 \$
Cojalac Inc.	1 735 087,77 \$		1 735 087,77 \$
Les Entrepreneurs Bucaro	2 730 121,62 \$		2 730 121,62 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	2 304 451,84 \$		2 304 451,84 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			-762 883,13 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-33 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			-284 465,89 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			21 %

La différence de prix entre la soumission et l'estimation est expliquée en pièces jointes. L'estimation des coûts réalisée par l'arrondissement a été basée sur les prix les plus bas présentés dans les soumissions de travaux similaires des années 2020 et 2021, avec une majoration de 2 % par année.

Conformément au Décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au contrat découlant du présent appel d'offres.

Conformément au Décret 795-2014 du 10 septembre 2014, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au contrat découlant du présent appel d'offres.

Le soumissionnaire devait, à la date de dépôt de sa soumission, détenir une autorisation de contracter, délivrée par l'AMP.

Ramcor Construction Inc. a eu l'autorisation de conclure un contrat public sous le numéro 2020-DAMP-1089 en date du 6 février 2020. Cette autorisation était valide jusqu'au 5 février 2023.

Ramcor Construction Inc. n'est pas inscrit au RENA, n'a pas de restrictions imposées sur leur licence de la RBQ, et n'a pas été rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Direction des réseaux d'eau (DRE) sera en charge des dépenses liées aux travaux d'aqueduc et d'égout (remplacement des branchements d'eau en plomb et reconstruction de 15 mètres de l'égout sur la rue Franchère).

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal sera en charge des dépenses liées à la chaussée, aux fosses de plantation, aux saillies, aux trottoirs et à l'éclairage.

Un détail de la répartition des coûts est démontré en pièces jointes.

La dépense totale est de 2 025 850,99 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 541 568,70 \$ (taxes incluses) à octroyer à Ramcor Construction Inc. pour les travaux, un montant de 325 600,00 \$ (taxes incluses) pour les incidences et un montant de 158 682,29 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale de 2 025 850,99 \$ taxes incluses est répartie de la façon suivante entre les différentes unités :

- 82,74 % sont prévus au PTI de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour un montant de 1 676 163,24 \$ taxes incluses (coût net de 1 530 560,46 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales) .
- 17,26 % sont prévus au PTI de la DRE du Service de l'eau pour un montant de 349 687,75 \$, taxes incluses est réparti ainsi:

- Un coût net de 269 723,83 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera assumée au PTI de la DRE du Service de l'eau par la ville centrale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 18-071. Le montant total au net est à la charge des contribuables.

- Un coût net de 49 587,69 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale, relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé qui sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement # 20-030.

Cette dépense totale représente un coût net de 1 849 871,96 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales.

L'arrondissement a déposé une demande de subvention aux programmes du Ministère des

Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU). Le montant de cette demande est de 250 000,00 \$. Cette demande est en attente d'approbation

Le sommaire des coûts est présenté dans le document suivant joint au dossier: « Incidences et ristournes ».

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention des Services des finances.

<b>Description des travaux</b>	<b>Coût budgétaire (taxes incluses)</b>	<b>DRE (taxes incluses)</b>	<b>ARRONDISSEMENT (taxes incluses)</b>
Remplacement de branchements d'eau en plomb - section publique	115 365,92 \$	115 365,92 \$	
Remplacement de branchements d'eau en plomb - section privée	45 254,16 \$	45 254,16 \$	
Travaux d'égout	182 838,99 \$	35 314,57 \$	147 524,42 \$
Travaux de trottoirs			731 295,04 \$
Travaux de chaussée	276 572,36 \$	49 427,75 \$	227 144,61 \$
Travaux d'éclairage	37 900,36 \$		37 900,36 \$
Maintien de la mobilité et de la sécurité routière	40 000,00 \$	8 278,20 \$	37 711,80 \$
Assurances, garanties et frais généraux de chantier	106 351,88 \$	19 143,34 \$	87 208,54 \$
<b>Total</b>	<b>1 541 568,70 \$</b>	<b>272 783,94 \$</b>	<b>1 268 784,77 \$</b>
<b>Contingences (10% sauf entrées en plomb-section privée (20%*))</b>	<b>158 682,29 \$</b>	<b>31 803,81 \$</b>	<b>126 878,47 \$</b>
<b>Incidences</b>	<b>325 600,00 \$</b>	<b>45 100,00 \$</b>	<b>280 500,00 \$</b>
<b>Total travaux+incidences+ contingences</b>	<b>2 025 850,99 \$</b>	<b>349 687,75 \$</b>	<b>1 676 163,24 \$</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100 %</b>	<b>17,26 %</b>	<b>82,74 %</b>

\* Des contingences de 20 % sont prévues pour les travaux de remplacement des entrées de service en plomb dans la portion privée, dès la récente entrée en vigueur du « Règlement modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) » et les différentes variables inconnues pour cette portion privée.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'octroi de ce contrat nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, les travaux projetés permettent de poursuivre nos engagements liés à :

**Priorité d'intervention 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles**

**Action 1** : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en

commun notamment en sécurisant les intersections

***Priorité d'intervention 2 : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources***

**Action 5** : Accroître le verdissement du cadre bâti

***Priorité d'intervention 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé***

**Action 13** : Poursuivre le développement de quartiers viables.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure de la date d'échéance de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leurs soumissions. Il faudrait donc procéder à un autre appel d'offres et défrayer les frais associés. Dans ce cas, les prix pourraient faire l'objet d'une hausse des coûts étant donné la publication tardive de l'appel d'offres durant l'année courante.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'exécutant du présent contrat doit respecter les mesures sanitaires émises ou qui seront émises en tout temps par la Direction de la santé publique et par la Commission des Normes, de l'Équité, de la Santé et de la Sécurité du Travail (CNESST).

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des avis aux résidents seront distribués avant le début des travaux, pour les informer des conditions et impacts ainsi que pour donner les coordonnées des personnes à contacter au besoin. Des pancartes expliquant brièvement la nature et l'échéancier des travaux seront installées sur place. Le 311 sera lui aussi informé et la carte Info-Travaux sera mise à jour sur le site web.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par le conseil d'arrondissement;

- Autorisation du financement des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur la partie privée par le comité exécutif: 23 juin
- Début du contrat : fin juin 2021;
- Fin du contrat : début octobre 2021.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Roger KANYINDA, Service de l'eau

Lecture :

Roger KANYINDA, 28 mai 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fédérico DE MEDINA  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-28

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques

**Dossier # : 1216652003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de 525 580,62 \$, taxes incluses, à la firme 2633-2312 Québec Inc. (Arthier), pour le projet d'aménagement de dix (10) ruelles verdies et autoriser une dépense totale à cette fin de 709 417,72 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 105 000,00 \$ et les contingences de 78 837,10 \$, taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-21-11, 2 soumissionnaires conformes)

**OCTROYER UN CONTRAT DE 525 580,62 \$, TAXES INCLUSES, À LA FIRME 2633-2312 QUÉBEC INC. (ARTHIER), POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE DIX (10) RUELLES VERDIES ET AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE À CETTE FIN DE 709 417,72 \$, TAXES INCLUSES, INCLUANT LES INCIDENCES AU MONTANT DE 105 000,00 \$ ET LES CONTINGENCES DE 78 837,10 \$ TAXES INCLUSES (APPEL D'OFFRES PUBLIC DDTET54-21-11, 2 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES)**

ATTENDU les objectifs du Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020 de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'octroyer un contrat à 2633-2312 Québec Inc. (Arthier) pour le projet d'aménagement de dix (10) ruelles verdies de l'arrondissement pour l'année 2021, pour un montant total de 525 580,62 \$, toutes taxes applicables incluses, conformément au cahier des charges préparé pour l'appel d'offres DDTET54-21-11;

D'autoriser une dépense totale de 709 417,72 \$, incluant les taxes et les incidences au montant de 105 000,00 \$ ainsi que les contingences au montant de 78 837,10 \$, taxes incluses, pour la réalisation du projet d'aménagement de dix (10) ruelles vertes;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1216652003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de 525 580,62 \$, taxes incluses, à la firme 2633-2312 Québec Inc. (Arthier), pour le projet d'aménagement de dix (10) ruelles vertes et autoriser une dépense totale à cette fin de 709 417,72 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 105 000,00 \$ et les contingences de 78 837,10 \$, taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-21-11, 2 soumissionnaires conformes)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les projets de verdissement des ruelles sont initiés par une mobilisation de citoyens dont la motivation repose sur une augmentation de la qualité de vie pour tous les résidents riverains de celles-ci. Le but de ces aménagements est avant tout de bonifier le verdissement, mais aussi d'embellir et de sécuriser les ruelles en y réduisant la circulation automobile.

**Ruelles vertes**

15 projets pour la réalisation de ruelles vertes ont été déposés à l'automne 2020 et le comité de sélection, formé de représentants de l'arrondissement et d'élus, a sélectionné neuf (9) projets à réaliser au courant de l'été 2021. Les critères de sélection sont les suivants :

- respect des échéances pour le dépôt de la demande;
- mobilisation citoyenne;
- faisabilité et pérennité du projet;
- utilisation du plein potentiel de verdissement de la ruelle;
- impact sur les îlots de chaleur;
- potentiel de rayonnement dans le quartier;
- impacts sur la circulation dans la ruelle.

**Ruelle partagée**

Un dixième projet s'est ajouté à la liste, celui-ci à l'initiative de l'arrondissement du Plateau-Montréal, et ce, pour améliorer la cohabitation entre les usagers de la ruelle Drolet / Laurier, à la suite de plaintes liées aux nuisances résultant des activités de livraison qui s'y déroulent. Depuis 2018, dans une approche d'ouverture et de médiation, l'arrondissement, accompagné de l'Ombudsman de Montréal, a interpellé les personnes concernées pour les impliquer dans l'élaboration de solutions aux nombreux problèmes soulevés. Tous les

scénarios envisageables ont été étudiés, sauf celui du statu quo, et plutôt que de fermer complètement l'accès à cette ruelle, l'arrondissement privilégie plutôt une solution inclusive et plus douce, qui offre un espace à fonction à la fois résidentielle et commerciale. Les piétons et les enfants pourront compter sur un aménagement vert et sécuritaire, alors que les livreurs auront suffisamment d'espace pour transporter leur marchandise par mode léger de livraison (vélo-cargo ou chariot de manutention) sur la distance d'au plus 25 m qui sépare les deux zones de livraison de la rue Drolet de l'accès des entrepôts des commerces.

L'aménagement des différentes ruelles est très attendu de la part des citoyens. Les dix (10) ruelles sont réparties à l'intérieur des trois (3) districts de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**25 novembre 2020 (2202174001)** : Accorder à la firme Topo 3D un contrat de services professionnels de 13 506,69 \$, taxes incluses, pour un mandat d'arpentage - levé topographique, suite à une demande de proposition de services professionnels

**25 septembre 2020 (2205091002)** : Accorder à la firme Groupe ABS un contrat de services professionnels de 79 120,29 \$, taxes incluses, pour une étude géotechnique et de caractérisation environnementale pour divers projets dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'entente-cadre 1338591 (appel d'offres public 18-17192)

## **DESCRIPTION**

L'objectif de l'aménagement des ruelles vertes consiste à limiter les îlots de chaleur et à réduire la circulation automobile par la création de sentiers accessibles aux piétons et aux cyclistes. Il y aura une déminéralisation importante dans chaque ruelle pour faire place à des plates-bandes verdies, des surfaces de criblure de pierre, des surfaces en dalles et pavés de béton préfabriqué ainsi que l'ajout de roches de type "Boulder", de billots de bois, de micro-bibliothèques, de bacs de plantation et de pancartes type "Ruelle verte" dans le but de fournir des espaces verdis et animés pour la population. L'entretien et l'animation des ruelles vertes se font par les résidents-riverains.

Les dix (10) ruelles visées dans le contrat DDTET54-21-11 sont les suivantes :

- A- Saint-Cuthbert, Roy, Sewell, Saint-Urbain
- B- Gilford, De Bienville, St-André, St-Hubert
- C- Mont-Royal, Marie-Anne, Mentana, Saint-André
- D- Mont-Royal, Marie-Anne, Christophe-Colomb, Boyer
- E- Laurier, St-Joseph, Chabot, Cartier
- F- St-Joseph, Gilford, De Bordeaux, Chabot
- G- Laurier, St-Joseph, Des Érables, De Lorimier
- H- Mont-Royal, Marie-Anne, Des Érables, Parthenais (Lafrance)
- I- Gilford, Mont-Royal, Parthenais, Messier
- J- Boucher, Laurier, Saint-Denis, Drolet

Un appel d'offres public s'est tenu du 30 avril au 21 mai 2021. Il y a eu cinq (5) preneurs de cahier des charges et deux (2) soumissionnaires ont déposé leur soumission. Après analyse des soumissions, les deux (2) soumissionnaires ont été jugés conformes. Le processus d'appel d'offres a été fait avec le "système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec".

## **JUSTIFICATION**

Après analyse des soumissions, nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit 2633-2312 Inc. (Arthier), pour un montant de 525 580,62 \$, comprenant tous les frais accessoires et toutes les taxes applicables.

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Autre (préciser)</b>	<b>Total</b>
2633-2312 Québec Inc. (Arthier)	525 580,62 \$		525 580,62 \$
Urbex Construction Inc.	540 425,04 \$		540 425,04 \$
Dernière estimation réalisée	582 731,24 \$		582 731,24 \$
<b>Coût moyen des soumissions conformes</b> <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			533 002,83 \$
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conformes (%)</b> <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			1,41 %
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)</b> <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			14 844,42 \$
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)</b> <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			2,82 %
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)</b> <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-57 150,62 \$
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)</b> <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-9,81 %

Une estimation de 582 731,24 \$, excluant un montant de 105 000,00 \$ pour les dépenses incidentes et un montant de 87 409,69 \$ pour les contingences (15 %), donnant une estimation totale de 775 140,93 \$, a été réalisée dans le cadre de ce projet. Il y a un écart de -9,81 % entre l'estimation faite par la Division de l'aménagement écologique et du paysage et le plus bas soumissionnaire; nous considérons cet écart acceptable. La différence entre l'estimation réalisée et le soumissionnaire le plus bas se situe au niveau des prix unitaires des items du bordereau liés à la gestion des sols, des surfaces à démolir en asphalte et en béton, du système de drainage et des surfaces en criblure de pierre pour les sentiers et de la préparation des lits de plantations.

Les dépenses incidentes à la soumission comprennent les travaux suivants :

- la fourniture de mobilier (pancartes "Ruelle verte", micro-bibliothèques, billots de bois et bacs de plantation) : 40 000 \$;
- la fourniture de végétaux et matériel horticole : 50 000 \$;
- les services professionnels : 15 000 \$.

Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés financiers (AMF);
- Revenu Québec (RQ);
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Règlement sur la gestion contractuelle (RGC)

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits, toutes taxes applicables, nécessaires pour la réalisation des travaux du projet d'aménagement des ruelles vertes sont répartis comme suit :

<b>Répartition des coûts</b>	<b>Arrondissement PMR</b>	<b>Services des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (Plan de déminéralisation N° projet 178902 )</b>	<b>Total</b>
Contrat :	525 580,62 \$	N/A	525 580,62 \$
Contingences 15 % :	78 837,10 \$	N/A	78 837,10 \$
Incidences :	105 000,00 \$	N/A	105 000,00 \$
<b>Dépenses totales:</b>	<b>709 417,72 \$</b>	<b>N/A</b>	<b>709 417,72 \$</b>

Les dépenses assumées par l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal pour ce projet sont d'un montant de 709 417,72 \$.

Les dépenses totales du projet de 709 417,72 \$. Voir l'intervention de certification de fonds pour les détails concernant l'imputation.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'octroi de ce contrat nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020. En effet, la création de ruelles vertes permet de poursuivre nos engagements liés aux priorités suivantes :

### **Priorité d'intervention numéro 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles**

Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun

### **Priorité d'intervention numéro 2 : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources**

Action 4 : Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité

Action 5 : Accroître le verdissement du cadre bâti

Action 8 : Décontaminer les sols

### **Priorité d'intervention numéro 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à l'échelle humaine et en santé**

Action 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables

L'augmentation de la superficie des espaces végétalisés, la plantation d'arbres et la réduction des superficies asphaltées permettent de réduire d'environ 15 % l'absorption solaire. De plus, ce type d'aménagement :

- permet une meilleure perméabilité des sols et un meilleur drainage des eaux de pluie;
- crée un îlot de fraîcheur avec une réduction de la température ambiante de 2 à 5 °C;
- limite la restitution de la chaleur la nuit;
- permet d'absorber du CO<sub>2</sub>;
- permet de limiter les surfaces minérales;
- apporte un meilleur confort urbain pour les citoyens.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Amélioration de la qualité de vie des citoyens du Plateau-Mont-Royal en limitant les îlots de chaleur et en favorisant les échanges propices à une saine interaction communautaire.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans le contexte actuel de la COVID-19 les impacts suivants pourraient avoir une influence directe à la réalisation du projet quant à :

- Des retards dans la livraison des matériaux, produits et mobilier (selon les disponibilités des fournisseurs);
- Un ralentissement au niveau du rythme dans l'exécution journalière des travaux (dû au mesures de distanciation sociale et au protocole applicable en matière de SST);
- Plusieurs demandes de changements pourraient subvenir à cause des modifications des produits équivalents (dû au manque de disponibilité des produits).

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une plaque signalétique indiquant à la population que la ruelle est verdie sera apposée en tête de ruelle. Les ruelles vertes seront ajoutées à la carte interactive de l'arrondissement et dans la liste des ruelles vertes affichée sur le site web. Le projet fera l'objet d'une stratégie de communication qui inclura la distribution d'un avis aux résidents, de l'affichage sur place, une diffusion sur les médias sociaux et une page web.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

- Début des travaux : juillet 2021
- Fin des travaux : septembre 2021

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Eugeniu RASCU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 31 mai 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jeremie Khanh HA  
Agent technique en architecture de paysage

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-30

Olivier JONCAS-HÉBERT  
Chef de division par intérim - Aménagement  
écologique du paysage

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur de la Direction du développement du  
territoire et des études techniques



**Dossier # : 1219202001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de 388 588,48 \$, taxes incluses, à la firme 2633-2312 Québec Inc. Arthier, pour le projet de réaménagement du parc Toto-Bissainthe et autoriser une dépense totale à cette fin de 483 376,75 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 36 500,00 \$ et les contingences de 58 288,27 \$, taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-21-09, quatre (4) soumissionnaires conformes).

**OCTROYER UN CONTRAT DE 388 588,48 \$, TAXES INCLUSES, À LA FIRME 2663-2312 QUÉBEC INC. ARTHIER, POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC TOTO-BISSAINTHE ET AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE À CETTE FIN DE 483 376,75 \$, TAXES INCLUSES, INCLUANT LES INCIDENCES AU MONTANT DE 36 500,00 \$ ET LES CONTINGENCES DE 58 288,27 \$ TAXES INCLUSES (APPEL D'OFFRES PUBLIC DDTET54-21-09, QUATRE (4) SOUMISSIONNAIRES CONFORMES)**

ATTENDU les objectifs du Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020 de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'octroyer un contrat à 2633-2312 Québec Inc. Arthier pour le projet de réaménagement en 2021 du parc Toto-Bissainthe, pour un montant total de 388 588,48 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges préparé pour l'appel d'offres DDTET54-21-09;

D'autoriser une dépense totale de 483 376,75 \$, incluant les taxes et les incidences au montant de 36 500,00 \$ ainsi que les contingences au montant de 58 288,27 \$ taxes incluses pour la réalisation du projet de réaménagement du parc Toto-Bissainthe.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-06-01 16:41

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1219202001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de 388 588,48 \$, taxes incluses, à la firme 2633-2312 Québec Inc. Arthier, pour le projet de réaménagement du parc Toto-Bissainthe et autoriser une dépense totale à cette fin de 483 376,75 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 36 500,00 \$ et les contingences de 58 288,27 \$, taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-21-09, quatre (4) soumissionnaires conformes).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet de réaménagement du parc Toto-Bissainthe est initié suite à une réflexion sur l'état actuel des infrastructures de loisir et sur l'ensemble des composantes du parc soit les modules de jeux, le sentier et les surfaces verdies. Certaines infrastructures telles que les modules de jeux ne sont plus conformes aux normes et présentent un vieillissement avancé ce qui nécessite une intervention opportune. L'arrondissement a réalisé un sondage électronique auprès des citoyens afin d'avoir un portrait plus représentatif des besoins, des usages et du niveau d'appréciation du parc. Le tout en vue de mieux planifier et de mieux convenir au processus de conception en prévision des travaux de réaménagement complet du parc. La motivation principale du projet de réaménagement du parc Toto-Bissainthe repose sur une augmentation de la qualité de vie des citoyens par la bonification des espaces verts, mais également par l'installation d'infrastructures de qualité, la réduction du bruit et la sécurité renforcée du site.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE19 0298 - 20 février 2019 (1188169001)** : Adopter les critères d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du *Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux* (2019-2021).

**DESCRIPTION**

Les travaux comportent le réaménagement complet du parc Toto-Bissainthe, incluant une nouvelle aire de jeux, l'ajout de mobilier urbain et de modules de jeux indépendants, le

raccordement à l'aqueduc pour l'alimentation en eau, l'ajout d'électrification et d'éclairage de parc, des sentiers en pavés de béton et en poussière de pierre et une réfection complète des surfaces engazonnées incluant de nouvelles fosses de plantation pour arbres et autres végétaux. Ces aménagements seront effectués afin d'optimiser le verdissement du parc et d'offrir des composantes de jeux multifonctionnelles conformes aux normes en vigueur et accessibles universellement aux usagers.

## JUSTIFICATION

Après analyse des soumissions, nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit 2633-2312 Québec Inc. Arthier, pour un montant de 388 588,48 \$, comprenant tous les frais accessoires et toutes les taxes applicables.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
2633-2312 Québec Inc. Arthier	388 588,48 \$		388 588,48 \$
Les Entreprises Ventec Inc.	426 453,77 \$		426 453,77 \$
Urbex Construction Inc.	436 336,45 \$		436 336,45 \$
Les Excavations Super Inc.	463 413,23 \$		463 413,23 \$
Dernière estimation réalisée	351 780,16\$		351 780,16\$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			428 697,98 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conformes (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			10,32 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			74 824,75 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			19,26 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			36 808,32\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			+10,5 %

Une estimation de 351 780,16 \$, excluant un montant de 36 500,00 \$ pour les dépenses incidentes et un montant de 52 767,02 \$ pour les contingences (15 %), donnant une estimation totale de 441 047,18\$, a été réalisée dans le cadre de ce projet. Il y a un écart de + 10,5 % entre l'estimation faite par la Division de l'aménagement écologique du paysage et le plus bas soumissionnaire; nous considérons cet écart acceptable. La différence entre l'estimation réalisée et le soumissionnaire le plus bas se situe principalement au niveau des prix forfaitaires pour la gestion des déblais et des travaux de réhabilitation environnementale et au niveau des appareils de jeux.

Les dépenses incidentes à la soumission comprennent les travaux suivants :

- Végétaux et matériaux horticole : 6 500 \$;

- Laboratoire contrôle des matériaux : 15 000 \$;
- Travaux de la CSEM (pour réseau du raccordement HQ) : 3 000 \$;
- Travaux raccordement HQ : 3 000 \$;
- Enseigne de parc : 1 000 \$;
- Mobilier : 2 000 \$;
- Autres : 6 000 \$.

Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés financiers (AMF);
- Revenu Québec (RQ);
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Règlement sur la gestion contractuelle (RGC).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un montant maximal de 441 387,41 \$ net de ristournes sera assumé par le Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 19-014. Le détail des informations budgétaires et comptables pour la partie corporative est présenté sous l'intervention du Service des finances.

La dépense maximale de 483 376,75 \$ représente le montant toutes taxes incluses de la dépense.

La dépense est assumée à 100 % par la ville centre. L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'Arrondissement.

Le budget net requis (441 K\$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020-2022 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2021	Ultérieur
34375 - Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	441K	-

Les crédits, toutes taxes applicables, nécessaires pour la réalisation des travaux du projet d'agrandissement du parc Toto-Bissainthe sont répartis comme suit :

Répartition des coûts	Arrondissement PMR	Services des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (Programme de réfection et verdissement des parcs locaux)	Total
Contrat :		388 588,48 \$	388 588,48 \$
Contingences 15 % :		58 288,27 \$	58 288,27 \$
Incidences :		36 500,00 \$	36 500,00 \$
Dépenses totales:		483 376,75 \$	483 376,75 \$

Voir l'intervention de certification de fonds pour les détails concernant l'imputation.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'octroi de ce contrat nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020. En effet, la bonification des surfaces verdies existantes et le réaménagement de l'aire de jeux permettent de poursuivre nos engagements liés aux priorités suivantes :

### **Priorité d'intervention numéro 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles**

Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun

### **Priorité d'intervention numéro 2 : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources**

Action 4 : Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité

Action 5 : Accroître le verdissement du cadre bâti

Action 8 : Décontaminer les sols

### **Priorité d'intervention numéro 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à l'échelle humaine et en santé Action 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables**

L'augmentation de la superficie des espaces végétalisés, la plantation de nouveaux arbres et l'utilisation de matériaux durables (pavés à faible réflectance solaire) permettent de réduire d'environ

15 % l'absorption solaire. De plus, ce type d'aménagement :

- permet une meilleure perméabilité des sols et un meilleur drainage des eaux de pluie;
- crée un îlot de fraîcheur avec une réduction de la température ambiante de 2 à 5 °C;
- limite la restitution de la chaleur la nuit;
- permet d'absorber du CO<sub>2</sub>;
- permet de limiter au minimum les surfaces minérales (pavage et gravier);
- apporte un meilleur confort urbain pour les citoyens;
- offre des équipements de loisir de qualité et conformes aux normes;
- assure la qualité de vie des citoyens par le renforcement de la sécurité des lieux.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Amélioration de la qualité de vie des citoyens du Plateau-Mont-Royal en limitant les îlots de chaleur et en bonifiant les espaces verts existants.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans le contexte actuel de la COVID-19 les impacts suivants pourraient avoir une influence directe à la réalisation du projet quant à :

- Des retards dans la livraison des matériaux, produits et mobiliers (selon les disponibilités des fournisseurs);
- Un ralentissement au niveau du rythme dans l'exécution journalière des travaux (dû aux mesures de distanciation sociale et au protocole applicable en matière de SST);

- Plusieurs demandes de changement pourraient subvenir à cause des modifications des produits équivalents (dû au manque de disponibilité des produits).

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le projet fera l'objet d'une stratégie de communication qui inclura la distribution d'un avis aux résidents, de l'affichage sur place, une diffusion sur les médias sociaux et une page web.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

- Début des travaux : début juillet 2021
- Fin des travaux : fin octobre 2021

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Eugeniu RASCU)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Valérie LAVIGNE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Dominique LEMAY, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports  
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Dominique LEMAY, 25 mai 2021  
Michel TANGUAY, 21 mai 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jeremie Khanh HA  
Agent technique en architecture de paysage

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-05-21

Olivier JONCAS-HÉBERT  
Chef de division par intérim de  
l'aménagement écologique du paysage

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur de la Direction du développement du  
territoire et des études techniques

**Dossier # : 1216008005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un soutien financier de 39 953,81 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Centre d'écologie urbaine de Montréal afin de réaliser le programme Sous les pavés dans les écoles du Plateau-Mont-Royal, et ce, pour la période du 8 juin au 1er novembre 2021 - Approbation du projet de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer un soutien financier de 39 953,81 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Centre d'écologie urbaine de Montréal afin de réaliser le programme Sous les pavés dans les écoles du Plateau-Mont-Royal, et ce, pour la période du 8 juin 2021 au 1<sup>er</sup> novembre 2021;
2. D'approuver le projet de convention à cet effet et dont la copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
  - a. le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante substitut;
  - b. le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-05-20 16:15**Signataire :** Guy OUELLET

---

Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1216008005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un soutien financier de 39 953,81 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Centre d'écologie urbaine de Montréal afin de réaliser le programme Sous les pavés dans les écoles du Plateau-Mont-Royal, et ce, pour la période du 8 juin au 1er novembre 2021 - Approbation du projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2015, l'arrondissement créait un fonds dédié aux écoles publiques financé par les revenus de la vente des vignettes de stationnement journalières et mensuelles. Ce fonds permet de soutenir financièrement des initiatives qui se présentent sous deux volets :

- Le programme Écoles de quartier de l'arrondissement, qui soutient financièrement des projets visant à collaborer à la création de milieux de vie stimulants et à créer des liens entre les divers acteurs qui font de l'arrondissement un lieu accueillant et convivial;
- Le soutien au programme Sous les pavés du Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM), qui vise à déminéraliser à la main et de manière participative des espaces dans les écoles du Plateau-Mont-Royal.

C'est du 2<sup>e</sup> volet dont il est question dans le présent dossier.

Le programme Sous les pavés initié par le CEUM vise à déminéraliser à la main et de manière participative des espaces publics ou à vocation communautaire. Il engage les communautés et les citoyens à adopter des pratiques inspirantes d'adaptation aux changements climatiques. Le programme soutient financièrement et techniquement la création de projets de déminéralisation et de verdissement en pleine terre. La réalisation et la multiplication de ces aménagements structurants dans les écoles contribueront à l'embellissement des cours d'écoles de quartiers, tout en renforçant la résilience des milieux de vie face aux effets des changements climatiques.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 25 0008 - 1206008001 - 3 février 2020 - Adoption du programme Écoles de quartier qui permet le financement de projets dans les écoles primaires et secondaires publiques de l'arrondissement

## **DESCRIPTION**

Pour cette première année pilote, le projet retenu est sélectionné en fonction des facteurs favorisant un démarrage rapide. À ce titre, l'école secondaire Jeanne-Mance est retenue puisque son projet démontre des conditions favorables à la réalisation en 2021 :

- Projet de jardin pédagogique soutenu par la direction et le Centre de services scolaire de Montréal;
- Mobilisation amorcée avec des acteurs riverains pour contribuer à l'arrosage estival;
- Une partie du budget est partiellement amassée;
- Équipe-école déjà mobilisée pour l'agriculture urbaine et la transformation alimentaire.

Le projet de l'école Jeanne-Mance permet donc la déminéralisation d'une partie de la cour ainsi que l'aménagement d'un potager éducatif, et ce, avec la participation active des élèves.

Un deuxième projet de déminéralisation et de verdissement est envisagé au Centre Champagnat. Le démarchage et les premières étapes du processus se feront cette année pour une réalisation probable en 2022. Un troisième site, non encore déterminé, serait aussi envisagé pour une réalisation en 2022.

## **JUSTIFICATION**

Le programme Sous les pavés s'inscrit dans une démarche de création d'environnements favorables à la santé pour une plus grande résilience urbaine des communautés, notamment celles des milieux scolaires.

Cette démarche vise à :

- Mobiliser le milieu scolaire et préscolaire par des processus et des outils adaptés;
- Accélérer et augmenter l'impact en matière de verdissement des cours d'écoles et de leurs abords;
- Développer une méthodologie pour évaluer la démarche et les résultats pour des environnements plus favorables à la santé;
- Diffuser et promouvoir les bonnes pratiques municipalité-école-communauté en matière de lutte aux changements climatiques.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Provenant du fonds dédié aux écoles publiques, un budget annuel de 40 000 \$ est prévu pour le programme Sous les pavés.

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent dossier s'inscrit au Plan climat 2020-2030 Pour une ville inclusive, résiliente et carboneutre :

- Chantier A : Mobilisation de la communauté montréalaise;
- Chantier B: Mobilité, urbanisme et aménagement.

## **Développement social**

Le programme Sous les pavés permet de participer aux objectifs de notre Plan d'action en développement social 2019-2021 :

- Axe 4 : S'engager dans un partenariat social et économique - Action 31 : Miser sur un partenariat renouvelé avec le milieu scolaire;
- Axe 2 : Aménager des quartiers à échelle humaine - Action 22 : Poursuivre la création de milieux de vie inspirants et durables.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Par cette initiative, l'arrondissement et le Centre d'écologie urbaine de Montréal contribuent à développer le pouvoir d'agir des citoyens à augmenter les capacités des communautés à agir ensemble pour une ville à échelle humaine. Aussi, le projet de dépavage et de verdissement de l'école Jeanne-Mance contribue à la multiplication d'aménagements structurants qui permettent l'embellissement des quartiers, tout en renforçant la résilience des milieux de vie face aux effets des changements climatiques.

De plus, l'arrondissement a soutenu le CEUM dans l'obtention d'un financement auprès de la Direction régionale de santé publique (DRSP) pour accélérer et augmenter l'impact de son programme en matière de verdissement des cours d'écoles et de leurs abords, et pour évaluer une méthodologie, inspirée de la démarche Sous les pavés, qui déterminera les meilleures pratiques municipalité-école-communauté en matière d'environnements favorables à la santé.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans la situation de crise actuelle, le projet se réalise, et ce, sans aucun ajustement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme est autonome dans ses opérations de communication et doit se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (en partenariat).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Fin de la convention : 1<sup>er</sup> novembre 2021

Dépôt du rapport final : 1<sup>er</sup> décembre 2021

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal, Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 17 mai 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle WINTER  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-17

Élizabeth SABOURIN  
Chef de section par intérim - Développement  
social et expertise

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Lyne OLIVIER  
Directrice - Direction de la culture\_des sports\_des  
loisirs et du développement social



**Dossier # : 1216616003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un soutien financier de 33 613 \$, toutes taxes applicables, à la Table de quartier Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau, pour la période 2021-2022, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local - Approbation du projet de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 33 613 \$, toutes taxes applicables, à la Table de quartier Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau, pour la période 2021-2022, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Service de la diversité et de l'inclusion sociale</b>	<b>Entente administrative Ville/MTESS</b>	<b>Arrondissement du Plateau-Mont-Royal</b>
Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau	Animation et coordination d'une Table de quartier	2 233 \$	16 380 \$	15 000 \$

2. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme ci-haut désigné, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel;

3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;

b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

4. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-05-26 08:04

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1216616003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un soutien financier de 33 613 \$, toutes taxes applicables, à la Table de quartier Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau, pour la période 2021-2022, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local - Approbation du projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL ou Initiative montréalaise) entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier CMTQ, la Direction régionale de santé publique (DRSP), le Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), les cinq centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) de Montréal, la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux prioritaires par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous les autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

- Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;
- Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;

- Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux Tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document *Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation*.

En 2015, un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2020-2021 s'élève à un peu plus de 3 M\$ et représente un minimum de 101 228 \$ par Table de quartier. En effet, certaines Tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la Table de quartier, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### Relativement à la ville centre :

CG18 0440 - 1183220003 - 23 août 2018 : Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

CM15 0329 - 1143220007 - 24 mars 2015 : Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local

### Relativement à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal :

CA20 250126 - 1206616002 - 1er juin 2020 - Octroi d'un soutien financier de 33 613 \$, toutes taxes applicables, à la Table de quartier Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau pour la période 2020 à 2021, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, et approbation du projet de convention à cet effet

CA19 250222 - 1196616002 - 2 juillet 2019 - Octroi d'un soutien financier de 33 613 \$, toutes taxes applicables, à la Table de quartier Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau pour la période 2019-2020, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, et approbation du projet de convention à cet effet

CA18 250274 - 1187868002 - 3 juillet 2018 - Octroi d'un soutien financier au montant de

33 613 \$, toutes taxes incluses, à la table de quartier Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau pour la période 2018-2019, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, et approbation du projet de convention à cet effet

## DESCRIPTION

La Table de quartier Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau (CDC ASGP) regroupe plus d'une cinquantaine d'organismes. Sa mission est d'agir collectivement pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens et, avec les organismes du Grand Plateau, bâtir des solidarités afin de développer des stratégies intégrées de développement social.

Avec ce soutien financier et sa participation à la concertation, l'arrondissement reconnaît qu'il est une partie prenante au développement social local et que la complémentarité des interventions de tous les acteurs impliqués dans l'Initiative montréalaise contribue à l'atteinte des pleins potentiels des individus et de la collectivité. Ce financement rend ainsi possible la réalisation d'actions de la Table de quartier comme :

- La reconnaissance du mouvement communautaire dans le développement social et le rayonnement de la CDC ASGP et de ses membres;
- Le développement de la vie associative et de quartier;
- La consolidation de l'action communautaire et citoyenne;
- Le renforcement et le développement du volet des communications.

## JUSTIFICATION

Pendant la période comprise entre 2019 à 2020, sous l'égide d'une nouvelle direction, la CDC ASGP a réalisé plusieurs démarches dans le cadre de sa réflexion stratégique :

- Consultation auprès de ses membres et partenaires afin de mieux positionner son action et réviser son rôle et ses mandats de Corporation de développement communautaire et de Table de quartier;
- Ateliers de réflexion collective portant sur les axes de travail prioritaires;
- Réalisation d'une planification triennale 2021-2023.

La CDC ASGP atteint cette année les objectifs du cadre de référence de l'Initiative montréalaise.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Initiative montréalaise pour la période 2021-2022, pour la Table de quartier Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau (CDC ASGP), s'élève à 101 416 \$ et est réparti de la manière suivante :

Centraide	DRSP	Ville de Montréal	Total
51 620 \$	16 183 \$	33 613 \$	101 416 \$

Plus spécifiquement, le soutien financier accordé par la Ville de Montréal provient des sources suivantes :

Provenance des fonds	Soutien recommandé	% par rapport au financement global
Service de la diversité et de l'inclusion sociale	2 233 \$	2,21 %

Entente administrative Ville/MTESS	16 380 \$	16,18 %
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal	15 000 \$	14,82 %
<b>TOTAL</b>	<b>33 613 \$</b>	<b>33,21 %</b>

Concernant la contribution allouée par le **Service de la diversité et de l'inclusion sociale**

- Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre à même le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

Concernant la contribution allouée par **l'Entente administrative Ville-MTESS**

- Cette contribution financière demeure non récurrente;
- Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale);
- Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte contre la pauvreté qui est de sa compétence en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Concernant la contribution allouée par **l'arrondissement**

- Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement à même le budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;
- Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette initiative s'inscrit dans le Chantier A du nouveau Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal - Pour une ville inclusive, résiliente et carboneutre : « Mobilisation de la communauté montréalaise ».

### **Développement social**

Ces projets répondent aussi aux quatre axes du Plan d'action en développement social de l'arrondissement 2019-2021 :

Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble

Axe 2 : Aménager un quartier à échelle humaine

Axe 3 : Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social et communautaire

Axe 4 : S'engager dans un partenariat social et économique

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales;

- Développement de priorités communes et d'actions concertées;
- Meilleure utilisation des ressources disponibles;
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes;
- Réduction de la pauvreté;
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans la situation de crise actuelle, les projets se réalisent, et ce, sans aucun ajustement. Les projets sont maintenus tels quels.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le respect de la convention ainsi que l'avancement des projets de la Table de quartier CDC ASGP feront l'objet d'un suivi en continu par l'agent de développement de l'arrondissement. La transmission annuelle de l'ensemble des documents demandés à la CDC ASGP devra être déposée au moment demandé par les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise et sera analysée par ces derniers. Ces documents devront présenter l'atteinte des objectifs énoncés dans la cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

Fin de la convention : 30 juin 2022  
Dépôt de la reddition : 31 juillet 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Stéphanie MAURO, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Stéphanie MAURO, 19 mai 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-14

Claudia COULOMBE  
Agente de développement

Élizabeth SABOURIN  
Chef de section par intérim - Développement  
social et expertise

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Lyne OLIVIER  
Directrice - Direction de la culture\_des sports\_des  
loisirs et du développement social



Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1216008004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un soutien financier de 15 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Médecins du Monde Canada afin de réaliser le projet de bonification de la clinique mobile, de l'équipe des navigateurs autochtones et du pair en réduction des méfaits, dans le cadre de la mesure temporaire en sécurité urbaine en lien avec l'impact de la pandémie sur les personnes et les quartiers, et ce, pour la période du 8 juin 2021 au 31 janvier 2022 - Approbation du projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 10 novembre 2020, le ministère de la Sécurité publique (MSP) annonçait l'octroi d'une aide financière d'urgence de 250 000 \$ à la Ville de Montréal pour soutenir ses efforts face aux défis vécus en contexte de pandémie de la COVID-19.

Conformément aux balises du MSP, cette mesure temporaire, dont la responsabilité administrative relève du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), est destinée spécifiquement à la bonification ou l'ajout d'interventions communautaires dans l'espace public afin de favoriser la sécurité et la cohabitation, ainsi qu'à offrir des services de proximité adaptés aux besoins de la population, en collaboration avec les organismes qui agissent sur leur territoire.

**Organisme communautaire identifié pour porter l'action**

L'organisme communautaire Médecins du Monde, membre du Groupe de travail en cohabitation sociale au Plateau-Mont-Royal, est un partenaire majeur et un acteur clé sur notre territoire. Les principales forces de l'organisme Médecins du Monde pour mener à bien ce projet sont :

- Il possède un large réseau de partenaires, communautaires et institutionnels, tissé au fil du temps. Ce réseau solide permet de rejoindre un grand nombre de personnes, et d'offrir une réponse complète aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, par l'arrimage de différents services.
- Son expertise développée en matière d'intervention constitue une force pour la mise en place de ce projet.

Grâce à leurs partenaires communautaires (La Porte Ouverte, Plein Milieu, le Projet des Travailleuses de Soutien Autochtones, le Réseau de la communauté autochtone à Montréal, etc.), les navigateurs autochtones et le pair en réduction des méfaits rejoignent des

personnes qui ne reçoivent généralement aucun service. Ainsi, l'équipe de Médecins du Monde permet de favoriser l'accès et la qualité des soins et des services de première ligne aux personnes marginalisées.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE20 2008 - 1206794002 - 9 décembre 2020 - Autoriser la réception d'une contribution financière de 250 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique (MSP) en raison des besoins créés par la COVID-19 pour soutenir la coordination des interventions sociales et offrir des services de proximité adaptés aux besoins des citoyens, pour l'année 2021

## **DESCRIPTION**

### **Nature de l'intervention à bonifier**

Médecins du Monde Canada est déjà présent dans le quartier avec la clinique mobile, mais nous souhaitons poursuivre et bonifier cette offre de service pour répondre davantage aux besoins de la population visée. À travers ce projet, Médecins du Monde Canada apporte également son soutien et collabore quotidiennement avec les organismes communautaires du quartier qui œuvrent auprès de cette même population.

Le projet proposé vise à rejoindre, outiller, soutenir et arrimer les personnes vivant en situation d'itinérance en augmentant l'offre de service en intervention, en accompagnement et en soins de santé sur le Plateau-Mont-Royal. Plus précisément, le projet vise à augmenter et à bonifier la présence de Médecins du Monde Canada auprès de la population en situation d'itinérance. Pour ce faire, nous souhaitons renforcer la présence des navigateurs autochtones, de pair en réduction des méfaits et de la clinique mobile à raison d'une fois par semaine, minimum, alors qu'elle est actuellement d'une fois par deux semaines.

Plus spécifiquement, les objectifs du projet sont :

- Augmenter et bonifier le soutien de la population en situation d'itinérance;
- Bonifier et adapter les interventions psychosociales auprès de la clientèle visée;
- Soutenir les intervenants de première ligne sur le Plateau-Mont-Royal.

### **Période couverte par l'intervention**

Le financement octroyé permet de bonifier les interventions actuelles, en nombre et en temps, de juin 2021 à janvier 2022.

## **JUSTIFICATION**

Avec la pandémie, les problématiques de vulnérabilité, d'insécurité et de cohabitation dans l'espace public se sont accentuées. Une présence accrue d'intervenants qualifiés dans certains secteurs est un besoin avéré et exprimé par les acteurs en sécurité urbaine consultés par le MSP et la Ville de Montréal.

Médecins du Monde Canada est présent auprès des personnes en situation d'itinérance et de désaffiliation depuis 20 ans à Montréal. Cette présence sur le terrain fait des intervenants de Médecins du Monde Canada des témoins de première ligne des tendances et besoins émergents des différents milieux. Les infirmières de proximité ont ainsi observé les conséquences de la pandémie sur les personnes en situation d'itinérance notamment au Plateau-Mont-Royal.

En lien avec les observations des navigateurs autochtones, on témoigne d'une recrudescence des surdoses, des agressions sexuelles et de la précarité financière. Conséquemment, les demandes augmentent en matière de soins, de prévention, de

formation, d'outils, de matériel de réduction de méfaits et d'accompagnement. Si les services de santé de proximité sont plutôt bien implantés au centre-ville, le Plateau-Mont-Royal demeure délaissé par rapport à l'offre de services de proximité spécialisés pour ces personnes. Plus que jamais, dans le contexte épidémique de COVID-19, la réalité des personnes autochtones en situation d'itinérance à Montréal s'est détériorée et leurs besoins sont encore plus grands.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale, dans le cadre de son entente avec le ministère de la Sécurité publique. Conséquemment, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de l'arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent dossier s'inscrit dans le Chantier A du nouveau Plan climat 2020-2030 Pour une ville inclusive, résiliente et carboneutre : « Mobilisation de la communauté montréalaise ».

#### **Développement social**

La contribution de l'arrondissement au Projet de bonification de la clinique mobile, de l'équipe des navigateurs autochtones et du pair en réduction des méfaits permet de participer aux objectifs de notre Plan d'action en développement social 2019-2021:

Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre ensemble;

Action 1 : Actualiser nos pratiques en fonction de la diversité sociale et culturelle des citoyens;

Action 5 : Favoriser les initiatives de cohabitation et mixité sociale.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les interventions déployées dans le cadre de ce projet visent à réduire les préjudices causés par la pandémie tout en recherchant des solutions équitables et inclusives aux enjeux vécus par une partie de la population. En ce sens, le projet soutenu permettra d'aller plus loin dans l'aide offerte par la Ville aux personnes vulnérables.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

C'est dans le cadre de la pandémie actuelle que la Ville a reçu ce soutien financier du MSP. L'utilisation de ce budget de dépense additionnelle permettra à la Ville d'adoucir les effets néfastes de la pandémie qui perdure, auprès des populations les plus vulnérables.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue dans ce dossier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Fin de la convention : 31 janvier 2022

Dépôt du rapport final : 28 février 2022

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Pierre-Luc LORTIE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Pierre-Luc LORTIE, 18 mai 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle WINTER  
Agente de recherche

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-14

Élizabeth SABOURIN  
Chef de section par intérim - Développement  
social et expertise

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Lyne OLIVIER  
Directrice - Direction de la culture\_des sports\_des  
loisirs et du développement social



**Dossier # : 1218339003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un protocole d'entente avec l'organisme « Vivre en Ville » pour l'offre d'accompagnement du projet « Rencontre de voisinage » dans le cadre du programme Oui dans ma cour - Accorder une contribution financière de 15 000 \$ pour la période du 15 juin 2021 au 15 juin 2022.

Il est recommandé :

D'approuver un projet de convention avec l'organisme « Vivre en Ville » pour l'offre d'accompagnement relatif à la bonification du processus de rencontre d'information de voisinage;

D'octroyer une contribution financière au montant total de 15 000 \$, incluant les taxes, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante substitut;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-05-18 17:34

**Signataire :** Guy OUELLET

---

Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1218339003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un protocole d'entente avec l'organisme « Vivre en Ville » pour l'offre d'accompagnement du projet « Rencontre de voisinage » dans le cadre du programme Oui dans ma cour - Accorder une contribution financière de 15 000 \$ pour la période du 15 juin 2021 au 15 juin 2022.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement a modifié, en 2019, son règlement sur les PIIA et exige maintenant qu'une rencontre d'information de voisinage soit tenue avant le dépôt d'une demande d'agrandissement, de construction, de démolition ou d'un projet dérogoire. Depuis sa mise en application, il y a eu près de 106 rencontres d'information de voisinage qui ont été organisées, 320 voisins qui y ont assisté et 200 commentaires reçus de la part du voisinage par l'intermédiaire de la boîte courriel infovoisinageplateau@montreal.ca. Après les deux premières années de mise en oeuvre et des résultats des évaluations externes et internes réalisées, l'arrondissement souhaite bonifier le processus de rencontre d'information de voisinage. L'arrondissement se questionne notamment sur son rôle dans l'organisation et la tenue des rencontres d'information de voisinage, de même que sur la manière d'interagir avec ses citoyens sur ces questions au-delà de ces rencontres (traitement des courriels, diffusion d'information, etc.). Il a alors sollicité l'aide de l'organisme à but non lucratif, « Vivre en Ville », pour l'alimenter dans cette réflexion compte tenu de l'expertise de l'organisation sur les questions d'acceptabilité sociale des projets de transformations urbaines.

L'aide demandé à « Vivre en Ville », s'inscrit dans leur projet « Oui dans ma cour ! » qui consiste, d'une part, à améliorer la qualité des projets de transformations urbaines (densification, mobilité durable, etc.) par l'intégration des bonnes pratiques reconnues et, d'autre part, à rendre acceptables et désirables aux yeux des citoyens les projets comportant des caractéristiques associées à un allègement du bilan carbone. En favorisant une meilleure compréhension, par tous, des retombées positives associées à certaines caractéristiques des milieux de vie, il contribue à un meilleur appui de l'ensemble des parties prenantes aux stratégies de développement urbain durable que nombre d'acteurs de changement tentent de déployer. L'entente de partenariat proposée s'inscrit dans le volet C « Accompagner dans l'action » du projet « Oui dans ma cour ! » qui vise à accompagner l'arrondissement afin de le soutenir dans le dialogue constructif sur la densification de son territoire avec les parties concernées.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

## **DESCRIPTION**

Le présent projet vise le soutien financier, jusqu'à concurrence de 15 000 \$, à l'organisme « Vivre en Ville » pour leur accompagnement dans la réflexion sur le dialogue constructif avec les citoyens sur la densification pour la période du 15 juin 2021 au 15 juin 2022.

Dans le cadre de ce partenariat, « Vivre en Ville » appuiera l'arrondissement sur les éléments suivants :

- Une analyse du processus des rencontres d'information de voisinage en vue d'établir un portrait des enjeux et de formuler des recommandations pour atteindre les objectifs poursuivis par l'Arrondissement avec ces rencontres.
- Une analyse des types de contenus et des types d'outils de vulgarisation, de communication et de mobilisation adaptés au processus des rencontres d'information de voisinage et plus largement sur la mise en valeur de l'encadrement des transformations urbaines du Plateau-Mont-Royal.

Le projet de convention avec l'organisme est inclus en pièce jointe au présent dossier.

## **JUSTIFICATION**

L'approbation du conseil est nécessaire pour signer une convention avec un OBNL et autoriser le versement d'une contribution financière.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 15 000 \$ sera imputée à même le budget de la Direction du développement du territoire et études techniques - Centre de responsabilité : Urbanisme - Activité : Aménag. du territoire, réglementation et zonage - Objet : Autres services techniques.  
2422.0010000.303436.06101.54590.000000.0000.000000.000000

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet contribue au développement durable notamment en assurant l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de la contribution financière à l'OBNL permet à l'Arrondissement de bénéficier de l'accompagnement de « Vivre en Ville » pour concevoir, planifier, mettre en oeuvre et évaluer son programme *Milieux de vie verts et actifs*.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'offre d'accompagnement tient compte de la situation de la pandémie de la COVID-19.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Mars à mai 2021 :**

Révision des principaux éléments du programme (objectifs, volets, approche)  
Stratégie de mobilisation et activités de consultation visant plus particulièrement la

population aînée

**Juin à septembre 2021 :**

Analyse des projets du volet Rues Apaisées et recommandations des mesures à implanter

**Septembre à décembre 2021 :**

Suivi des mesures et évaluation du programme

**Janvier à février 2022 :**

Recommandation pour la révision et bonification du programme

Remise d'un rapport d'accompagnement

Remise d'une proposition de stratégie d'intervention urbanistique, complémentaire à la démarche MADA

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacqueline Tatiana BENITEZ  
Agente de recherche en urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-13

Gisèle BOURDAGES  
Chef de division - Urbanisme

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur de la Direction du développement du  
territoire et des études techniques



**Dossier # : 1198249004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière totalisant 72 378 \$, toutes taxes applicables, à onze organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 - Approbation des projets de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'approuver le maintien, la modification et le report des événements du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 proposés dans le contexte de la pandémie de COVID-19;
2. De reporter à 2021 la portion résiduelle des contributions financières totalisant la somme de 7 816 \$, toutes taxes applicables, aux organismes et artistes, ci-après désignés :

<b>Organisme/Artiste</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant versé en 2020 (80%)</b>	<b>Montant reporté à 2021 (20%)</b>
Choeur de chambre Tactus	Lhasa a cappella	2 000 \$	1 600 \$	400 \$
Fondation Fabienne Colas	Haïti sur un Plateau!	2 000 \$	1600 \$	400 \$
Infinithéâtre	The Unit au parc	3 250 \$	2 600 \$	650 \$
Lucie Grégoire Danse	Vers l'autre	10 000 \$	8 000 \$	2 000 \$
Maison de l'amitié de Montréal	Duluth en'Arts	15 000 \$	12 000 \$	3 000 \$
Théâtre des Petites Âmes	Jardin des Petites Âmes	6 828 \$	5 462 \$	1 366 \$
<b>TOTAL</b>				<b>7 816 \$</b>

3. D'approuver les addendas aux conventions initiales dont une copie est jointe en annexe à l'addenda du sommaire décisionnel;
4. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

5. D'imputer la dépense conformément aux informations inscrites à l'addenda du sommaire décisionnel.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2020-06-19 13:11

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1198249004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière totalisant 72 378 \$, toutes taxes applicables, à onze organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 - Approbation des projets de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'approuver le report, à l'automne 2021, des deux événements du Programme de soutien aux actions culturelles, initialement maintenus pour une réalisation à l'automne 2020, à la suite de l'évolution de la pandémie de COVID-19;
2. De reporter à 2021 la portion résiduelle des deux projets concernés, totalisant 2 000 \$, toutes taxes applicables, aux organismes ci-après désignés :

<b>Organisme/Artiste</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant versé en 2020 (80%)</b>	<b>Montant reporté à 2021 (20%)</b>
Festival international de projection illusionniste de Montréal (MAPP_MTL)	L'étrange chalet	8 000 \$	6 400 \$	1 600 \$
Odace Événements	Marche de Noël aux flambeaux	2 000 \$	1 600 \$	400 \$
<b>TOTAL</b>				<b>2 000 \$</b>

3. D'approuver les addendas aux conventions initiales dont une copie est jointe en annexe à l'addenda du sommaire décisionnel;
4. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
  - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
  - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

5. D'imputer la dépense conformément aux informations inscrites à l'addenda du sommaire décisionnel.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2020-10-16 10:21

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1198249004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière totalisant 72 378 \$, toutes taxes applicables, à onze organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 - Approbation des projets de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'approuver la modification aux événements du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 proposé dans le contexte de la pandémie de COVID-19;
2. D'approuver les addendas aux conventions initiales dont une copie est jointe en annexe à l'addenda du sommaire décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
  - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
  - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-05-20 16:26

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1198249004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière totalisant 72 378 \$, toutes taxes applicables, à onze organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 - Approbation des projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal s'était engagé à verser des contributions financières totalisant 72 378 \$, toutes taxes applicables, à onze organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 pour des événements devant se tenir sur le domaine public durant la période estivale. Considérant le contexte de la pandémie de COVID-19, Montréal vit actuellement une situation évolutive. Tous les secteurs d'activité sont touchés et les événements culturels sont directement affectés.

En effet, les directives sanitaires en vigueur, incluant la distanciation physique et l'interdiction de tout type de rassemblement, ont un impact direct sur la programmation culturelle initialement prévue. Les projets retenus ont dû être réévalués et modifiés, le cas échéant, en concertation avec les promoteurs. Lorsque cela était possible les projets ont été maintenus ou adaptés, pour répondre aux normes sécuritaires en vigueur, sinon reportés en 2021.

Après analyse des onze projets précédemment retenus :

- deux ont été jugés adéquats pour être maintenus (en date du 9 juin 2020);
- trois ont été jugés adéquats à la suite des modifications au concept original;
- six ont été reportés à 2021.

L'élément principal ayant motivé les reports est l'incapacité à mener les projets concernés sans inciter aux rassemblements. Les projets maintenus avec modification peuvent être réalisés sans causer de rassemblement lié au projet. C'est aussi le cas d'un des deux projets maintenus tels quels (L'étrange chalet), l'autre étant prévu en décembre 2020 (Marche de Noël aux flambeaux), ce qui requerra une nouvelle analyse à l'automne, selon l'évolution du contexte.

**Projets maintenus tels quels (en date du 9 juin 2020) :**

1. **Organisme** : Festival international de projection illusionniste de Montréal (MAPP\_MTL)

**Projet** : L'étrange chalet

**Date(s)** : 28, 29, 30 et 31 octobre 2020

**Lieu(x)** : Chalet du parc Sir-Wilfrid-Laurier

**Brève description** : Pour l'Halloween, MAPP MTL présente une projection illusionniste monumentale sur l'entièreté d'une façade du chalet Laurier, par l'artiste Jean-Michel Bourgeois. Des effets trompe-l'oeil par la projection vidéo transformeront le chalet en une entité étrange, mystérieuse et fantastique pour le plaisir des petits et grands. La création sera présentée à partir de la tombée de la nuit jusqu'à 22 h.

**Contribution** : 8 000 \$

**Note COVID-19** : Art visuel éphémère, aucun rassemblement prévu.

2. **Organisme** : Odace Événements

**Projet** : Marche de Noël aux flambeaux

**Date(s)** : 5 décembre 2020

**Lieu(x)** : Avenue du Mont-Royal, rue De La Roche

**Brève description** : Pour une 20<sup>e</sup> année en 2020, la Marche présente des personnages fantastiques et des chorales chantant un répertoire des classiques du temps des Fêtes. Les musiciens traditionnels de La Chasse-Balcon investissent également des balcons de la rue De La Roche pour faire gigner le public au passage de la Marche.

**Contribution** : 2 000 \$

**Note COVID-19** : Événement en décembre 2021, qui sera réévalué à l'automne en fonction du contexte et des directives de santé public en vigueur.

### **Projets maintenus avec modification :**

1. **Artiste** : Anne-Flore de Rochambeau

**Projet** : Lore

**Date(s)** : 22, 26 et 29 août 2020

**Lieu(x)** : Deux ruelles de l'arrondissement (lieux exacts à confirmer)

**Brève description (mise à jour)** : L'artiste offrira deux représentations de 50 minutes par jour dans deux ruelles différentes, avec deux interprètes et une médiatrice pour un total de six représentations.

**Contribution** : 10 000 \$

**Note COVID-19** : Prestation dans lieux ciblés, spectateurs dans leurs cours ou sur leurs balcons.

2. **Organisme** : Événements Prima Danse

**Projet** : Prestations de danse éclair

**Date(s)** : Deux jours en juillet 2020 (dates exactes à confirmer)

**Lieu(x)** : Une résidence pour personnes âgées et un autre type d'habitation, tous deux à confirmer

**Brève description (mise à jour)** : Trois présentations, d'une durée de 30 minutes, par jour pendant deux journées en juillet. La prestation sera suivie d'un atelier de danse pour faire bouger les gens tout en respectant la distanciation physique. Il y aura quatre (4) interprètes accompagnés d'un médiateur. Une journée sera consacrée aux résidences pour aînés et une autre à un complexe d'habitation à déterminer (coopérative, immeuble résidentiel à forte densité). Les

dates et lieux exacts sont à confirmer.

**Contribution** : 6 800 \$

**Note COVID-19** : Prestation dans lieux ciblés, spectateurs dans leurs espaces privés.

### 3. **Artiste** : Karine Fournier

**Projet** : Libre-coudre

**Date(s)** : Du 1<sup>er</sup> juin au 28 août 2020

**Lieu(x)** : Rues et espaces publics de l'arrondissement

**Brève description (mise à jour)** : Libre-coudre est une exposition à ciel ouvert qui se déploie dans l'espace public et qui propose aux résidents.es du Plateau Est une expérience hors du commun. Les sculptures textiles éphémères seront intégrées graduellement dans l'espace public, au cours de l'été, afin de créer des petits effets de surprise.

**Contribution** : 6 500 \$

**Note COVID-19** : Art visuel éphémère, aucun rassemblement prévu.

### **Projets reportés à 2021 :**

#### 1. **Organisme** : Choeur de chambre Tactus

**Projet** : Lhasa a cappella

**Date(s)** : 11 septembre 2021

**Lieu(x)** : Parc Lhasa-de-Sela

**Brève description** : Pour commémorer le dixième anniversaire du décès de Lhasa de Sela, le Choeur de chambre Tactus lui rend hommage en présentant un concert dans le parc qui porte son nom. Ce concert inédit, avec Bia comme soliste invitée, sera entièrement a cappella. Les instruments des pièces du répertoire de l'auteure-compositrice-interprète seront remplacés par les arrangements vocaux écrits par Simon Fournier, le directeur musical et artistique du chœur.

**Contribution** : 2 000 \$

**Note COVID-19** : Impossible à tenir sans créer de rassemblement, difficulté pour une chorale à se produire en mode distanciation physique.

#### 2. **Organisme** : Fondation Fabienne Colas

**Projet** : Haïti sur un Plateau!

**Date(s)** : Été 2021

**Lieu(x)** : Parc La Fontaine

**Brève description** : Dans le cadre du Festival Haïti en Folie, la Fondation Fabienne Colas invite les résidents.es du Plateau-Mont-Royal à partager des moments uniques avec des artistes d'origines haïtienne et caribéenne. Familial et intergénérationnel, l'événement se tiendra au parc La Fontaine et, avec le défilé RARA, dans les rues avoisinantes.

**Contribution** : 2 000 \$

**Note COVID-19** : Événement d'envergure métropolitaine impossible à tenir sans créer de rassemblement.

#### 3. **Organisme** : Infinithéâtre

**Projet** : The Unit au parc

**Date(s)** : 24, 25, 26 et 27 juin 2021

**Lieu(x)** : Parc Alphonse-Télesphore-Lépine

**Brève description** : The Unit est un projet de résidence en écriture dramaturgique d'Infinithéâtre se concluant par une semaine de lectures publiques festives, dans un parc du Mile End. Ces lectures permettent au public de découvrir des créations inédites de la relève théâtrale montréalaise et de créer des ponts avec la communauté anglophone de l'arrondissement.

**Contribution** : 3 250 \$

**Note COVID-19** : Impossible à tenir sans créer de rassemblement, difficulté pour les interprètes de respecter la distanciation physique entre eux.

4. **Organisme** : Lucie Grégoire Danse

**Projet** : Vers l'autre

**Date(s)** : 19, 20, 26 et 27 juin 2021

**Lieu(x)** : Parc Sir-Wilfrid-Laurier

**Brève description** : Le projet Vers l'autre est le fruit d'un partenariat entre la compagnie Lucie Grégoire Danse et la compagnie de danse intégrée Corpuscule Danse, dirigée par France Geoffroy. En réunissant au sein d'une même performance des danseurs, des musiciens et des artistes en situation de handicap de la compagnie Corpuscule, la proposition chorégraphique résultante se présente comme une ode à l'individualité et à la diversité.

**Contribution** : 10 000 \$

**Note COVID-19** : Impossible à tenir sans créer de rassemblement, difficulté pour les danseurs handicapés et à mobilité réduite de respecter la distanciation physique entre eux.

5. **Organisme** : Maison de l'amitié de Montréal

**Projet** : Duluth en'Arts

**Date(s)** : Huit samedis du 12 juin au 31 juillet 2021

**Lieu(x)** : Parc Duluth-Laval

**Brève description** : Duluth en'Arts est un festival de musique convivial, familial, gratuit et festif, qui a lieu en plein air sur la place publique au coin des rues Duluth et Laval. À travers sa programmation musicale, l'événement offre l'occasion de (re)découvrir différentes cultures, en particulier celles qui ont façonné et façonnent encore l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

**Contribution** : 15 000 \$

**Note COVID-19** : Impossible à tenir sans créer de rassemblement.

6. **Organisme** : Théâtre des Petites Âmes

**Projet** : Jardin des Petites Âmes

**Date(s)** : Été 2021

**Lieu(x)** : Parc Baldwin

**Brève description** : Le Jardin des Petites Âmes est une installation tactile et sensorielle, pensée et construite pour les enfants. Les visiteurs du jardin peuvent toucher, faire bouger et vivre les éléments marionnettiques et sonores.

**Contribution** : 6 828 \$

**Note COVID-19** : Difficile à tenir sans créer de rassemblement, l'impossibilité pour le jeune public de manipuler les éléments de l'oeuvre dénature l'expérience de celle-ci.

Le total des contributions prévues aux projets reportés à 2021 est de 39 078 \$. Sur ce montant, 80 % a déjà été versé aux promoteurs à la signature des conventions. Le 20

% restant, soit 7 816 \$, ira dans les surplus de l'arrondissement à la fin de l'année 2020.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude GROULX  
Secrétaire- recherchiste

**IDENTIFICATION****Dossier # :1198249004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière totalisant 72 378 \$, toutes taxes applicables, à onze organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 - Approbation des projets de convention à cet effet

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal s'était engagé à verser des contributions financières totalisant 72 378 \$, toutes taxes applicables, à onze organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 pour des événements devant se tenir sur le domaine public durant la période estivale. Considérant le contexte de la pandémie de COVID-19, Montréal vit toujours une situation évolutive. Tous les secteurs d'activités sont touchés et les événements culturels sont directement affectés.

Au printemps 2020, et après analyse des onze projets précédemment retenus :

- deux avaient été jugés adéquats pour être maintenus;
- trois avaient été jugés adéquats à la suite des modifications au concept original;
- six avaient été reportés à 2021.

Il avait été convenu que les deux projets maintenus, L'étrange chalet et la Marche de Noël aux flambeaux, feraient l'objet d'une nouvelle analyse à l'automne 2020, selon l'évolution du contexte.

À l'heure actuelle, les nouvelles directives sanitaires en vigueur, incluant le maintien de la distanciation physique et l'interdiction des rassemblements, continuent d'avoir un impact direct sur la programmation culturelle initialement prévue. Dans ce contexte, les deux projets initialement maintenus pour l'automne 2020 sont maintenant reportés à 2021.

**Projets reportés à l'automne 2021 :**

1. Organisme : Festival international de projection illusionniste de Montréal (MAPP\_MTL)

Projet : L'étrange chalet

Dates initialement prévues : 28, 29, 30 et 31 octobre 2020

Dates du report : 28, 29, 30 et 31 octobre 2021

Lieu(x) : Chalet du parc Sir-Wilfrid-Laurier

Brève description : Pour l'Halloween, MAPP MTL présente une projection illusionniste monumentale sur l'entièreté d'une façade du chalet Laurier, par l'artiste Jean-Michel Bourgeois. Des effets trompe-l'oeil par la projection vidéo transformeront le chalet en une entité étrange, mystérieuse et fantastique pour le plaisir des petits et grands. La création sera présentée à partir de la tombée de la nuit jusqu'à 22 h.

Contribution : 8 000 \$

Note COVID-19 : Art visuel éphémère, impossibilité pour le promoteur de garantir l'absence de rassemblements.

## 2. Organisme : Odace Événements

Projet : Marche de Noël aux flambeaux

Date initialement prévue : 5 décembre 2020

Date du report : 4 décembre 2021

Lieu(x) : Avenue du Mont-Royal, rue De La Roche

Brève description : La Marche présente des personnages fantastiques et des chorales chantant un répertoire des classiques du temps des Fêtes. Les musiciens traditionnels de La Chasse-Balcon investissent également des balcons de la rue De La Roche pour faire giguer le public au passage de la Marche.

Contribution : 2 000 \$

Note COVID-19 : Impossible à tenir sans créer de rassemblements

Le nouveau total des contributions prévues aux projets reportés à 2021 est de 49 078 \$. Sur ce montant, 80 % a déjà été versé aux promoteurs à la signature des conventions. Le 20 % restant, soit 9 816 \$, ira dans les surplus de l'arrondissement à la fin de l'année 2020.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude GROULX  
Secrétaire- recherchiste

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1198249004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière totalisant 72 378 \$, toutes taxes applicables, à onze organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 - Approbation des projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal s'est engagé à verser des contributions financières totalisant 72 378 \$, toutes taxes applicables, à onze organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles pour des événements devant se tenir sur le domaine public durant la période estivale 2020.

Montréal vit une situation évolutive en lien avec la pandémie de COVID-19. Tous les secteurs d'activités sont touchés et les événements culturels sont directement affectés. Dans ce contexte, huit des onze projets prévus initialement en 2020 avaient été reportés à 2021.

Les directives sanitaires en vigueur à l'heure actuelle continuent d'avoir un impact direct sur la programmation culturelle sur le domaine public. Conséquemment, il est impossible de déterminer à quel moment et dans quelles conditions pourront être présentés les projets retenus.

Tous les artistes et organismes concernés ont signé un nouvel addenda aux ententes originales. Celui-ci indique que les dates prévues des projets sont remplacées par la mention « *Le projet sera présenté au moment jugé opportun et dans le respect des directives de santé publique* ».

**Projets concernés :**

1. Organisme : Infinithéâtre

Projet : The Unit au parc

Date(s) : Flexibles, selon les directives de santé publique.

Lieu(x) : Parc Alphonse-Télesphore-Lépine

Brève description : The Unit est un projet de résidence en écriture dramaturgique d'Infinithéâtre se concluant par une semaine de lectures publiques festives, dans un parc du Mile End. Ces lectures permettent au public de découvrir des créations inédites de la relève théâtrale montréalaise et de créer des ponts avec la communauté anglophone de l'arrondissement.

Contribution : 3 250 \$

2. Organisme : Lucie Grégoire Danse  
Projet : Vers l'autre  
Date(s) : Flexibles, selon les directives de santé publique.  
Lieu(x) : Parc Sir-Wilfrid-Laurier.  
Brève description : Le projet Vers l'autre est le fruit d'un partenariat entre la compagnie Lucie Grégoire Danse et la compagnie de danse intégrée Corpuscule Danse. En réunissant au sein d'une même performance des danseurs, des musiciens et des artistes en situation de handicap de la compagnie Corpuscule, la proposition chorégraphique résultante se présente comme une ode à l'individualité et à la diversité.  
Contribution : 10 000 \$
3. Organisme : Maison de l'amitié de Montréal  
Projet : Duluth en'Arts  
Date(s) : Flexibles, selon les directives de santé publique.  
Lieu(x) : Parc Duluth-Laval  
Brève description : Duluth en'Arts est un festival de musique convivial, familial, gratuit et festif, qui a lieu en plein air sur la place publique au coin des rues Duluth et Laval. À travers sa programmation musicale, l'événement offre l'occasion de (re)découvrir différentes cultures, en particulier celles qui ont façonné et façonnent encore l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.  
Contribution : 15 000 \$
4. Organisme : Festival international de projection illusionniste de Montréal (MAPP\_MTL)  
Projet : L'étrange chalet  
Date(s) : Flexibles, selon les directives de santé publique.  
Lieu(x) : Chalet du parc Sir-Wilfrid-Laurier  
Brève description : Pour l'Halloween, MAPP MTL présente une projection illusionniste monumentale sur l'entièreté d'une façade du chalet Laurier, par l'artiste Jean-Michel Bourgeois. Des effets trompe-l'oeil par la projection vidéo transformeront le chalet en une entité étrange, mystérieuse et fantastique pour le plaisir des petits et grands. La création sera présentée à partir de la tombée de la nuit jusqu'à 22 h.  
Contribution : 8 000 \$
5. Organisme : Odace Événements  
Projet : Marche de Noël aux flambeaux  
Date(s) : Flexibles, selon les directives de santé publique.  
Lieu(x) : Avenue du Mont-Royal et rue De La Roche  
Brève description : La Marche présente des personnages fantastiques et des chorales chantant un répertoire des classiques du temps des Fêtes. Les musiciens traditionnels de La Chasse-Balcon investissent également des balcons de la rue De La Roche pour faire giguer le public au passage de la Marche.  
Contribution : 2 000 \$
6. Organisme : Choeur de chambre Tactus  
Projet : Lhasa a cappella  
Date(s) : Flexible, selon les directives de santé publique.  
Lieu(x) : Parc Lhasa-de-Sela  
Brève description : Pour commémorer le dixième anniversaire du décès de Lhasa de Sela, le Choeur de chambre Tactus lui rend hommage en présentant un concert dans le parc qui porte son nom. Ce concert inédit, avec Bia comme soliste invitée, sera entièrement a cappella. Les instruments des pièces du répertoire de l'auteure-compositrice-interprète seront remplacés par les arrangements vocaux écrits par Simon Fournier, le directeur musical et artistique du chœur.  
Contribution : 2 000 \$

7. Organisme : Fondation Fabienne Colas  
Projet : Haïti sur un Plateau!  
Date(s) : Flexibles, selon les directives de santé publique.  
Lieu(x) : Parc La Fontaine  
Brève description : Dans le cadre du Festival Haïti en Folie, la Fondation Fabienne Colas invite les résidents.es du Plateau-Mont-Royal à partager des moments uniques avec des artistes d'origines haïtienne et caribéenne. Familial et intergénérationnel, l'événement se tiendra au parc La Fontaine et, avec le défilé RARA, dans les rues avoisinantes.  
Contribution : 2 000 \$
8. Organisme : Théâtre des Petites Âmes  
Projet : Jardin des Petites Âmes  
Date(s) : Flexibles, selon les directives de santé publique.  
Lieu(x) : Parc Baldwin  
Brève description : Le Jardin des Petites Âmes est une installation tactile et sensorielle, pensée et construite pour les enfants. Les visiteurs du jardin peuvent toucher, faire bouger et vivre les éléments marionnettiques et sonores.  
Contribution : 6 828 \$

Le total des contributions prévues aux projets reportés à 2021 est de 49 078 \$. Sur ce montant, 80 % ont déjà été versés aux promoteurs à la signature des conventions (39 262 \$). Le 20 % restant correspond à une somme de 9 816 \$.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Odette NTAKARUTIMANA, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Odette NTAKARUTIMANA, 19 mai 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

François-Xavier TREMBLAY  
Agent de développement culturel

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1198249004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière totalisant 72 378 \$, toutes taxes applicables, à onze organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 - Approbation des projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Programme de soutien aux actions culturelles a été créé en 2016 afin de soutenir les initiatives, les projets et les événements culturels des organismes sans but lucratif et les artistes qui concourent au développement culturel de l'arrondissement.

Pour une quatrième année consécutive, le programme se veut un point d'entrée central pour les initiatives culturelles, rendant plus accessibles l'information et les ressources tout en permettant une cohérence des interventions sur le territoire. Compte tenu des nombreuses demandes présentées à l'arrondissement par des organismes et des artistes pour la réalisation de projets, il a été privilégié de procéder par des appels de projets, rendant ainsi le processus transparent, accessible et équitable pour tous. Un premier appel de projets s'est tenu du 6 septembre au 1<sup>er</sup> novembre et onze projets ont été retenus.

Dans son Plan d'action culturel 2015-2017, l'arrondissement s'est engagé à soutenir le milieu culturel et artistique professionnel de diverses façons, à faciliter l'appropriation du domaine public et à saisir les occasions d'y intégrer des interventions artistiques. Plus récemment, avec le Plan d'action culturel 2018-2020, l'arrondissement a réitéré sa volonté de poursuivre son travail de préservation d'une vitalité culturelle inclusive et accessible, basée sur une diversité de pratiques artistiques. Le programme s'inscrit directement dans cette vision.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 25 0137 - 6 mai 2019 - 1197008002 - Octroi d'une contribution financière totalisant 27 900 \$, toutes taxes applicables, à six organismes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2019 - Volet 1 - Général - Approbation des projets de convention à cet effet

CA19 250009 - 4 février 2019 - 1187008002 - Octroi d'une contribution financière aux organismes articule (8 105 \$), Balfolk Montréal, (2 500 \$), Catherine Planet, (1 500 \$), Centre des musiciens du monde (4 000 \$), LA SERRE - arts vivants (5 000 \$), Louise Bédard Danse (10 000 \$) et Les Filles Électriques (5 000 \$), pour un montant totalisant 36 105 \$, toutes taxes applicables, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2019 - Volet 1 - Général et approuver les projets de convention à cet effet

CA19 250012 - 4 février 2019 - 1187008003 - Octroi d'une contribution financière de 15 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Maison de l'amitié de Montréal, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2019 - Volet 2 - Avenue Duluth et approuver le projet de convention à cet effet

CA19 250014 - 4 février 2019 - 1187008004 - Octroi d'une contribution financière de 7 500 \$, toutes taxes applicables, à la Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise SPDTQ - Espace-trad, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2019 - Volet 3 - Rue Prince-Arthur Est et approuver les projets de convention à cet effet

CA19 250013 - 4 février 2019 - 1187008005 - Octroi d'une contribution financière aux organismes Maison de la poésie de Montréal (3 000 \$) et Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise SPDTQ - Espace-trad (8 000 \$) pour un montant totalisant 11 000 \$, toutes taxes applicables, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2019 - Volet 4 - Plateau Est et approuver les projets de convention à cet effet

CA18 25 0084 - 9 avril 2018 - 1187860005 - Adoption du Plan d'action culturel 2018-2020 du Plateau-Mont-Royal

CA15 25 0238 - 1er juin 2015 - 1187860005 - Adopter le plan de développement culturel 2015-2025 Une culture signée Le Plateau et son plan d'action 2015-2017

## DESCRIPTION

### 1. Artiste : Anne-Flore de Rochambeau

**Projet** : Lore

**Date(s)** : 22, 29 août et 5 septembre

**Lieu(x)** : Rue, Prince-Arthur Est (Saint-Dominique et Coloniale), parc des Compagnons-de-Saint-Laurent et parc Lahaie

**Brève description** : À travers la danse et la poésie, Lore est un projet inclusif et participatif qui invite à l'échange et à la découverte de l'autre. La danse se laisse porter par les poèmes spontanés imaginés par les spectateurs, qui sont ensuite enregistrés et retransmis à travers la trame sonore de la performance. En dehors des rencontres, le public est invité à prendre part au projet en écrivant ou dessinant leur poème, puis en allant les accrocher aux cordes à linge autour de l'espace de jeu.

**Contribution** : 10 000 \$

### 2. Organisme : Choeur de chambre Tactus

**Projet** : Lhasa a cappella

**Date(s)** : 12 septembre

**Lieu(x)** : Parc Lhasa-de-Sela

**Brève description** : Pour commémorer le dixième anniversaire du décès de Lhasa de Sela, le Choeur de chambre Tactus lui rend hommage en présentant un concert dans le parc qui porte son nom. Ce concert inédit, avec B'ia comme soliste invitée, sera entièrement a cappella. Les instruments des pièces du répertoire de l'auteure-compositrice-interprète seront remplacés par les arrangements vocaux écrits par Simon Fournier, le directeur musical et artistique du chœur.

**Contribution** : 2 000 \$

### 3. Organisme : Événements Prima Danse

**Projet** : Prestations de danse éclair

**Date(s)** : 26 mai, 2, 9 et 16 juin

**Lieu(x)** : Place du Côteau-Saint-Louis, Skatepark Mile End, rue de Rigaud (station Sherbrooke) et parc Léo-Pariseau

**Brève description** : Prima Danse lance une invitation à prendre le temps de s'arrêter et d'apprécier un court spectacle de danse avec les gens de son quartier, lors du retour à la maison. Des prestations de danse de différents styles auront lieu au printemps, lors de quatre mardis, en fin de journée. Elles seront accompagnées d'exercices coopératifs et créatifs entre le public et les artistes.

**Contribution** : 6 800 \$

#### **4. Organisme** : Festival international de projection illusionniste de Montréal (MAPP\_MTL)

**Projet** : L'étrange chalet

**Date(s)** : 28, 29, 30 et 31 octobre

**Lieu(x)** : Chalet du parc Sir-Wilfrid-Laurier

**Brève description** : Pour l'Halloween, MAPP MTL présente une projection illusionniste monumentale sur l'entièreté d'une façade du chalet Laurier, par l'artiste Jean-Michel Bourgeois. Des effets trompe-l'oeil par la projection vidéo transformeront le chalet en une entité étrange, mystérieuse et fantastique, pour le plaisir des petits et des grands. La création sera présentée à partir de la tombée de la nuit jusqu'à 22 h. Un atelier de mapping vidéo sera aussi offert pour les enfants, le samedi 31 octobre.

**Contribution** : 8 000 \$

#### **5. Organisme** : Fondation Fabienne Colas

**Projet** : Haïti sur un Plateau!

**Date(s)** : 25 et 26 juillet

**Lieu(x)** : Parc La Fontaine

**Brève description** : Dans le cadre du 14<sup>e</sup> anniversaire du Festival Haïti en Folie, la Fondation Fabienne Colas invite les résidents.es du Plateau-Mont-Royal à partager des moments uniques avec des artistes d'origines haïtienne et caribéenne. Familial et intergénérationnel, l'événement se tiendra au parc La Fontaine et, avec le défilé RARA, dans les rues avoisinantes.

**Contribution** : 2 000 \$

#### **6. Organisme** : Infinithéâtre

**Projet** : The Unit au parc

**Date(s)** : 15, 16, 17, 18, 19 et 20 septembre

**Lieu(x)** : Parc Alphonse-Télesphore-Lépine

**Brève description** : The Unit est un projet de résidence en écriture dramaturgique d'Infinithéâtre se concluant par une semaine de lectures publiques festives, dans un parc du Mile End. Ces lectures permettent au public de découvrir des créations inédites de la relève théâtrale montréalaise et de créer des ponts avec la communauté anglophone de l'arrondissement.

**Contribution** : 3 250 \$

#### **7. Artiste** : Karine Fournier

**Projet** : Libre-coudre

**Date(s)** : 1<sup>er</sup> juin au 28 août

**Lieu(x)** : Place des Fleurs-de-Macadam, parc De Lorimier, parc des Compagnons-de-Saint-Laurent, parc Baldwin

**Brève description** : Libre-coudre est une exposition à ciel ouvert qui se déploie dans l'espace public et qui propose aux résidents.es du Plateau Est une expérience hors du commun. Ce projet novateur incluant différentes facettes en art textile et techniques mixtes sera produit, dans l'esprit de l'art relationnel, en collaboration avec différents organismes du quartier. Les sculptures textiles éphémères seront intégrées graduellement dans l'espace public, au cours de l'été, afin de créer des petits effets de surprise.

**Contribution** : 6 500 \$

#### **8. Organisme** : Lucie Grégoire Danse

**Projet** : Vers l'autre

**Date(s)** : 13, 21, 27 et 28 juin

**Lieu(x)** : Parc Sir-Wilfrid-Laurier

**Brève description** : Le projet Vers l'autre est le fruit d'un partenariat entre la compagnie Lucie Grégoire Danse et la compagnie de danse intégrée Corpuscule Danse, dirigée par France Geoffroy. En réunissant au sein d'une même performance des danseurs, des musiciens et des artistes en situation de handicap de la compagnie Corpuscule, la proposition chorégraphique résultante se présente comme une ode à l'individualité et à la diversité.

**Contribution** : 10 000 \$

#### **9. Organisme** : Maison de l'amitié de Montréal

**Projet** : Duluth en'Arts

**Date(s)** : 13, 20, 27 juin, 4, 11, 18, 25 juillet et 1<sup>er</sup> août

**Lieu(x)** : Parc Duluth-Laval

**Brève description** : Duluth en' Arts est un festival de musique convivial, familial, gratuit et festif, qui a lieu en plein air sur la place publique au coin des rues Duluth et Laval. À travers sa programmation musicale, l'événement offre l'occasion de (re) découvrir différentes cultures, en particulier celles qui ont façonné et façonnent encore l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

**Contribution** : 15 000 \$

#### **10. Organisme** : Odace Événements

**Projet** : Marche de Noël aux flambeaux

**Date(s)** : 5 décembre

**Lieu(x)** : Avenue du Mont-Royal, rue De La Roche, parc La Fontaine

**Brève description** : Pour une 20<sup>e</sup> année en 2020, la Marche présente des personnages fantastiques et des chorales chantant un répertoire des classiques du temps des Fêtes. Les musiciens traditionnels de La Chasse-Balcon investissent également des balcons de la rue De La Roche pour faire gigner le public au passage de la Marche, avant la fin du cortège, au parc La Fontaine, pour un spectacle musical et des feux d'artifice.

**Contribution** : 2 000 \$

#### **11. Organisme** : Théâtre des Petites Âmes

**Projet** : Jardin des Petites Âmes

**Date(s)** : 5, 6 et 7 juin

**Lieu(x)** : Parc Baldwin

**Brève description** : Le Jardin des Petites Âmes est une installation tactile et sensorielle, pensée et construite pour les enfants. Les visiteurs du jardin peuvent toucher, faire bouger et vivre les éléments marionnettiques et sonores.

**Contribution** : 6 828 \$

## **JUSTIFICATION**

Le Programme de soutien aux actions culturelles s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de faire preuve d'équité envers les demandeurs et de transparence dans l'utilisation des fonds publics. Aussi, l'arrondissement s'est engagé, avec son Plan d'action culturel 2015-2017, à plusieurs actions qui s'inscrivent dans les trois grandes orientations suivantes :

1. Déployer l'action culturelle municipale;
2. Préserver la culture comme pilier de l'identité du Plateau;
3. Célébrer les forces vives du territoire.

Ce programme répond à plusieurs des engagements énoncés dans ce premier plan, et qui se poursuivent toujours.

Il contribue également à ancrer les actions de l'arrondissement dans le Plan d'action culturel 2018-2020, notamment lorsqu'il est question d'offrir :

- Un leadership rassembleur pour préserver la vitalité culturelle (Axe 2);
- Des pratiques plurielles et de qualité comme moteur de nos actions (Axe 3);
- Des expériences culturelles enrichissantes pour tous (Axe 4).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Programme de soutien aux actions culturelles promeut la diversité et le dynamisme culturels. Il vise à répartir l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire, offrant ainsi une culture de proximité aux citoyens.

L'octroi de ces subventions nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020. En effet, la tenue des événements sélectionnés permet de poursuivre nos engagements liés à la Priorité d'intervention numéro 3 : « Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé », Action 10 : « Préserver le patrimoine et promouvoir la culture ».

Il permet aussi de contribuer directement à l'Action 11 du plan Montréal Durable 2016-2020 : « Soutenir le développement de la culture locale ».

Finalement, il permet de contribuer à différentes actions du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement, dont l'Action 8 : « Multiplier les mesures d'accessibilité à l'offre en culture, sports et loisirs », l'Action 9 : « Adapter l'offre de culture, sports et loisirs aux citoyens » et l'Action 28 : « Intensifier les partenariats, les échanges et les collaborations avec les milieux communautaires, culturels, économiques et institutionnels ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces contributions financières permettent aux événements d'avoir lieu. En retour, ceux-ci contribuent à augmenter l'offre de services culturels de proximité en plus d'accroître les retombées économiques et d'améliorer la qualité de vie des résidents et des travailleurs culturels du territoire.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les organismes et artistes sont autonomes dans leurs opérations de communication et doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (en partenariat).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ces contributions financières seront remises aux organismes et aux artistes selon les modalités de décaissement prévues dans les protocoles signés par les parties et joints en annexe. Tous les projets et la reddition de comptes associée doivent être complétés en 2020.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 9 janvier 2020

François-Xavier TREMBLAY  
Agent de développement culturel

Marie-Christine LAVALLEE  
Chef de division - Culture et bibliothèques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-Christine LAVALLEE  
Chef de division - Culture et bibliothèques



**Dossier # : 1208249005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière totalisant 93 493 \$, toutes taxes applicables, à onze (11) organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2021 et approbation des projets de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'approuver la modification des événements du Programme de soutien aux actions culturelles 2021 proposés dans le contexte de la pandémie de COVID-19;
2. D'approuver les addendas aux conventions initiales dont une copie est jointe en annexe à l'addenda du sommaire décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
  - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
  - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-05-26 08:03

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1208249005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière totalisant 93 493 \$, toutes taxes applicables, à onze (11) organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2021 et approbation des projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal s'est engagé à verser des contributions financières totalisant 93 493 \$, toutes taxes applicables, à onze organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles pour des événements devant se tenir sur le domaine public durant la période estivale 2021.

Montréal vit une situation évolutive en lien avec la pandémie de COVID-19. Tous les secteurs d'activités sont touchés et les événements culturels sont directement affectés.

Les directives sanitaires en vigueur à l'heure actuelle continuent d'avoir un impact direct sur la programmation culturelle sur le domaine public. Conséquemment, il est impossible de déterminer à quel moment et dans quelles conditions pourront être présentés les projets retenus.

Tous les artistes et organismes concernés ont signé un nouvel addenda aux ententes originales. Celui-ci indique que les dates prévues des projets sont remplacées par la mention « *Le projet sera présenté au moment jugé opportun et dans le respect des directives de santé publique* ».

**Projets concernés :**

1. Artiste : Alida Esmail

Projet : In our own backyards

Dates : Flexibles, selon les directives de santé publique.

Lieux : Résidence Le Mile-End, Centre d'hébergement Armand-Lavergne, Résidences OMHM (4614, avenue Coloniale), La Maison d'Aurore et Coopérative d'habitation Mile-End.

Brève description : In our own backyards est une oeuvre de danse-théâtre qui combine la musique et la danse avec le langage, anglais et ASL (American Sign Language), dans des scènes qui racontent les expériences vécues par Alida Esmail en tant que musulmane-canadienne de deuxième génération. Celle-ci est rejointe par Nathalie Kirpaul, une danseuse malentendante, et deux interprètes ASL, offrant une oeuvre diversifiée et accessible pour un public sourd et malentendant. Les scènes sont

accompagnées d'une trame sonore de Shawn Mativetsky et David Ogborn, construite avec des sons et des mouvements contemporains et traditionnels de l'Inde.

Contribution : 12 000 \$

2. Artiste : Dorothea Ventura

Projet : Chants d'amour à travers les siècles

Dates : Flexibles, selon les directives de santé publique.

Lieux : Sept centres d'hébergement dans l'arrondissement.

Brève description : L'Ensemble ALKEMIA, collectif d'artistes composé des trois chanteurs professionnels de formation classique (Dorothea Ventura, Stéphanie Pothier et Jean-François Daignault) propose une série de sept concerts extérieurs a cappella, visant à offrir un moment musical aux aînés et aux personnes à mobilité réduite, devant leur résidence.

Contribution : 7 000 \$

3. Organisme : Fanfare Pourpour

Projet : Un air de fanfare, un pas de deux

Dates : Flexibles, selon les directives de santé publique.

Lieux : Ruelle Drolet/Henri-Julien (au nord de Marie-Anne), ruelle St-Urbain/de l'Esplanade (au nord de Mont-Royal) et ruelle des Érables/Parthenais (au nord de Rachel).

Brève description : Un air de fanfare, un pas de deux consiste en trois concerts dans les ruelles du Plateau-Mont-Royal, avec la fanfare Pourpour et les Soeurs Schmutt. Ce projet renoue avec l'origine de la fanfare Pourpour, la rue, tout en s'inscrivant dans la continuité de la collaboration musique/danse tissée avec les Soeurs Schmutt (les jumelles danseuses et chorégraphes Séverine et Élodie Lombardo). Depuis 2004, elles se font complices de la fanfare Pourpour en créant des capsules chorégraphiques en relation avec les pièces musicales jouées par l'ensemble.

Contribution : 11 000 \$

4. Organisme : Festival du nouveau cinéma de Montréal (FNC)

Projet : L'art dans ta cour

Dates : Flexibles, selon les directives de santé publique.

Lieux : Ruelle verte Laval/Hôtel-de-Ville (au nord de Duluth), ruelle de Lanaudière/Chambord (entre Mont-Royal et Marie-Anne), ruelle Iberville/Chapleau (entre Mont-Royal et Marie-Anne) et Le Chaînon.

Brève description : L'art dans ta cour propose une série de quatre soirées artistiques qui comprendra un concert de musiciens autochtones, en collaboration avec Musique Nomade, accompagné de la projection d'un programme de courts-métrages d'ici. Les concerts seront l'occasion pour les spectateurs de découvrir des musiciens locaux issus des Premières Nations. Les courts-métrages présentés aborderont des questions liées notamment à l'inclusion, la diversité et la transition écologique. Ce projet, distinct de la programmation du FNC, permettra de célébrer ce lien social avec la communauté au sein de laquelle l'organisme évolue depuis 50 ans.

Contribution : 8 000 \$

5. Organisme : Malasartes productions

Projet : noZen marche!

Dates : Flexibles, selon les directives de santé publique.

Lieux : Ruelle Drolet/Henri Julien (au nord du square Saint-Louis), ruelle Modigliani (au nord de Gilford), passage Prince-Arthur (à l'ouest de Clark) et ruelle des Érables/Parthenais (au sud de Marie-Anne).

Brève description : Le projet consiste en quatre concerts déambulatoires dans quatre ruelles vertes de l'arrondissement. La musique de noZen se trouve au carrefour du jazz contemporain, de la musique actuelle et des traditions musicales juives d'Europe de l'Est, dont l'héritage est très présent

sur le Plateau-Mont-Royal.

Contribution : 6 000 \$

6. Artiste : Marie-Pier Gilbert

Projet : Connexions Momentanées

Dates : Flexibles, selon les directives de santé publique.

Lieux : Trois trajets à confirmer dans les districts Mile-End, De Lorimier et Jeanne-Mance.

Brève description : Connexions Momentanées est une série de trois parcours déambulatoires multidisciplinaires; une rencontre entre deux musiciens, cinq danseurs contemporains et l'architecture des lieux visités. Le déambulatoire a la forme d'une grande marche dansée aux nuances festives et poétiques. Chaque parcours se déroulera dans un secteur distinct du Plateau-Mont-Royal afin d'offrir des moments d'art imprévus à des citoyens de tous milieux.

Contribution : 9 672 \$

7. Organisme : Productions Evenity

Projet : Diaspora Afrocolombia : Convergence

Date : Flexible, selon les directives de santé publique.

Lieux : Parcours A : 4625, rue Saint-Dominique, Villeneuve, Hôtel-de-Ville, Mont-Royal, Coloniale, Marie-Anne et parc du Portugal et parcours B : 310, rue Rachel Est, ruelle direction sud, Duluth, Saint-Laurent et parc du Portugal.

Brève description : Deux troupes formées d'artistes multidisciplinaires (musiciens, artistes de cirque et danseurs), partiront de deux lieux distincts pour déambuler jusqu'au parc du Portugal. À travers ce projet, les traditions d'origine africaine et latino-américaine parcourent l'espace public à l'image des diasporas qu'elles représentent. Les rythmes se retrouvent et se mélangent sur la place publique, point de rencontre pour leur dialogue musical, métaphore de Montréal, plurielle et diverse. Ces rythmes, issus des mêmes racines, convergent pour y fonder, le temps d'une soirée, un village imaginaire : Afrocolombia.

Contribution : 7 000 \$

8. Organisme : Projet iso

Projet : Voyage musical en nature... en ville

Dates : Flexibles, selon les directives de santé publique.

Lieux : La Maison d'Aurore, Le Chaînon et Centre d'hébergement Jean-De La Lande.

Brève description : Projet iso propose trois concerts de musique de chambre à trois organismes visant l'inclusion sociale de populations vulnérables.

Projet iso a à cœur de rejoindre des clientèles sensibles pour leur faire découvrir des univers musicaux uniques et variés, avec une orchestration originale pour harpe, flûte, clarinette, violon, alto et violoncelle.

Contribution : 7 816 \$

9. Organisme : Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise

Projet : Ballades musicales avec EspaceTrad

Dates : Flexibles, selon les directives de santé publique.

Lieux : Huit trajets en cours de confirmation.

Brève description : Marcher, bouger, giguer, taper des mains ou des pieds, chanter au son de la musique : c'est l'invitation que lance EspaceTrad aux résident.e.s du Plateau-Mont-Royal, en allant à leur rencontre dans huit lieux différents de leur quartier. Le groupe composé de cinq artistes déambulera avec violon, accordéon, harmonica, guitare, percussions, banjo et cornemuse, pour égayer l'espace public. Dans le secteur des coopératives d'habitation de Milton-Parc, près des marchés publics ou sur les grandes artères, tous pourront être rejoints à un moment ou l'autre, par l'entrain du groupe de musique qui surgira à un moment de leur journée, sans

avertissement.

Contribution : 10 000 \$

10. Artiste : Virginie-Louve Poulin-Bergeron

Projet : Le Cirque Nature, encore!

Dates : Flexibles, selon les directives de santé publique.

Lieux : Cinq parcours dans les ruelles vertes et petits parcs.

Brève description : Le Cirque Nature, encore! est un projet d'animation de cirque ambulant en cinq volets. Chaque volet regroupe de deux à trois personnages, plusieurs sur des échasses, qui explorent les ruelles et les petits parcs de quartier, laissant dans leur sillage de petits et grands émerveillés.

Contribution : 6 995 \$

11. Organisme : Muzimonde

Projet : La marche du bonheur

Dates : Flexibles, selon les directives de santé publique.

Lieux : Quatre circuits dans les districts Mile-End, De Lorimier et Jeanne-Mance, avec arrêts dans des ruelles vertes, devant des résidences et des coopératives.

Brève description : Chantale Morin, pianiste de jazz et de musique de film muet, jouera en direct avec des musiciens invités, accompagnés de projections d'images géantes et animées sur les façades et monuments du Plateau-Mont-Royal. En association avec l'artiste visuelle Cath Laporte, MAPP\_MTL produira un film-montage à partir des images dessinées par 40 artistes-citoyens, qui accompagnera les concerts à la tombée de la nuit. Une rencontre, une poésie, une œuvre vivante créée chaque soir à partir des contributions des gens de l'arrondissement.

Contribution : 8 010 \$

Le total des contributions prévues aux projets ci-haut est de 93 493 \$. Sur ce montant, 80 % a déjà été versé aux promoteurs à la signature des conventions (74 794 \$). Le 20 % restant correspond à une somme de 18 699 \$.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Odette NTAKARUTIMANA, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Odette NTAKARUTIMANA, 19 mai 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

François-Xavier TREMBLAY  
Agent de développement culturel

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1208249005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière totalisant 93 493 \$, toutes taxes applicables, à onze (11) organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2021 et approbation des projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Programme de soutien aux actions culturelles (PSAC) a été créé en 2016 afin de soutenir les initiatives, les projets et les événements culturels des organismes sans but lucratif et des artistes qui concourent au développement culturel de l'arrondissement.

Pour une cinquième année consécutive, le programme se veut un point d'entrée central pour les initiatives culturelles, rendant plus accessibles l'information et les ressources tout en permettant une cohérence des interventions sur le territoire. Compte tenu des nombreuses demandes présentées à l'arrondissement par des organismes et des artistes pour la réalisation de projets, il a été privilégié de procéder par des appels de projets, rendant ainsi le processus transparent, accessible et équitable pour tous. L'appel de projets s'est tenu du 11 septembre au 6 novembre 2020, 45 projets ont été déposés et 11 ont été retenus par le comité de sélection.

Dans son Plan d'action culturel 2015-2017, l'arrondissement s'est engagé à soutenir le milieu culturel et artistique professionnel de diverses façons, à faciliter l'appropriation du domaine public et à saisir les occasions d'y intégrer des interventions artistiques. Plus récemment, avec le Plan d'action culturel 2018-2020, l'arrondissement a réitéré sa volonté de poursuivre son travail de préservation d'une vitalité culturelle inclusive et accessible, basée sur une diversité de pratiques artistiques. Le programme s'inscrit directement dans cette vision.

L'appel du PSAC 2021 s'est déroulé alors que Montréal vit une situation en constante évolution en lien avec la pandémie de COVID-19. L'arrondissement souhaite continuer d'offrir des expériences culturelles variées à ses citoyens, dans le respect le plus rigoureux des mesures sanitaires qui seront en place au moment des événements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 25 0009 - 3 février - 1198249004 - Octroi d'une contribution financière totalisant 72 378 \$, toutes taxes applicables, à onze organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 - Approbation des projets de convention à cet effet  
CA19 25 0137 - 6 mai 2019 - 1197008002 - Octroi d'une contribution financière totalisant

27 900 \$, toutes taxes applicables, à six organismes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2019 - Volet 1 - Général - Approbation des projets de convention à cet effet

CA19 250009 - 4 février 2019 - 1187008002 - Octroi d'une contribution financière aux organismes articule (8 105 \$), Balfolk Montréal, (2 500 \$), Catherine Planet, (1 500 \$), Centre des musiciens du monde (4 000 \$), LA SERRE - arts vivants (5 000 \$), Louise Bédard Danse (10 000 \$) et Les Filles Électriques (5 000 \$), pour un montant totalisant 36 105 \$, toutes taxes applicables, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2019 - Volet 1 - Général et approuver les projets de convention à cet effet

## **DESCRIPTION**

### 1. Artiste : Alida Esmail

Projet : In our own backyards

Dates : 17, 18, 24 et 25 juin 2021

Lieux : Résidence Le Mile-End, Centre d'hébergement Armand-Lavergne, Résidences OMHM (4614, avenue Coloniale), La Maison d'Aurore, Coopérative d'habitation Mile-End

Brève description : In our own backyards est une oeuvre de danse-théâtre qui combine la musique et la danse avec le langage, anglais et ASL (American Sign Language), dans des scènes qui racontent les expériences vécues par Alida Esmail en tant que musulmane-canadienne de deuxième génération. Celle-ci est rejointe par Nathalie Kirpaul, une danseuse malentendante, et deux interprètes ASL, offrant une oeuvre diversifiée et accessible pour un public sourd et malentendant. Les scènes sont accompagnées d'une trame sonore de Shawn Mativetsky et David Ogborn, construite avec des sons et des mouvements contemporains et traditionnels de l'Inde.

Contribution : 12 000 \$

Note COVID-19 : Projet réalisable par le choix de lieux où la distanciation entre les spectateurs sera assurée par leur environnement (ex: chacun sur son balcon ou dans sa cour).

### 2. Artiste : Dorothea Ventura

Projet : Chants d'amour à travers les siècles

Dates : Sept représentations entre juin et août 2021

Lieux : Sept centres d'hébergement dans l'arrondissement.

Brève description : L'Ensemble ALKEMIA, collectif d'artistes composé des trois chanteurs professionnels de formation classique, Dorothea Ventura, Stéphanie Pothier et Jean-François Daignault, propose une série de sept concerts extérieurs a cappella, visant à offrir un moment musical aux aînés et aux personnes à mobilité réduite, devant leur résidence.

Contribution : 7 000 \$

Note COVID-19 : La distanciation sera assurée par le positionnement du public sur les balcons des résidences visitées.

### 3. Organisme : Fanfare Pourpour

Projet : Un air de fanfare, un pas de deux

Dates : 30 mai, 6 et 13 juin 2021

Lieux : Ruelle Drolet/Henri-Julien (au nord de Marie-Anne), ruelle St-Urbain/de l'Esplanade (au nord de Mont-Royal), ruelle des Érables/Parthenais (au nord de Rachel).

Brève description : Un air de fanfare, un pas de deux consiste en trois concerts dans les ruelles du Plateau-Mont-Royal, avec la fanfare Pourpour et les Soeurs Schmutt. Ce projet renoue avec l'origine de la fanfare Pourpour, la rue, tout en

s'inscrivant dans la continuité de la collaboration musique/danse tissée avec les Soeurs Schmutt (les jumelles danseuses et chorégraphes Séverine et Élodie Lombardo). Depuis 2004, elles se font complices de la fanfare Pourpour en créant des capsules chorégraphiques en relation avec les pièces musicales jouées par l'ensemble.

Contribution : 11 000 \$

Note COVID-19 : Projet déambulatoire réalisable en contexte sanitaire similaire à l'été 2020.

4. Organisme : Festival du nouveau cinéma de Montréal (FNC)

Projet : L'art dans ta cour

Dates : 20 et 27 août, 3 et 10 septembre 2021

Lieux : Ruelle verte Laval/Hôtel-de-Ville (au nord de Duluth), ruelle de Lanaudière/Chambord (entre Mont-Royal et Marie-Anne), ruelle Iberville/Chapleau (entre Mont-Royal et Marie-Anne), Le Chaînon.

Brève description : L'art dans ta cour propose une série de quatre soirées artistiques qui comprendra un concert de musiciens autochtones, en collaboration avec Musique Nomade, accompagné de la projection d'un programme de courts-métrages d'ici. Les concerts seront l'occasion pour les spectateurs de découvrir des musiciens locaux issus des Premières Nations. Les courts-métrages présentés aborderont des questions liées notamment à l'inclusion, la diversité et la transition écologique. Ce projet, distinct de la programmation du FNC, permettra de célébrer ce lien social avec la communauté au sein de laquelle l'organisme évolue depuis 50 ans.

Contribution : 8 000 \$

Note COVID-19 : La distanciation sera assurée par le positionnement du public dans les cours (pour les ruelles) et sur les balcons (dans le cas du Chaînon).

5. Organisme : Malasartes productions

Projet : noZen marche!

Dates : 17 et 18 juin, 10 et 11 juillet 2021

Lieux : Ruelle Drolet/Henri Julien (au nord du square Saint-Louis), ruelle Modigliani (au nord de Gilford), passage Prince-Arthur (à l'ouest de Clark), ruelle des Érables/Parthenais (au sud de Marie-Anne).

Brève description : Le projet consiste en quatre concerts dans quatre ruelles vertes de l'arrondissement. La musique de noZen se trouve au carrefour du jazz contemporain, de la musique actuelle et des traditions musicales juives d'Europe de l'Est, dont l'héritage est très présent sur le Plateau-Mont-Royal.

Contribution : 6 000 \$

Note COVID-19 : Projet de prestations musicales qui sera déployé en mode déambulatoire.

6. Artiste : Marie-Pier Gilbert

Projet : Connexions Momentanées

Dates : 3 représentations entre le 5 septembre et le 17 octobre 2021

Lieux : Trois trajets à confirmer dans les districts Mile-End, De Lorimier et Jeanne-Mance.

Brève description : Connexions Momentanées est une série de trois parcours déambulatoires multidisciplinaires; une rencontre entre deux musiciens, cinq danseurs contemporains et l'architecture des lieux visités. Le déambulatoire a la forme d'une grande marche dansée aux nuances festives et poétiques. Chaque parcours se déroulera dans un secteur distinct du Plateau-Mont-Royal afin d'offrir des moments d'art imprévus à des citoyens de tous milieux.

Contribution : 9 672 \$

Note COVID-19 : Projet déambulatoire réalisable en contexte sanitaire similaire à l'été 2020.

7. Organisme : Muzimonde

Projet : La marche du bonheur

Dates : Huit représentations sur 4 soirs entre le 17 et le 29 août 2021

Lieux : Quatre circuits dans les districts Mile-End, De Lorimier et Jeanne-Mance, avec arrêts dans des ruelles vertes, devant des résidences et des coopératives.

Brève description : Chantale Morin, pianiste de jazz et de musique de film muet, jouera en direct avec des musiciens invités, accompagnés de projections d'images géantes et animées sur les façades et monuments du Plateau-Mont-Royal. En association avec l'artiste visuelle Cath Laporte, MAPP\_MTL produira un film-montage à partir des images dessinées par 40 artistes-citoyens, qui accompagnera les concerts à la tombée de la nuit. Une rencontre, une poésie, une œuvre vivante créée chaque soir à partir des contributions des gens de l'arrondissement.

Contribution : 8 010 \$

Note COVID-19 : Projet déambulatoire réalisable en contexte sanitaire similaire à l'été 2020. Les huit arrêts prévus au fil des parcours seront dans des lieux où la distanciation entre les spectateurs sera assurée par leur environnement (ex: chacun sur son balcon ou dans sa cour).

8. Organisme : Productions Evenity

Projet : Diaspora Afrocolombia : Convergence

Date : 29 mai 2021

Lieux : Parcours A : 4625, rue Saint-Dominique, Villeneuve, Hôtel-de-Ville, Mont-Royal, Coloniale, Marie-Anne et parc du Portugal et parcours B : 310, rue Rachel Est, ruelle direction sud, Duluth, Saint-Laurent et parc du Portugal.

Brève description : Deux troupes formées d'artistes multidisciplinaires (musiciens, artistes de cirque et danseurs), partiront de deux lieux distincts pour déambuler jusqu'au parc du Portugal. À travers ce projet, les traditions d'origine africaine et latino-américaine parcourent l'espace public à l'image des diasporas qu'elles représentent. Les rythmes se retrouvent et se mélangent sur la place publique, point de rencontre pour leur dialogue musical, métaphore de Montréal, plurielle et diverse. Ces rythmes, issus des mêmes racines, convergent pour y fonder, le temps d'une soirée, un village imaginaire : Afrocolombia.

Contribution : 7 000 \$

Note COVID-19 : Projet déambulatoire réalisable en contexte sanitaire similaire à l'été 2020. Au besoin, le spectacle prévu au point de rencontre des deux groupes déambulatoires, au parc du Portugal, sera retranché et remplacé par un parcours déambulatoire bonifié.

9. Organisme : Projet iso

Projet : Voyage musical en nature... en ville

Dates : Trois représentations entre juin et août 2021

Lieux : La Maison d'Aurore, Le Chaînon, Centre d'hébergement Jean-De La Lande.

Brève description : Projet iso propose trois concerts de musique de chambre à trois organismes visant l'inclusion sociale de populations vulnérables. Projet iso a à cœur de rejoindre des clientèles sensibles pour leur faire découvrir des univers musicaux uniques et variés, avec une orchestration originale pour harpe, flûte, clarinette, violon, alto et violoncelle.

Contribution : 7 816 \$

Note COVID-19 : La distanciation sera assurée par le positionnement du public sur les balcons ou la cour aménagée des lieux visités.

10. Organisme : Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise

Projet : Ballades musicales avec EspaceTrad  
Dates : 19 et 22 juin, 3, 4, 6, 8 et 11 juillet 2021  
Lieux : Huit trajets à confirmer  
Brève description : Marcher, bouger, giguer, taper des mains ou des pieds, chanter au son de la musique : c'est l'invitation que lance EspaceTrad aux résident.e.s du Plateau-Mont-Royal, en allant à leur rencontre dans huit lieux différents de leur quartier. Le groupe composé de cinq artistes déambulera avec violon, accordéon, harmonica, guitare, percussions, banjo et cornemuse, pour égayer l'espace public. Dans le secteur des coopératives d'habitation de Milton-Parc, près des marchés publics ou sur les grandes artères, tous pourront être rejoints à un moment ou l'autre, par l'entrain du groupe de musique qui surgira à un moment de leur journée, sans avertissement.  
Contribution : 10 000 \$  
Note COVID-19 : Projet déambulatoire réalisable en contexte sanitaire similaire à l'été 2020.

11. Artiste : Virginie-Louve Poulin-Bergeron  
Projet : Le Cirque Nature, encore!  
Dates : 22 juin, 8 et 22 juillet, 22 août et 21 décembre 2021  
Lieux : Cinq parcours dans les ruelles vertes et petits parcs  
Brève description : Le Cirque Nature, encore! est un projet d'animation de cirque ambulant en cinq volets. Chaque volet regroupe de deux à trois personnages, plusieurs sur des échasses, qui explorent les ruelles et les petits parcs de quartier, laissant dans leur sillage de petits et grands émerveillés. Le premier volet ouvrira l'été, juste avant la Saint-Jean-Baptiste et le dernier marquera le temps des Fêtes, dans le crépuscule du mois de décembre, avec une déambulation illuminée.  
Contribution : 6 995 \$  
Note COVID-19 : Projet déambulatoire réalisable en contexte sanitaire similaire à l'été 2020.

## **JUSTIFICATION**

Le Programme de soutien aux actions culturelles s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de faire preuve d'équité envers les demandeurs et de transparence dans l'utilisation des fonds publics. Aussi, l'arrondissement s'est engagé, avec son Plan d'action culturel 2015-2017, à plusieurs actions qui s'inscrivent dans les trois grandes orientations suivantes :

- Déployer l'action culturelle municipale;
- Préserver la culture comme pilier de l'identité du Plateau;
- Célébrer les forces vives du territoire.

Ce programme répond à plusieurs des engagements énoncés dans ce premier plan, et qui se poursuivent toujours.

Il contribue également à ancrer les actions de l'arrondissement dans le Plan d'action culturel 2018-2020, notamment lorsqu'il est question d'offrir :

- Un leadership rassembleur pour préserver la vitalité culturelle (Axe 2);
- Des pratiques plurielles et de qualité comme moteur de nos actions (Axe 3);
- Des expériences culturelles enrichissantes pour tous (Axe 4).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Programme de soutien aux actions culturelles promeut la diversité et le dynamisme culturels. Il vise à répartir l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire, offrant ainsi une culture de proximité aux citoyens.

L'octroi de ces contributions nous permet d'atteindre les objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020. En effet, la tenue des événements sélectionnés permet de poursuivre nos engagements liés à la Priorité d'intervention numéro 3 : « Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé », Action 10 : « Préserver le patrimoine et promouvoir la culture ».

Il permet aussi de contribuer directement à l'Action 11 du plan Montréal Durable 2016-2020 : « Soutenir le développement de la culture locale ».

### **Développement social**

Cela nous permet également de contribuer à différentes actions du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement :

- Action 8 : « Multiplier les mesures d'accessibilité à l'offre en culture, sports et loisirs »
- Action 9 : « Adapter l'offre de culture, sports et loisirs aux citoyens »
- Action 28 : « Intensifier les partenariats, les échanges et les collaborations avec les milieux communautaires, culturels, économiques et institutionnels »

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces contributions financières permettent aux événements d'avoir lieu. En retour, ceux-ci contribuent à augmenter l'offre de services culturels de proximité en plus d'accroître les retombées économiques et d'améliorer la qualité de vie des résidents et des travailleurs culturels du territoire.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si les projets retenus dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2021 auront besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville, les artistes et les organismes devront s'entendre à cet effet.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les organismes et artistes sont autonomes dans leurs opérations de communication et doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (en partenariat).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ces contributions financières seront remises aux organismes et aux artistes selon les modalités de décaissement prévues dans les conventions signées par les parties et jointes en annexe. Tous les projets et la reddition de comptes associée doivent être complétés en 2021.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claudia MIRANDA CORCES)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Odette NTAKARUTIMANA, Le Plateau-Mont-Royal  
Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Odette NTAKARUTIMANA, 11 janvier 2021

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

François-Xavier TREMBLAY  
Agent de développement culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-01-11

Marie-Christine LAVALLEE  
Chef de division - Culture et bibliothèques

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Lyne OLIVIER  
Directrice - Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social



**Dossier # : 1213945004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter l'offre, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de l'arrondissement de Montréal-Nord relativement à l'implantation de l'application de suivi de la masse salariale au montant de 20 000 \$ (exempt de taxe) pour la mise en place de l'application et un montant récurrent annuel de 5 000 \$ (exempt de taxe), et autoriser l'entente de partenariat à cet effet.

D'accepter l'offre, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de l'arrondissement de Montréal-Nord relativement à l'implantation de l'application de suivi de la masse salariale au montant de 20 000 \$ (exempt de taxe) pour la mise en place de l'application et un montant récurrent annuel de 5 000 \$ (exempt de taxe);  
ET QUE soit autorisée l'entente de partenariat à cet effet.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-05-17 08:56

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1213945004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter l'offre, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de l'arrondissement de Montréal-Nord relativement à l'implantation de l'application de suivi de la masse salariale au montant de 20 000 \$ (exempt de taxe) pour la mise en place de l'application et un montant récurrent annuel de 5 000 \$ (exempt de taxe), et autoriser l'entente de partenariat à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Étant donné que la masse salariale représente 69 % du budget de notre arrondissement, cet outil de suivi de la masse salariale s'avère nécessaire pour améliorer la gestion de cette dernière.

Depuis quelques années, l'arrondissement de Montréal-Nord a développé, dans le cadre de son programme de développement informatique, une application de suivi de la masse salariale, complémentaire au système corporatif KRONOS et au bureau d'affaires.

L'arrondissement de Montréal-Nord a proposé aux arrondissements une entente de partenariat leur permettant de bénéficier de cette application et notre arrondissement s'est montré intéressé par l'application.

C'est à cet effet que le présent sommaire décisionnel est soumis au conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 10130- GDD 1217606011 - Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal l'implantation de l'application de suivi de la masse salariale et autoriser l'entente de partenariat à cet effet.

**DESCRIPTION**

L'application en question permet de visualiser par direction, par division, par activité et par accréditation :

- Les heures travaillées versus celles qui ont été planifiées;
- Le temps supplémentaire versus le budget;

- Les primes payées par employé par accréditation.

Cette application permet également d'établir le budget de la masse salariale, une planification originale et modifiée des besoins par période de paie. Cet outil facilitera les corrections à apporter au système de gestion du temps KRONOS qui a été intégré à l'application.

L'entente comprend :

- L'importation quotidienne de la base de données nécessaires pour l'utilisation des outils de l'application;
- L'accès aux applications pour les jours ouvrables de la Ville de Montréal de 8 h à 17 h;
- L'accès aux applications via Internet, avec une authentification à double facteurs;
- Une formation initiale pour les usagers;
- Un guide de l'utilisateur;
- Un support informatique supplémentaire, au besoin, au taux horaire de 80 \$.

L'arrondissement Pierrefonds s'est déjà prévalu d'une telle entente et d'autres arrondissements suivront. Nous sommes donc le deuxième arrondissement à profiter de cet avancé en gestion de la masse salariale. Le tout respecte les principes de l'informatique grise tant au niveau des TI ( données financières et de la gestion du temps) que les orientations du Vérificateur général.

Cette application remplace un outil maison développé en Excel et que les membres de l'équipe de la division des ressources financières opèrent tant bien que mal. La dernière version a été élaborée par une professionnelle des TI qui prend sa retraite dans les prochains mois. Cet outil fragile ne sera plus supporté. L'application de Montréal Nord nous permet donc de supprimer notre risque à cet égard. De plus, la démocratisation de l'information est grandement favorisée car les gestionnaires auront accès en temps réel aux données. Cela se traduit par un gain au niveau de l'agilité dans la gestion des effectifs, particulièrement celle des cols bleus et des emplois saisonniers. Finalement, l'outil nous permet un meilleur contrôle financier, ce qui n'est pas à négliger quand on considère qu'environ 70% des dépenses de l'arrondissement sont inhérentes au coût de la masse salariale.

## **JUSTIFICATION**

Tel que prévu à l'article 85,1 de la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil d'arrondissement de Montréal-Nord peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil d'un autre arrondissement un service relié à une compétence qu'il détient. La résolution offrant cette fourniture de service prend effet à compter de l'adoption d'une résolution acceptant cette offre, soit le 10 mai 2021

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts, selon la proposition d'entente de partenariat de services fournie en pièce jointe, sont de 20 000 \$ (exempt de taxe) pour la mise en place de l'application, le montage du Guide de l'utilisateur, la formation et le support initial. Un montant récurrent annuel de 5 000 \$ (exempt de taxe) s'applique pour les droits d'utilisation de l'application et pour le support opérationnel du système. Toute demande de support excédentaire à 10 heures sera facturée à un taux horaire de 80 \$.

**Imputation**

2422.0010000.303469.01601.54590.011416.0000.003976.000000.00000.00000

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'implantation d'outils de gestion favorise les valeurs promulguées par le concept de développement durable.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cet outil permet un suivi serré des dépenses en masse salariale et donc une plus grande agilité organisationnelle.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

En temps de pandémie, pouvoir estimer de façon plus juste les dépenses liées à la masse salariale permet de faire des choix judicieux.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Claire VASSART, Montréal-Nord

Lecture :

Claire VASSART, 17 mai 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER****ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-14

Odette NTAKARUTIMANA  
conseiller(ere) en gestion des ressources  
financieres

Marie DESHARNAIS  
c/d ress. financières et matérielles

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des communications  
et du greffe

**Dossier # : 1210318006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un financement maximal et non récurrent de 102 118 \$ aux associations commerçantes volontaires du Plateau-Mont-Royal, à même l'enveloppe de soutien aux initiatives de dynamisation des artères commerciales qui ne sont pas desservies par une société de développement commercial obtenue de la Ville de Montréal et déléguer au directeur du développement du territoire et des études techniques les modalités de l'appel à projets ainsi que des conventions à intervenir.

ATTENDU que les associations des commerçants sont des regroupements volontaires de commerçants légalement constitués;

ATTENDU que la délégation des responsabilités au directeur du développement du territoire et des études techniques quant à l'approbation des projets, la signature des conventions financières avec les associations, l'approbation des demandes de versements et l'autorisation des dépenses permettrait plus de flexibilité et d'efficacité quant à la gestion de ce volet du fonds;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

D'ACCORDER un financement maximal de 102 118\$ aux associations volontaires de commerçants du Plateau Mont-Royal, financé par le soutien aux initiatives de dynamisation des artères commerciales qui ne sont pas desservies par une société de développement commercial offert par le Service du développement économique;

D'AUTORISER le directeur du développement du territoire et des études techniques à, au nom du conseil d'arrondissement, approuver les projets, signer les conventions financières relatives à la présente résolution, approuver les demandes de versements et autoriser les dépenses.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-05-20 16:43

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1210318006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un financement maximal et non récurrent de 102 118 \$ aux associations commerçantes volontaires du Plateau-Mont-Royal, à même l'enveloppe de soutien aux initiatives de dynamisation des artères commerciales qui ne sont pas desservies par une société de développement commercial obtenue de la Ville de Montréal et déléguer au directeur du développement du territoire et des études techniques les modalités de l'appel à projets ainsi que des conventions à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2010, l'arrondissement du Plateau Mont-Royal partage entre ses rues commerçantes un surplus monétaire généré par l'augmentation de la tarification des parcmètres. Ce budget exceptionnel a, à ce jour, eu comme objectif de soutenir financièrement les initiatives des diverses associations commerçantes, volontaires comme société de développement commercial (SDC).

En raison des impacts importants de la pandémie de la COVID-19 ayant été de réduire considérablement les déplacements automobiles et par conséquent, les revenus du stationnement, la Ville de Montréal a versé une somme de 102 118 \$ à l'arrondissement du Plateau Mont-Royal en guise de compensation pour les revenus perdus en 2020 et 2021, somme à être redistribuée aux associations commerçantes non constituées en SDC ni desservie par une telle SDC.

Ce soutien s'apparente à celui du volet III du Fonds de dynamisation et, a pour objectif de favoriser l'émergence de projets visant l'amélioration de la vitalité économique des rues commerciales. Il est donc prévu qu'il soit géré en continuité du Fonds de dynamisation selon la même formule d'appel à projets.

Le Service du développement économique (SDÉ) a cependant déterminé que le financement accordé dans le cadre de ce soutien financier soit affecté aux éléments de dynamisation suivants :

- Aménagement et embellissement;
- Communication, activités et événements;
- Mise en oeuvre des stratégies prioritaires de la Ville, notamment le virage numérique, la livraison décarbonée, et d'activités pour la relance économique des artères;
- Études économiques;
- Frais de coordination des activités financées;

- Frais administratifs des associations commerçantes locales.

Il s'agit, par le présent sommaire, d'approuver la distribution de la totalité du budget alloué par la résolution CE21 0820, soit 102 118 \$, par voie d'appel à projets auprès des quatre (4) associations volontaires de commerçants actives et en règle sur le territoire de l'arrondissement et de déléguer au Directeur de la direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) les modalités applicables à cet appel à projets et aux conventions à intervenir.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA20 25 0083** - 6 avril 2020 : Octroi d'un financement maximal de 207 662 \$ aux associations volontaires de commerçants du Plateau-Mont-Royal, financé par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (volet III ) « Besoins complémentaires » réservé aux associations volontaires de commerçants), et délégation au Directeur du développement du territoire et des études techniques de l'approbation des projets, la signature des conventions financière avec les associations, l'approbation des demandes de versement et l'autorisation des dépenses.

**CM19 0462** - Adoption - Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales.

**CE19 0428** - Résolution adoptée « réserver une somme de 122 346 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à cet arrondissement».

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à établir les modalités de l'appel à projets à lancer pour partager la somme visant l'amélioration de la vitalité économique auprès des associations volontaires de commerçants du territoire et des études techniques à lancer l'appel à projets, de procéder à l'analyse de la demande. À cet égard, la DDTET propose de procéder avec les mêmes critères, modalités, formulaires de demande des années dans le cadre du Fonds de dynamisation.

Ceux-ci étant :

- Pertinence et réalisme;
- Retombées et impacts;
- Effet structurant sur le dynamisme commercial;
- Capacité de l'organisme requérant à mener le projet soumis;
- Montage financier;
- Cohérence avec les valeurs et les priorités de l'arrondissement;
- Appui et implication des gens d'affaires, s'il y a lieu.

Tel que convenu en 2020, les sommes non dépensées par les associations qui se sont qualifiées à réaliser au plus tard le 31 décembre 2021, tel que l'indique le Service du développement économique.

À cet égard, en respect des critères du programme de soutien, tels qu'établis par le SDÉ, le Directeur responsable :

- de lancer les appels à projets;
- de les approuver;
- de signer, au nom du conseil d'arrondissement, les conventions d'octroi du soutien;
- de l'approbation des demandes de versements;
- de l'autorisation des dépenses.

À cet effet, il a été demandé aux associations qui ont bénéficié du soutien financier dans le cadre des dépenses de l'année ainsi que le justificatif des projets réalisés. Au 14 mai 2021, les associations ont soumis les rapports attendus. Un groupe de commerçants membre de l'association du Mile-End oeuvre à financer ces

Au cours des prochains jours, chacune des associations concernées par ce nouveau soutien sera en mesure de soumettre les projets 2021 les qualifiant, en guise de rappel, pour des projets de :

- Aménagement et embellissement;
- Communication, activités et événements;
- Mise en oeuvre des stratégies prioritaires de la Ville, notamment le virage numérique des artères;
- Études économiques;
- Frais de coordination des activités financées;
- Frais administratifs des associations commerçantes locales.

En guise de rappel, le tableau qui suit fait la synthèse des sommes allouées aux diverses SDC et associations volontaires.

<b>Synthèse 2012-2020 du Fonds de dynamisation des artères commerciales</b>				
	2012	2013	2014	2015
SDC Mont-Royal	132 203 \$	362 387 \$	525 813 \$	775 069 \$
SDC Saint-Laurent	121 845 \$	328 676 \$	477 037 \$	546 210 \$
SDC Saint-Denis	56 409 \$	151 697 \$	200 000 \$	200 000 \$
SDC Laurier Ouest				
<b>SOUS-TOTAL (SDC seulement)</b>				
10% associations volontaires (volet III)		42 953 \$	133 650 \$	169 032 \$
<b>TOTAL</b>	<b>310 457 \$</b>	<b>885 713 \$</b>	<b>1 336 500 \$</b>	<b>1 690 311 \$</b>

#### **VENTILATION 2012-2020 - VOLET III - Associations non SDC**

	2012	2013	2014	2015
Association commerçants Laurier Ouest		-	51 000 \$	43 834 \$
Association commerçants Duluth		42 953 \$	-	36 500 \$
Association commerçants Prince-Arthur		-	-	12 198 \$
Association commerçants du Parc		-	82 650 \$	
Association des gens d'affaires du Mile End				76 500 \$
Association des commerçants de la rue Rachel				
<b>TOTAL</b>	<b>- \$</b>	<b>42 953 \$</b>	<b>133 650 \$</b>	<b>169 032 \$</b>

#### **JUSTIFICATION**

En fonction des projets réalisés au cours des dernières années, les sommes octroyées aux associations volontaires dans le cadre du volet III du Fonds de dynamisation se sont avérées pertinentes. Pour 2021, les associations des rues Rachel et Prince-Arthur œuvrent déjà sur des projets d'occupation du domaine public dans le but de contribuer à la relance, tandis que l'association de l'Avenue Duluth travaille à la mise en oeuvre d'un projet de piétonnisation pour l'été 2021 sur 8 fins de semaine.

Les associations qui se qualifieront au soutien pour la dynamisation des rues commerçantes non desservies par une SDC devront être inscrites au Registre des entreprises du Québec (REQ), déposer des projets via le formulaire prévu à cette fin, démontrer qu'elles perçoivent des cotisations auprès de leurs membres, autoriser, par voie de résolution des administrateurs, un membre à signer une convention de soutien financier, s'engager à

dépenser la somme obtenue au plus tard le 31 décembre de l'année en cours et déposer un bilan des dépenses encourues au plus tard le 31 mars 2022.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Au 12 mai 2021, le montant de 102 118 \$ a été octroyé à l'arrondissement par le comité exécutif et le versement a été complété le 14 mai 2021. Aucun coût n'a à être assumé par l'arrondissement dans le cadre de ce programme.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au coeur des quartiers, la ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans cette aide additionnelle, les commerces de proximité établis sur les rues dotées d'une association ne seraient pas en mesure de créer des projets mobilisateurs offrant un potentiel de visibilité accrue et de qualité.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Comme c'est la pratique, la Division des communications et des relations avec les citoyens publiera cette décision via l'émission d'un communiqué des faits saillants de la séance du conseil sur le fil de presse, dans les médias sociaux, via et l'infolettre et sur le site Web de l'arrondissement. Une stratégie de communication est aussi en cours d'élaboration pour mettre en valeur le projet de piétonnisation de l'avenue Duluth.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Rencontre avec les associations concernées au calendrier de la fin mai 2021.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis COLLERETTE  
Commissaire - développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-14

Gisèle BOURDAGES  
Chef de division urbanisme

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur de la Direction du développement du  
territoire et des études techniques



**Dossier # : 1213945002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affectation du surplus de gestion de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2020.

ATTENDU QUE, à sa séance du 17 mai 2021, le conseil de la Ville a adopté la résolution CM21 0589 relative au dossier 1216254001 permettant l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2020,

ATTENDU QUE l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a terminé l'exercice financier 2020 avec surplus de gestion de 3 299 000 \$;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

De considérer le surplus de gestion de 2020 d'un montant de 3 299 000 \$ comme un surplus libre de l'arrondissement.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-05-28 08:57

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1213945002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affectation du surplus de gestion de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2020.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la séance du 17 mai 2021 (GDD 1216254001, CM21 0589), le conseil municipal a adopté la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2020, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et l'affectation des surplus 2020 à des projets spécifiques. Cette politique indique la méthode de calcul des résultats financiers 2020, les règles sur l'affectation des sommes à transférer aux arrondissements qui présentent un surplus de gestion ainsi que les règles de comblement des déficits pour ceux qui en ont un.

Les résultats finaux approuvés par le conseil municipal montrent un surplus de 3 299 000 \$ pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1216254001, CM21 0589 - Adoption de l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020 - Adoption de la politique d'attribution, d'utilisation de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2020 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements.

GDD 1203945002, CA20 25 0108 - Affectation du surplus de gestion de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2019. 

**DESCRIPTION**

L'arrondissement a terminé l'exercice financier 2020 avec un surplus d'exploitation de 3 299 000 k\$.

Les principales sources de ce surplus sont :

- le ralentissement général des activités dans le contexte de la pandémie a entraîné une diminution des revenus de l'ordre de 10,3% et de 4,6% des dépenses.
- l'impact de la mutualisation des revenus de permis de construction: 871,2 k\$;
- la répartition des surplus de gestion des matières résiduelles de la Ville centre : 427,8 k\$;

- la mobilisation des employés à la prévention et la gestion rigoureuse des dossiers de la CNESST : 356,7 k\$;

Il est recommandé que le montant de 3 299 000 \$ soit conservé dans le surplus libre de l'arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

Suite à l'adoption par le conseil municipal de la politique d'affectation des surplus de gestion 2020 alloués aux arrondissements, nous devons déterminer l'affectation souhaitée pour ces surplus.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal dispose d'une somme de 3 299 000 \$ en vertu de l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2020. Il est recommandé d'affecter cette somme telle que décrite dans l'intervention financière, après avoir effectué les virements nécessaires.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le Directeur de la direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs. Les postes seront pourvus selon les règles corporatives édictées.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claudia MIRANDA CORCES  
Conseillère en gestion - finances

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-04-16

Marie DESHARNAIS  
c/d ress. financières et matérielles

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des communications  
et du greffe



**Dossier # : 1218863007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 avril 2021.

ATTENDU QUE conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)* , le trésorier a déposé les certificats attestant l'existence des crédits suffisants aux fins mentionnées aux présentes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4)* et de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)* , il est requis de déposer au conseil d'arrondissement un rapport de toute décision prise relativement au pouvoir délégué, et ce, à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant la prise de décision;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé:

De prendre acte du dépôt du rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 avril 2021 conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02)* de l'arrondissement.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-05-26 08:05

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1218863007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 avril 2021.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et des listes des bons de commandes autorisés pour la période visée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

N/A

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon PROVOST-GOUPIL  
Analyste de dossiers

#### ENDOSSÉ PAR

Claude GROULX  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2021-05-25

---

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des communications  
et du greffe

**Dossier # : 1219167001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'approuver la programmation d'événements publics;
2. D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dont les sites et horaires sont détaillés aux tableaux joints au dossier décisionnel;
3. D'édicter en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur pour chaque événement identifié au présent dossier;
4. D'édicter en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier;
5. D'édicter en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M. c. O-0.1 article 22.6), une ordonnance permettant de réduire le montant de la garantie ou d'exempter tout organisme de l'obligation de fournir ce montant de garantie, pour chaque organisme identifié au dossier, les montants étant indiqués en regard de leur nom;
6. D'édicter en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance permettant la fermeture temporaire de boulevards et de voies de circulation pour chaque événement identifié au dossier.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-05-20 16:22

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1219167001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

## CONTENU

## CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances appropriées à la tenue d'événements.

On entend par :

**Domaine public** : les rues, les ruelles, les parcs, les places publiques, les sentiers, les terre-pleins et autres propriétés extérieures appartenant à la Ville de Montréal.

**Événement public** : les activités à caractère culturel, social, sportif, récréatif, civique, commémoratif, protocolaire et communautaire, qui comprennent un aspect festif et qui se déroulent sur le domaine public. Ils peuvent être à échelle locale ou métropolitaine selon l'envergure de l'activité. En toutes circonstances, l'occupation du domaine public demeure un privilège.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal octroie annuellement plus de 300 autorisations pour la tenue d'événements sur son territoire. Le présent sommaire présente les ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21250091 - 1218372002 - 3 mai 2021 - Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

CA21 250038 - 1218372001 - 8 mars 2021 - Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

CA21 250038 - 1218372001 - 22 février 2021 - Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

## DESCRIPTION

Nous sollicitons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire pour chacun des événements identifiés au tableau en pièces jointes et pour déroger aux règlements suivants :

- *Règlement sur le bruit, R.R.V.M., c. B-3, article 20;*
- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8;*
- *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal, R.R.V.M., c.*

O-0.1, article 22.6;

- Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C.4-1

## **JUSTIFICATION**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Plateau et, en ce sens, les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de socialiser dans un cadre convivial. Dans d'autres cas, ils permettent aux touristes de découvrir un quartier dynamique.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés. Les coûts et risques associés à la réalisation des projets sont assumés par le promoteur de l'événement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'autorisation de la tenue des événements publics permet de participer aux objectifs de notre Plan climat 2020-2030 :

- Action 40 : Mobiliser la communauté : Montréal offrira un soutien aux événements et aux initiatives faisant la promotion de la réduction à la source.

### **Développement social**

La diversité et le dynamisme culturels proposés par les événements publics permettent de participer aux objectifs de notre Plan d'action en développement social 2019-2021 :

- Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble - Action 5 : Favoriser les initiatives de cohabitation et mixité sociale.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements publics ont des impacts significatifs sur la vie de quartier. Pour n'en nommer que quelques-uns : une participation citoyenne enrichissante, une transmission des savoir-faire traditionnels, l'expression des identités culturelles, un maillage arts-affaires, des retombées économiques pour les commerçants, une intégration sociale des communautés plus démunies, le renforcement du sentiment d'appartenance ainsi que l'accessibilité aux lieux d'échanges et à des activités gratuites.

Les événements énumérés en annexe sont soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour l'analyse des parcours, l'approbation des mesures de sécurité et l'acceptation des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

Afin de limiter les impacts nuisibles, les conditions de réalisation de l'événement sont indiquées sur le permis intitulé *Autorisation d'utilisation du domaine public pour la tenue d'un événement* qui est remis à l'ensemble des promoteurs en amont de l'événement.

De plus, chaque promoteur doit fournir à l'arrondissement un avenant d'assurance responsabilité civile qui englobe leur événement et qui co-assure la Ville de Montréal.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans la situation de crise en cours, chacun de ces événements a fait l'objet d'ajustements ou d'adaptations afin de respecter les consignes sanitaires et de distanciation sociale.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le promoteur est responsable de ses opérations de communication. Ce dernier peut ainsi annoncer son événement par différents médias : dans les quotidiens, les journaux locaux et les médias sociaux.

Le promoteur est responsable d'aviser les citoyens de la présence de l'événement sur le territoire. Par exemple, lors de fermeture de rues, les promoteurs sont tenus d'installer, dix jours avant l'événement, des affiches indiquant les rues concernées et les heures de fermeture.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc ANTIER  
Agent de projets - Promotion et événements  
spéciaux

#### **ENDOSSÉ PAR**

Élizabeth SABOURIN  
Chef de section par intérim - Développement  
social et expertise

Le : 2021-05-14

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Lyne OLIVIER  
Directrice - Direction de la culture\_des sports\_des  
loisirs et du développement social



**Dossier # : 1216768003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance établissant la mise à sens unique vers le sud de la rue Franchère entre l'avenue du Mont-Royal et la Terrasse Guindon

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE ÉTABLISSANT LA MISE À SENS UNIQUE VERS LE SUD DE LA RUE FRANCHÈRE ENTRE L'AVENUE DU MONT-ROYAL ET LA TERRASSE GUINDON**

ATTENDU QUE le tronçon de la rue Franchère situé entre l'avenue du Mont-Royal et de la Terrasse Guindon fera l'objet d'un projet de réaménagement géométrique;

ATTENDU QUE la volonté de l'arrondissement est d'optimiser le verdissement, ce qui nécessite de réduire la largeur de la chaussée et donc, la mise à sens unique;

ATTENDU QUE la mise à sens unique vers le sud est l'option la plus avantageuse selon des critères d'accessibilité;

Considérant l'article 3, paragraphe 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M. c. C-4.1), l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal peut, par ordonnance, déterminer les directions des voies et les manœuvres obligatoires ou interdites.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

1. D'édicter une ordonnance établissant la mise à sens unique vers le sud de la rue Franchère entre l'avenue du Mont-Royal et de la Terrasse Guindon;
2. D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1216768003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance établissant la mise à sens unique vers le sud de la rue Franchère entre l'avenue du Mont-Royal et la Terrasse Guindon

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le plan quinquennal 2018 - 2023 prévoit la réfection de la Terrasse Guindon, ainsi que le tronçon de la rue Franchère situé entre l'avenue du Mont-Royal Est et la Terrasse Guindon. Afin de maintenir la qualité du réseau routier local, de réduire la vitesse des véhicules aux intersections, de sécuriser les déplacements des piétons et de verdir le secteur, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal procédera à des travaux de réaménagement géométrique sur ces rues.

Après analyse, la mise à sens unique de la rue Franchère entre l'avenue du Mont-Royal et la Terrasse Guindon a été retenue comme solution résultant du désir d'augmenter le verdissement sur cette rue. Le présent sommaire vise donc l'adoption d'une ordonnance à cet effet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

La rue Franchère est une rue résidentielle située à mi-tronçon des rues Fullum et Chapleau. Entre l'avenue du Mont-Royal Est et la Terrasse Guindon, la rue Franchère compte une voie de circulation par direction avec du stationnement permis de chaque côté de la chaussée. La volonté de l'arrondissement est de réduire la largeur de la chaussée de la rue Franchère et d'ajouter des fosses de plantations ainsi que des arbres, dans la mesure du possible, sur toute sa longueur. Pour ce faire, la mise à sens unique est inévitable. Les impacts de la mise à sens unique vers le nord ou vers le sud ont été identifiés. Sur le plan de l'accessibilité au secteur et de la sécurité, la mise à sens unique vers le sud

constitue l'option la plus avantageuse. Aussi, cela permet une accessibilité beaucoup plus directe aux espaces de stationnement sur la rue Franchère de même qu'aux espaces situés en ruelle. Un sens unique vers le sud est également plus optimal pour l'accessibilité des véhicules d'entretien au parc Baldwin, dont l'entrée se situe dans l'axe de la rue Franchère.

## **JUSTIFICATION**

La mise à sens unique vers le sud de la rue Franchère située entre l'avenue du Mont-Royal et la Terrasse Guindon ne crée que peu d'impacts sur l'accessibilité, la circulation, le stationnement et la sécurité, par rapport au sens unique vers le nord. Cette mesure permet d'optimiser le verdissement en réduisant la largeur de la chaussée.

Pour ces raisons, il est donc conseillé de procéder à la mise à sens unique vers le sud de la rue Franchère entre l'avenue du Mont-Royal et la Terrasse Guindon.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts associés à cette mise à sens unique sont intégrés dans les incidences du contrat des travaux de génie civil.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet permet à l'arrondissement de contribuer aux objectifs de son Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, ce projet permet de poursuivre les engagements liés à *la priorité d'intervention numéro 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles*, Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun en sécurisant les déplacements actifs des citoyens sur le trajet domicile-école-travail.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Optimisation du verdissement sur la rue Franchère;

- Retrait des espaces de stationnement sur le côté est de la rue, en vue d'optimiser les plantations.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des panneaux indiquant la signalisation à venir seront installés 30 jours précédant leur implantation.

Des panneaux de signalisation indiquant « nouvelle signalisation » seront installés au-dessous des panneaux appropriés pendant une période de 30 à 60 jours suivant l'entrée en vigueur de la nouvelle signalisation.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réaménagement géométrique du tronçon : été 2021

- Mise à sens unique vers le sud suite aux travaux.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Considérant l'article 3, paragraphe 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M. c. C-4.1), l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal peut, par ordonnance, déterminer les directions des voies et les manoeuvres obligatoires ou interdites

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline VIEN  
Ingénieure en circulation et stationnement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

Le : 2021-05-13

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques



**Dossier # : 1217494002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation du domaine public à des fins de placotoir - 30 Prince-Arthur Ouest

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT L'OCCUPATION PÉRIODIQUE DU DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE PLACOTTOIR POUR L'EMPLACEMENT SITUÉ AU 24-30 PRINCE-ARTHUR OUEST.**

ATTENDU QUE l'occupation périodique de la présente ordonnance a déjà fait l'objet d'une analyse et qu'elle répond aux critères d'aménagement du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1);

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite autoriser l'aménagement d'aires de repos publics;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics;

Considérant l'attestation de conformité rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

De soumettre pour approbation le dossier d'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour l'emplacement situé au 30 Prince-Arthur Ouest.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-05-18 17:33

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217494002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation du domaine public à des fins de placotoir - 30 Prince-Arthur Ouest

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le propriétaire du restaurant Maynard, situé au 30 Prince-Arthur Ouest, demande l'installation d'un aménagement de type placotoir sur la rue Prince-Arthur, en façade de son établissement avec empiètement face au 24 Prince-Arthur O, avec consentement écrit du propriétaire selon l'alinéa 3 de l'Article 22 du règlement R.R.V.M.,C. O-0.1. L'aménagement public proposé sera destiné à la rencontre et à la détente, en plus de s'inscrire en continuité avec les orientations de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui souhaite contribuer au verdissement et à l'animation des espaces publics. Il est à noter que le propriétaire du placotoir est responsable de l'application des mesures sanitaires applicables à son établissement et à ses composantes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Le projet de placotoir proposé occupera l'espace situé en face du 24-30 Prince-Arthur Ouest. L'aménagement proposé aura une longueur de 9,38 mètres, une largeur de 1,68 mètres, pour une superficie totale de 15,76 m<sup>2</sup>. Le plan détaillé, de même qu'un document explicatif, est disponible en pièces jointes.

**JUSTIFICATION**

L'emplacement demandé pour l'aménagement d'un placotoir devant le 24-30 Prince-Arthur Ouest est recevable puisqu'il se situe dans un secteur commercial et que l'espace convoité sur le domaine public ne présente aucune restriction particulière. De plus, l'analyse du dossier nous permet de comprendre que le projet respectera les différents critères techniques d'aménagement figurant à la section III, sous-section 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1).

Le conseil d'arrondissement prendra une décision relativement à l'acceptation du projet selon les critères qualitatifs figurant au Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1) :

- Zonage (saine cohabitation des usages) : C.4C, I.1C, H;
- Tranquillité en fonction des types de clientèles;
- Cadre bâti et patrimoine architectural du milieu (harmonisation et intégration);
- Originalité du concept de l'aménagement;
- Qualité des matériaux et des végétaux;
- Accessibilité universelle, sécurité et confort.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'occupation périodique du domaine public pour l'aménagement d'un placottoire est sans frais.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N\A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N\A

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N\A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Obtention de l'ordonnance du Conseil d'arrondissement;

- Émission du permis.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) en vigueur. À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève PRONOVOST  
Agente technique en circulation et  
stationnement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-13

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur de la Direction du développement du  
territoire et des études techniques

**Dossier # : 1210318007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la fermeture de l'avenue Duluth, l'occupation du domaine public et la vente au détail sur le domaine public, avenue Duluth, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, les fins de semaine du 2 juillet au 22 août. Promulguer les ordonnances nécessaires.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance permettant de procéder à la fermeture de l'avenue Duluth entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert chaque vendredi, à compter de midi, jusqu'au dimanche suivant, à 23h00, entre le 2 juillet et le 22 août 2021;

D'édicter, en vertu du Règlement municipal (R.R.V.M., c. P-1), l'ordonnance permettant d'exploiter des points de vente sur le domaine public, de vendre des objets promotionnels, de la nourriture et des boissons non alcooliques à l'occasion de la *Piétonnisation de relance 2021* de l'avenue Duluth, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert chaque vendredi, à compter de midi, jusqu'au dimanche suivant, à 23h00 entre le 2 juillet et le 22 août 2021.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-05-18 17:31**Signataire :** Guy OUELLET

---

Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1210318007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la fermeture de l'avenue Duluth, l'occupation du domaine public et la vente au détail sur le domaine public, avenue Duluth, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, les fins de semaine du 2 juillet au 22 août. Promulguer les ordonnances nécessaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre des piétonnisations 2021 des rues commerçantes du Plateau Mont-Royal, ce conseil a, par les résolutions CA21 25 0070 et CA21 25 0093 adoptées respectivement le 12 avril et le 3 mai dernier, promulgué des ordonnances permettant la fermeture de l'avenue Duluth et la vente au détail sur le domaine public au cours des huit (8) fins de semaine prévues de la piétonnisation. Après consultation de ses membres, l'association de la rue Duluth a formulé le souhait de prolonger le territoire des activités de piétonnisation à la rue Saint-Hubert plutôt qu'à la rue Saint-Denis, tel qu'initialement prévu. Cette demande écrite et signée du président de l'association a été reçue le 10 mai, appuyée de 17 signatures provenant d'établissements de ce secteur.

Il s'agit, par le présent sommaire, d'adopter deux (2) ordonnances qui permettront de prolonger les activités de piétonnisation de l'avenue Duluth tout au long du parcours souhaité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 25 0070 - 12 avril 2021 : Ordonnances autorisant la fermeture de l'avenue Duluth et l'occupation du domaine public entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Denis chaque fin de semaine comprise entre le 2 juillet et le 22 août, le réalignement de voies de circulation sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal pour la période du 2 juillet au 6 septembre, la désignation comme place publique de l'avenue du Mont-Royal, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum pour la période du 20 juin au 15 septembre, et l'occupation du domaine public à des fins de piétonnisation et de relance économique sur ces trois (3) artères commerciales en conformité avec le calendrier proposé.

CA21 25 0093 - 3 mai 2021 : Ordonnance relative à la vente au détail sur le domaine public de l'avenue du Mont-Royal, du boulevard Saint-Laurent et de l'avenue Duluth en conformité avec le calendrier des piétonnisations de relance économique.

## **DESCRIPTION**

Pour permettre aux établissements qui en ont manifesté le désir, par voie de pétition déposée le 10 mai dernier, de participer et de bénéficier des piétonnalisations ponctuelles à se dérouler durant les huit (8) fins de semaine de l'été, la modification du territoire déterminé dans les ordonnances précédentes est requise.

Le présent sommaire décisionnel vise donc à promulguer une ordonnance qui, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) autorise de fermer l'avenue Duluth Est à la circulation entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert chaque fin de semaine entre le 2 juillet et le 22 août 2021 et à promulguer une seconde ordonnance, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1), autorisant une superficie de vente sur rue ne pouvant pas dépasser 2,5 mètres carrés durant ces huit (8) fins de semaine sans circulation automobile.

Advenant le cas où les membres de l'association désirent se prévaloir d'une promotion commerciale, comme ils en ont été informés en rencontre virtuelle tenue le 3 mai dernier, une demande requérant une ordonnance spécifique à cet effet devra être déposée en conformité avec les règles du Règlement sur les promotions commerciales à entrer en vigueur le 8 mai 2021 (2021-04).

Les ordonnances à adopter sont jointes au présent sommaire.

## **JUSTIFICATION**

La piétonnisation de l'avenue Duluth s'est concrétisée par la mobilisation des commerçants du segment boulevard Saint-Laurent - rue Saint-Denis. Son prolongement vers la rue Saint-Hubert permettra à une vingtaine de places d'affaires de se rapprocher davantage de son association de commerçants et de contribuer à l'attractivité de cette rue commerçante typique de l'arrondissement.

Le projet de piétonnisation, étendu à l'ensemble de l'avenue Duluth Est, sera d'autant plus intéressante que le nouveau *Fonds pour la relance des bars et restaurants du centre-ville*, annoncé le 7 mai, les restaurateurs pourront compter sur des subventions avantageuses pour ériger leur terrasse et créer promouvoir leur réouverture.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'estimation des coûts de la piétonnisation étendue jusqu'à la rue Saint-Hubert est actuellement à l'étude. Différents scénarios sont évalués pour le financement, dont le transfert de sommes non utilisées par d'autres projets associatifs.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La saine gestion des matières résiduelles lors d'événements impliquant le public fait partie des considérants demandés aux SDC et associations. Les projets sont invités à la mettre en pratique afin de sensibiliser les membres et les citoyens à l'importance de contribuer aux différentes collectes.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans cette autorisation de prolonger la piétonnisation jusqu'à Saint-Hubert, près d'une quinzaine de commerces de la même rue ne pourraient compter sur l'achalandage anticipé par le projet de piétonnisation, mettant à risque la crédibilité de l'association de la rue Duluth auprès de ses propres membres.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'impact de la pandémie a été particulièrement difficile pour les commerces non essentiels, constituant la majeure partie des établissements de ce secteur de l'arrondissement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'opération de communications conjointe en cours d'élaboration entre la Division des communications et des relations avec le citoyen et l'association des commerçants de la rue Duluth sera ajustée en conséquence suite à l'adoption de ces ordonnances.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Calendrier inchangé depuis l'approbation du projet, en avril dernier.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis COLLERETTE  
Commissaire - développement économique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gisèle BOURDAGES  
Chef de division urbanisme

Le : 2021-05-15

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur de la Direction du développement du  
territoire et des études techniques

**Dossier # : 1210318005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnances relatives à la circulation, à la vente sur le domaine public, à la diffusion de musique et à la peinture sur la chaussée à des fins de promotions commerciales et approbation du calendrier des promotions commerciales de trois SDC en vertu du nouveau règlement sur les promotions commerciales (2021-04).

D'APPROUVER, en vertu du Règlement sur les promotions commerciales (2021-04), le calendrier des promotions commerciales estivales 2021, à se tenir sur l'avenue du Mont-Royal, sur le boulevard Saint-Laurent ainsi que sur la rue Saint-Denis;

D'ÉDICTER, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c.C-4.1), une ordonnance autorisant la fermeture du boulevard Saint-Laurent sur les tronçons identifiés aux dates et aux heures mentionnées au tableau annexé à l'ordonnance;

D'ÉDICTER, en vertu du Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain - (R.R.V.M. c. P-12.2), une ordonnance autorisant la peinture sur la chaussée sur le boulevard Saint-Laurent, du 11 au 23 août ainsi que du 1er au 6 septembre 2021;

D'ÉDICTER, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1), une ordonnance permettant l'étalage et la vente de biens et de services sur le domaine public sur toutes les rues identifiées au tableau annexé à l'ordonnance;

D'ÉDICTER, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3), une ordonnance autorisant la diffusion de musique d'ambiance et ou de prestation musicale à l'aide d'appareils d'amplification, à l'extérieur, sur les tronçons identifiés aux dates et aux heures mentionnées au tableau annexé à l'ordonnance.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-05-23 05:04

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1210318005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnances relatives à la circulation, à la vente sur le domaine public, à la diffusion de musique et à la peinture sur la chaussée à des fins de promotions commerciales et approbation du calendrier des promotions commerciales de trois SDC en vertu du nouveau règlement sur les promotions commerciales (2021-04).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu des pouvoirs délégués par la Ville de Montréal, les arrondissements autorisent la tenue des promotions à se tenir sur les rues commerçantes de leur territoire en adoptant le calendrier des promotions commerciales et les ordonnances facilitant leur déroulement. En raison du prolongement de la pandémie en cours, la planification du calendrier des promotions commerciales s'est réalisée en fonction des projets de piétonnisation et de relance plutôt qu'en fonction du calendrier habituel. Une promotion commerciale étant reconnue comme un ensemble d'activités exercées à l'extérieur des établissements afin de promouvoir les produits et les services d'une rue commerçante, les sociétés de développement commercial (SDC) de l'avenue du Mont-Royal, du boulevard Saint-Laurent et de la rue Saint-Denis ont chacune formulé une demande de tenue de telles promotions en vue de la reprise anticipée des affaires.

L'émission du permis qui permet la tenue de ces activités, conformément au Règlement sur les promotions commerciales (2021-04) de l'arrondissement, requiert aussi la promulgation d'ordonnances relatives à l'occupation du domaine public notamment. Il s'agit, par le présent sommaire, d'approuver la tenue des cinq (5) promotions commerciales et d'édicter les ordonnances qui permettront de tenir des activités commerciales sur les segments de rue et aux dates présentées au tableau ci-bas afin d'autoriser l'occupation du domaine public, la préparation et le service des produits alimentaires, l'animation des lieux dans les limites permises par la Santé publique et la fermeture du boulevard Saint-Laurent aux dates demandées.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA20 25 0191** - 27 août 2020 : Ordonnance relative à la tenue d'une promotion commerciale de la SDC Carrefour du Plateau-Mont-Royal;

**CA19 25 0067** : Ordonnances relatives à la tenue de deux (2) promotions commerciales sur l'avenue du Mont-Royal;

**CA18 25 0061** : Tenue de cinq (5) promotions commerciales dans l'arrondissement - Saison 2018 - Ordonnance circulation et stationnement - Ordonnance occupation du domaine public - Ordonnance bruit;

**CA17 25 0050** : Tenue de deux (2) promotions commerciales sur l'avenue du Mont-Royal - Été 2017 - Ordonnance circulation et stationnement - Ordonnance occupation du domaine public - Ordonnance sur le bruit.

## DESCRIPTION

Les SDC du Plateau Mont-Royal, qui s'inscrivent dans la tradition de tenir annuellement d'impopulair formulé une demande dans le but de tenir des promotions axées sur la relance pour la période promotions demandées, les segments de rue touchés et les dates visées, conformément au Règ de l'arrondissement.

La tenue de ces promotions étant toutefois sujette aux directives gouvernementales en lien avec de la pandémie de la COVID-19, leur approbation définitive et l'émission du permis les autorisa développement du territoire et des études techniques, conformément à l'article 3 du règlement où les conditions sanitaires n'autorisent pas la tenue de ces activités aux dates prévues, de nou l'approbation de ce conseil.

Promotions commerciales 2021								
Arrondissement du Plateau Mont-Royal								
SDC	Nom de la promotion	Date	Type	Segments	Fermeture	Animation	Réouverture	Distribution de marchandises
SDC Avenue du Mont-Royal	À déterminer	26 au 29 août 2021	rue fermée	Saint-Laurent à Fullum	s.o. Rue piétonnisée	26 au 29 août 8h à 23h	s.o. Rue piétonnisée	En vigueur
SDC Boulevard Saint-Laurent	Festival Mural	12 au 22 août	rue fermée	Sherbrooke à Mont-Royal	11 août	12 au 22 août 11h à 23h	23 août	√
	Festival BLVD	2 au 5 septembre	rue fermée	Sherbrooke à Mont-Royal	1 septembre	2 au 5 septembre 11h à 23h	6 septembre	√
SDC rue Saint-Denis	Weekends gourmands	18-20 juin 16-18 juillet 13-15 août 10-12 sept.	rue ouverte	Roy à Gilford	s.o.	Chaque w.e. 17h à 22h	s.o.	

Il s'agit, par la présente, d'approuver la tenue de ces promotions commerciales et par le fait même l'année 2021.

Comme le tableau ci-haut l'indique, la promotion à se tenir sur l'avenue du Mont-Royal se déroordonnances applicables aux promotions commerciales sont déjà en vigueur.

En ce qui a trait aux week-ends gourmands prévus sur la rue Saint-Denis, les activités seront p dans les marges de recul. L'empiètement autorisé sur les trottoirs sera minime et n'obstruera e fermeture de rue n'est nécessaire durant ces week-ends. Cependant, les commerces membres samedi et dimanche, seront invités à demeurer ouverts pour contribuer à l'achalandage de la c jusqu'à 20:00 au plus tard, est possible, sans autorisation spécifique, en vertu du *Règlement re certains établissements commerciaux Montréalais et dans les zones touristiques (20-020)*, artic

En ce qui concerne les festivals du boulevard Saint-Laurent, il est à noter que la mobilisation n promotions sur le domaine public se fait au moins une journée précédant le début et suivant la sur les ordonnances d'occupation du domaine public et de fermeture de rue peuvent donc être la vente de biens sur le domaine public.

Il s'agit donc, en complément du calendrier des promotions commerciales présenté sur le table

- une ordonnance permettant de fermer le boulevard Saint-Laurent entre la rue août, ainsi que du 1er au 6 septembre 2021 (*Règlement sur la circulation et l*);
- une ordonnance autorisant la peinture sur la chaussée sur le boulevard Saint-septembre 2021 (*Règlement concernant la propreté et la protection du doma 12.2*));
- une ordonnance autorisant l'étalage et la vente de biens et de services sur le tableau qui précède et en fonction des dates et des heures inscrites à la color *concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1));
- une ordonnance autorisant la diffusion de musique amplifiée à l'extérieur sur fonction des dates et des heures inscrites à la colonne "*Animation*" du même 3 )).

## **JUSTIFICATION**

Les promotions commerciales contribuent à dynamiser et à mettre en valeur le secteur commercial en plus de représenter une source non négligeable de revenu d'affaires. L'autorisation de leur tenue permettra aux membres des SDC de compter sur un achalandage accru en cette période particulièrement difficile et contribuera à renforcer l'identité et l'image de l'arrondissement comme de ses rues commerçantes par la créativité qui caractérise ces événements promotionnels. Advenant où leur tenue ne soit pas autorisée, de nombreuses entreprises commerciales éprouveraient de grandes difficultés à se relever de l'impact de la pandémie qui les affecte depuis plus d'un an.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les activités sont entièrement sous la responsabilité des sociétés de développement commercial. Les coûts relatifs au soutien logistique, si requis, sont partagés entre les SDC et les directions de l'arrondissement impliquées dans la mise en place des mesures de sécurisation des sites.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les organisateurs de promotions commerciales sont encouragés à mettre en place les règles en usage à Montréal en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles lors de leurs activités promotionnelles. Tout promoteur est aussi encouragé à installer des bacs de collecte visibles, appropriés et distincts, pour la disposition des déchets, des matières recyclables et, si possible, des matières organiques. La saine gestion des matières résiduelles lors des promotions commerciales permet de sensibiliser les participants à l'importance de contribuer aux différentes collectes. Ces efforts s'inscrivent de plus dans la mise en oeuvre du *Guide des bonnes pratiques écoresponsables des PME du Plateau-Mont-Royal*, lancé tout récemment par la Société de développement de l'avenue du Mont-Royal (SDAMR), en partenariat avec la SDC de la rue Saint-Denis et la SDC du Boulevard Saint-Laurent.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les promotions commerciales sur rues fermées à la circulation impliquent un déplacement du trajet de transport en commun par la Société de transport de Montréal. La circulation automobile est aussi affectée et déplacée sur les rues et artères avoisinantes. Les avenues du Mont-Royal et Duluth, Saint-Dominique ainsi que la rue Des Pins étant fermées à la circulation au cours de l'été, une coordination importante sera requise advenant l'accord de fermer le boulevard Saint-Laurent à la circulation aux périodes demandées.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'objectif des promotions commerciales 2021 est à la fois de renouer avec la clientèle régulière et occasionnelle, mettre en valeur des entreprises locales et une créativité unique dans le but de stimuler la fréquentation des rues commerçantes et des commerces du territoire pour maximiser les retombées sur leurs affaires après une longue période d'instabilité et de ralentissement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En matière de promotion commerciale, chacune des SDC s'est dotée d'une stratégie de communication efficace et diversifiée. En ce qui concerne les rues fermées à la circulation pour la tenue d'une promotion commerciale, chaque SDC est tenue, en vertu du Règlement sur les promotions commerciales, article 14, d'installer des panneaux indiquant le nom de la rue fermée, la date du début et de la fin de la promotion commerciale, les limites du territoire de la promotion et les heures d'interdiction du stationnement au moins sept jours avant la date du début de la promotion commerciale. Enfin, à l'issue de chacune des séances du conseil de l'arrondissement, la Division des relations avec les citoyens et des communications publie un communiqué faisant état des décisions du conseil sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web, complétant ainsi les outils de communication des SDC.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Exceptionnellement en raison de la pandémie en cours :

- 7 juin : approbation, par résolution, du calendrier des promotions commerciales pour la période de l'été 2021;
- Juin : rencontres de coordination et, si possible, en raison des restrictions liées à la pandémie de la COVID-19, émission du permis pour la tenue de la première activité promotionnelle sur la rue Saint-Denis;
- 18 juin : début du premier Week-end Gourmand, sur la rue Saint-Denis;
- Juin à août : suivi des recommandations de la Santé publique et des annonces gouvernementales relativement à la distanciation sociale et la tenue de rassemblements;
- Août : si rendu possible, émission des permis autorisant la tenue des promotions commerciales prévues au cours des mois d'août et septembre;
- 7 septembre : adoption du calendrier des promotions commerciales pour la période septembre 2021- janvier 2022 s'il y a lieu.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Benoît MALETTE, 14 mai 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis COLLERETTE  
Commissaire - développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-14

Gisèle BOURDAGES  
Chef de division urbanisme

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur de la Direction du développement du  
territoire et des études techniques

**Dossier # : 1212583001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de revoir les usages autorisés dans la catégorie I.3(2.1) (01-277-89)

ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) AFIN DE REVOIR LES USAGES AUTORISÉS DANS LA CATÉGORIE I.3(2.1) (01-277-89)

Vu l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

Vu les articles 130 et 131 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

VU l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 qui permet au conseil d'arrondissement d'autoriser la consultation publique écrite dans le cadre du processus décisionnel des dossiers d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite favoriser la viabilité financière et la pérennité du Regroupement Pied Carré par la mise en place d'un nouveau modèle d'affaires;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite assurer la présence de lieux de travail et de création abordables pour les artistes et les artisans dans le Plateau-Mont-Royal.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a formulé une recommandation favorable au présent dossier lors de sa réunion du 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

DE donner avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté pour adoption un règlement qui modifiera le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) afin de revoir les usages autorisés dans la catégorie I.3(2.1);

D'adopter le premier projet du Règlement 01-277-89 intitulé *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) afin de revoir les usages autorisés dans la catégorie I.3(2.1) ;

D'autoriser la consultation publique écrite et d'apporter les adaptations nécessaires à la procédure d'approbation référendaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-05-13 07:55

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1212583001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de revoir les usages autorisés dans la catégorie I.3(2.1) (01-277-89)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2012, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a progressivement mis en place un cadre réglementaire favorisant l'occupation des six (6) mégastructures du Mile End (avenues De Gaspé et Casgrain) par des ateliers d'artistes et d'artisans, principalement en limitant la superficie maximale des bureaux à 500 m<sup>2</sup> à certains étages. Cela a encouragé la conclusion, en 2013, d'une entente entre le propriétaire des mégastructures du 5445 et du 5455 de l'avenue De Gaspé, le Fonds de placement immobilier Allied (ci-après Allied), et le Regroupement Pied Carré (ci-après Pied Carré). Une superficie de plancher de 214 169 pi<sup>2</sup> a ainsi été sécurisée, principalement aux étages 3 à 6 du 5445 de l'avenue De Gaspé, mais aussi au rez-de-chaussée, par des conditions d'occupation de locaux plus favorables pour les artistes et les artisans. Un usufruit accordé par Allied à Pied Carré s'y est ajouté en 2019.

En 2018, pour refléter cette entente et les conditions d'occupation propres à chacun des bâtiments d'Allied, le conseil d'arrondissement a adopté le *Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de scinder la zone 0733 et de créer la zone 0770* (01-277-81). Par la même occasion, a été créée la catégorie d'usages 1.3(2.1) pour la mégastructure du 5445 de l'avenue De Gaspé, de manière à y transposer les conditions générales de l'entente quant à l'occupation des étages 3 à 6 de ce bâtiment.

Or, malgré l'entente signée et l'usufruit accordé à Pied Carré, la présence dans le Mile End d'ateliers d'artistes et d'artisans à coûts de loyers abordables est fragilisée par les hausses importantes des valeurs foncières (augmentation de 1,25 \$/ pi<sup>2</sup> à plus de 5,00 \$/ pi<sup>2</sup> en six (6) ans). À court terme, cette situation entraîne un risque d'arrêt des activités de Pied Carré et de départs d'artistes et d'artisans.

Afin de pérenniser leur présence au 5445 de l'avenue De Gaspé, une nouvelle entente visant à modifier l'usufruit existant a donc été tout récemment négociée entre Allied et Pied Carré. Malgré le retrait du troisième étage de cette entente (faisant passer l'assiette d'usufruit d'une superficie de 214 169 pi<sup>2</sup> à 165 608 pi<sup>2</sup>), elle permettra de sécuriser la présence de plus de 500 artistes et artisans au 5445 de l'avenue De Gaspé, soit près d'une centaine de plus qu'actuellement, sur une plus longue période qu'initialement prévue (jusqu'en 2056) et à des conditions de loyers grandement avantageuses par rapport aux

prix moyens dans le secteur. D'importantes compensations financières sont également consenties par Allied à Pied Carré : radiation des dettes et arrérages dus, réduction du coût annuel de l'usufruit ainsi que prise en charge de l'ensemble des coûts et frais de relocalisation des artistes et artisans du troisième étage.

Parallèlement, une aide financière conditionnelle à cette nouvelle entente d'usufruit, de la part du Service de la culture de la Ville de Montréal à Pied Carré, est également prévue pour compléter sa restructuration financière et permettre la mise en place d'un nouveau modèle d'affaires (dossier 1206307002).

En contrepartie, Allied demande une plus grande latitude dans les possibilités d'occupation du troisième étage de la mégastructure du 5445 de l'avenue De Gaspé, comptant 48 561 pi<sup>2</sup>, consécutivement à son retrait de l'entente, principalement par des bureaux d'une superficie supérieure à 500 m<sup>2</sup>. Les contraintes seraient par ailleurs maintenues à cet effet aux étages 4 à 6, où les ateliers d'artistes et d'artisans seront davantage regroupés. L'objectif est qu'ils occupent jusqu'à 90 % de l'espace visé par l'entente en 2025, comparativement à 58 % présentement.

Actuellement, onze (11) locaux du troisième étage du 5445 de l'avenue De Gaspé, comptant pour 30 % de la superficie de plancher de cet étage, sont occupés par des artistes ou des artisans. Ces derniers seront relocalisés dans les locaux vacants des étages 4 à 6 de ce bâtiment avant la fin de l'année 2021.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 25 0067 (1175924004) - Mars 2018 : Adoption du *Règlement (01-277-81) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin de scinder la zone 0733 et de créer la zone 0770.*

CA13 25 0475 (1135924001) - Décembre 2013 : Adoption, avec changements, du *Règlement (01-277-62) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), relatif au secteur Saint-Viateur Est.*

CM13 0355 (1122583001) - Avril 2013 : Adoption des modifications au Plan d'urbanisme afin de revoir les limites des secteurs à transformer et des secteurs d'affectation du sol, d'ajouter et de préciser certains moyens de mise en œuvre et d'attribuer le statut de « parc et espace vert » au Champ des possibles.

CA12 25 0471 (1122583001) - Décembre 2012 : Retrait des bâtiments sis au 5445 et au 5455 avenue De Gaspé du territoire d'application du *Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions et aux agrandissements dans une partie du secteur Saint-Viateur Est (2012-02).*

CA12 25 0039 (1122583001) - Mars 2012 : Adoption du *Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions et aux agrandissements dans une partie du secteur Saint-Viateur Est (2012-02)* afin d'interdire certains usages et pour limiter à 500 m<sup>2</sup> la superficie des usages autres que les ateliers d'artiste dans le secteur d'emploi.

## **DESCRIPTION**

La Direction du développement et des études techniques recommande de modifier le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal (01-277)* de la manière suivante :

- Assimiler les usages autorisés au troisième étage de la mégastructure du 5445 de l'avenue de Gaspé (catégorie I.3(2.1)) à ceux autorisés au deuxième étage de ce même bâtiment, en cohérence avec les étages 2 et 3 de la mégastructure

du 5455 de l'avenue De Gaspé (catégorie I.3(2)), y ajoutant ainsi les usages autorisés suivants :

- de la famille commerce : centre d'activités physiques, clinique médicale ou vétérinaire, entrepôt, galerie d'art, institution financière, marchandise de gros, salle de réunion, services personnels et domestiques, soins personnels et transport et distribution;
- de la famille équipements collectifs et institutionnels : garderie;
- Retirer la limite de superficie de plancher de 500 m<sup>2</sup> imposée aux usages suivants au troisième étage de la mégastructure du 5445 de l'avenue de Gaspé (catégorie I.3(2.1)) :
  - de la famille industrie : instruments ou composantes électriques, informatiques ou mécaniques, meubles, décors et produits architecturaux, procédés mécaniques ou chimiques, produits comestibles, produits domestiques ou pharmaceutiques, studio de production et vêtements et accessoires;
  - de la famille commerce : bureau.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande l'adoption du présent projet de modifications réglementaires pour les motifs suivants :

- Favoriser la viabilité financière et la pérennité du Regroupement Pied Carré par la mise en place d'un nouveau modèle d'affaires;
- Assurer la présence de lieux de travail et de création abordables pour les artistes et les artisans dans le Plateau-Mont-Royal.

Le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable lors de sa réunion du 6 avril 2021.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet s'inscrit dans les orientations stratégiques et dans les priorités de la Ville, notamment celles visant à soutenir la créativité, l'innovation et la collaboration. Il s'inscrit aussi dans la priorité accordée au Plan d'action pour le développement des ateliers d'artistes, ainsi que dans la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal. Par ailleurs, la préservation d'un écosystème d'usages variés dans le secteur Saint-Viateur Est protégera le tissu social et économique unique du quartier, plus particulièrement le maintien de conditions stables et pérennes pour les artistes et les artisans.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 par le gouvernement du Québec modifie le processus d'adoption d'un règlement adopté en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les modifications proposées au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) contiennent des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire.

### **Étape réalisée :**

- 6 avril 2021 : Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

### **Étapes projetées :**

- 7 juin 2021 : Avis de motion et adoption du premier projet de règlement par le conseil d'arrondissement;
- Juin 2021 : Avis public sur le site Internet de l'arrondissement annonçant la tenue d'une consultation écrite.

### **Étapes subséquentes :**

- Consultation écrite;
- Adoption du second projet de règlement par le conseil d'arrondissement;
- Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption du règlement par le conseil d'arrondissement;
- Entrée en vigueur suite à l'obtention du certificat de conformité.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

Cette modification est par ailleurs conforme au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Geneviève PICHET, Service de la culture

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane B MORIN  
Conseiller en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-04-22

Gisèle BOURDAGES  
Chef de division - Urbanisme, patrimoine et  
services aux entreprises

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur de la Direction du développement du  
territoire et des études techniques

**Dossier # : 1218339004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin d'autoriser l'usage place dans certaines zones (01-277-90)

**ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) AFIN D'ATTRIBUER UN ZONAGE AUTORISANT L'USAGE DE PLACE À DES ESPACES AMÉNAGÉS À CES FINS (01-277-90):**

VU l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

VU l'article 131 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

VU l'arrêté ministériel n° 433-2021 du 24 mars 2021 qui permet au conseil d'arrondissement de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite si elle est d'une durée de 15 jours;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite reconnaître, dans sa réglementation, la création de quatre (4) places;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite assurer la pérennité de ces espaces et lieux publics qui, actuellement, ne bénéficient pas d'un zonage adéquat;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable à la présente modification réglementaire lors de sa réunion du 4 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

DE donner avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil d'arrondissement, il sera présenté pour adoption d'un règlement qui modifiera le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* et qui visera à attribuer un zonage autorisant l'usage de place à des espaces aménagés à ces fins;

D'adopter le premier projet du règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement*

*d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin d'attribuer un zonage autorisant l'usage de place à des espaces aménagés à ces fins (01-277-90);*

D'autoriser la consultation publique écrite afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-05-11 16:12

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1218339004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin d'autoriser l'usage place dans certaines zones (01-277-90)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans les dernières années, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a procédé à l'aménagement de différents espaces à des fins de création de places à même des terrains vacants ou des tronçons de rues fermés à la circulation. Le présent projet de règlement vise à attribuer le zonage approprié à ces lots, en y autorisant l'usage de place:

- Chemin Gilford (tronçon de la rue Gilford, entre la rue Berri et la rue Saint-Denis) : intégration de la totalité du lot 1 618 926 et une partie du lot 1 618 893;
- Bordure de la rue Fairmount Est (rue Fairmount Est, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique) : création d'un secteur d'usages pour la totalité du lot 2 336 277;
- En bordure de la rue Jeanne-Mance (rue Jeanne-Mance, entre la rue Milton et la rue Sherbrooke Est) : création d'un secteur d'usages pour une partie du lot 2 162 466;
- Les terrasses Roy (rue Roy Est, entre la rue Coloniale et la rue de Bullion) : création d'un secteur d'usages pour les lot 1 203 742 et 1 203 783.

Bien que souvent très similaire à un parc dans son aménagement, une place se distingue généralement par la présence d'un ou de plusieurs bâtiments avec adresse civique adjacents à cet espace (accès unique). C'est notamment le cas du terrain en bordure de la rue Jeanne-Mance, auquel serait attribué un usage de place publique en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*.

Mis à part ce changement de zonage, certains de ces lots devront faire l'objet d'une modification au registre du domaine public de la Ville afin de se voir attribuer le statut de place publique au lieu de l'actuel statut de rue.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA20 25 0256 (1206768008)** - 2 novembre 2020 : Ordonnance déterminant la fermeture permanente à la circulation véhiculaire de la rue Roy Est, entre la rue De Bullion et l'avenue Coloniale;

- **CA20 25 0255 (1206768009)** - 2 novembre 2020 : Ordonnance déterminant la fermeture à la circulation sur deux (2) tronçons de la rue Gilford, soit entre les rues Saint-Denis et Rivard, ainsi qu'entre les rues Rivard et Gilford;
- **CA19 25 0194 (1186768010)** - 3 juin 2019 - Édicter une ordonnance établissant la fermeture permanente à la circulation véhiculaire du tronçon de l'avenue Fairmount Est situé entre les segments nord et sud de la rue Saint-Dominique, la mise à sens unique vers l'ouest de l'avenue Fairmount Est entre la rue Saint-Dominique et le boulevard Saint-Laurent et la mise à sens unique vers le sud de la rue Saint-Dominique entre la rue Maguire et l'avenue Fairmount Est.

## DESCRIPTION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de modifier le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* de la manière suivante :

### **Modifications du plan U-1 intitulé « USAGES PRESCRITS » de l'annexe A**

La Direction recommande d'adopter les modifications projetées qui permettront de reconnaître, dans la réglementation de l'arrondissement, la création de quatre (4) places publiques (secteur d'usage de catégorie E.1(3)) et d'assurer la pérennité de ces lieux publics qui, actuellement, ne bénéficient pas d'un zonage adéquat :

- Chemin Gilford (tronçon de la rue Gilford, entre la rue Berri et la rue Saint-Denis) : création d'un secteur d'usages pour la totalité du lot 1 618 926 et une partie du lot 1 618 893;
- Bordure de la rue Fairmount Est (rue Fairmount Est, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique) : création d'un secteur d'usages pour la totalité du lot 2 336 277;
- En bordure de la rue Jeanne-Mance (rue Jeanne-Mance, entre la rue Milton et la rue Sherbrooke Est) : création d'un secteur d'usages pour une partie du lot 2 162 466;
- Les terrasses Roy (rue Roy Est, entre la rue Coloniale et la rue de Bullion) : création d'un secteur d'usages pour les lot 1 203 742 et 1 203 783.

### **Modifications d'autres plans de l'annexe A, en concordance aux modifications du plan U-1**

- Plan Z-1 intitulé « ZONES » : création de quatre (4) zones;
- Plan H-1 intitulé « LIMITES DE HAUTEUR » : création de quatre (4) secteurs sans limites de hauteur (identifiés par le symbole « P » sur le plan);
- Plan TID-1 intitulé « TAUX D'IMPLANTATION MAXIMAUX ET DENSITÉS » : création de quatre (4) secteurs sans taux d'implantation maximaux ni densités (identifiés par le symbole « P » sur le plan).

## JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande l'adoption du présent projet de modifications réglementaires pour les motifs suivants :

- Reconnaître, dans la réglementation de l'arrondissement, la création de quatre (4) places;

- Assurer la pérennité de ces espaces et lieux publics qui, actuellement, ne bénéficient pas d'un zonage adéquat.

Le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable lors de sa réunion du 4 mai 2021.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet permet de contribuer aux objectifs du *Plan local de développement durable* de l'arrondissement. En effet, ce projet de règlement permettra d'augmenter la superficie d'espaces verts protégés par un zonage adéquat et réduira le nombre d'îlots de chaleur, ce qui permet de poursuivre les engagements liés à l'orientation 2 : « assurer la qualité des milieux de vie résidentiels », action 12 : « contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 par le gouvernement du Québec modifie le processus d'adoption d'une dérogation mineure adopté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les modifications proposées au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) ne contiennent pas des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire.

#### **Étape réalisée :**

- 4 mai 2021 : Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

#### **Étapes projetées :**

- 7 juin 2021 : Avis de motion et adoption du premier projet de règlement par le conseil d'arrondissement;
- Juin : Avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- Juin : Consultation écrite.

#### **Étapes subséquentes :**

- Adoption du règlement par le conseil d'arrondissement;

- Entrée en vigueur suite à l'obtention du certificat de conformité.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

Ce projet de modifications réglementaires est par ailleurs conforme au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) et au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacqueline Tatiana BENITEZ  
Agente de recherche en urbanisme

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-10

Gisèle BOURDAGES  
Chef de division - Urbanisme

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques



**Dossier # : 1210318003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement sur les promotions commerciales (2021-04).

D'adopter le Règlement sur les promotions commerciales (2021-04) abrogeant le Règlement sur les promotions commerciales (2003-11) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-04-23 14:03

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1210318003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement sur les promotions commerciales (2021-04).

**CONTENU****CONTEXTE**

À la séance du 3 mai 2021, ce conseil d'arrondissement a procédé à un avis de motion en vue d'adopter le nouveau Règlement 2021-04 sur le promotions commerciales. À la relecture, deux erreurs ont été constatées sur les deux annexes du règlement. ce qui n'entraîne aucun effet sur le règlement à en vigueur prochainement.

Il s'agit, par le présent addenda, d'apporter les corrections qui suivent :

Nous avons procédé aux corrections suivantes :

- Sur le Permis de tenue d'une promotion commerciale, constituant l'Annexe A au règlement, corrigé le titre de Michaël Tremblay sous la ligne où la signature du directeur doit être apposée.

- Sur le formulaire de demande de promotion commerciale, constituant l'annexe B, deux lignes à cocher apparaissaient à deux reprises. Les doublons ont été éliminés.

Dans cette version finale, les 2 annexes font partie intégrante du règlement mais sont jointes en tant que fichiers séparés, nommés Annexe A \_Permis et Annexe B\_Demande.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude GROULX  
Secrétaire d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1210318003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement sur les promotions commerciales (2021-04).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu des compétences déléguées par le règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) l'arrondissement souhaite adapter les règles applicables aux promotions commerciales et aux événements de nature promotionnelle organisés par les sociétés de développement commercial et les associations de commerçants à la situation commerciale actuelle en matière d'événements de nature commerciale.

En respect des principes édictés par le *Règlement sur les promotions commerciales de la Ville de Montréal* (R.R.V.M., c. P-11), l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté son propre *Règlement sur les promotions commerciales* (2003-11) en 2003. Face à l'intégration grandissante de prestations culturelles, d'espaces conviviaux, de lieux de socialisation et d'activités adaptées à leurs clientèles dans leurs activités promotionnelles, les rues commerçantes se sont éloignées des traditionnelles ventes-trottoir pour préciser leur rôle actif dans la vie de quartier sur une plus longue période que par le passé, une révision des règles applicables aux promotions commerciales est souhaitable. S'ajoute à cette évolution l'importante croissance de projets déposés, situation résultant de la présence de 4 SDC et de 4 associations commerçantes non SDC et exacerbée par la situation provoquée par la pandémie de la COVID-19 et l'intérêt d'animer davantage les rues commerçantes.

À cet effet, la révision des termes, des modalités et des engagements exigibles à toute rue commerçante désirant tenir des promotions commerciales s'avère nécessaire.

Il s'agit donc, par le présent sommaire décisionnel, d'approuver l'adoption du *Règlement sur les promotions commerciales* (2021-04) abrogeant le règlement 2003-11 sur les promotions commerciales, lequel introduit six éléments tenant compte de la nouvelle dynamique commerciale, à savoir :

1. est introduite la notion d'événement promotionnel, consistant en une activité culturelle, familiale ou même sportive, organisée par l'association ou la SDC, au bénéfice de sa notoriété et celle de ses membres;
2. est ajoutée la possibilité de tenir des promotions commerciales ou des événements de nature commerciale sur la période comprise entre le 15 avril et le 31 janvier de l'année suivante plutôt que du 1er mai au 30 septembre comme l'impose le règlement actuel;

3. sont précisées, en raison du nombre croissant de demandes, les modalités qui s'appliquent à l'obtention du permis de promotion commerciale, notamment, les dates de tombées pour formuler une demande. À cet effet, le formulaire de demande de permis ainsi que le permis type que doit délivrer la DDTET font partie intégrante du règlement à adopter;
4. sont majorés deux engagements budgétaires exigés aux associations et SDC tenant une promotion commerciale. La somme demandée en caution aux fins de nettoyage après l'événement passe de 2 000 \$ à 3 000 \$ et la couverture en assurances responsabilité civile passe de 2 M\$ à 3 M\$ ou 5 M\$ selon le cas;
5. sont introduites des dispositions qui permettent la vente au détail, l'occupation du domaine public et la tenue de promotions commerciales dans le cadre des piétonnalisations de longue durée ou d'événements exceptionnels tels que ceux associés à la pandémie en cours. Ce volet établit aussi les modalités pour formuler une demande de piétonnisation de longue durée
6. est ajoutée la responsabilité des demandeurs de promotions à assurer la gestion des matières recyclables et, dans la mesure du possible, celle des matières compostables, à celle des matières résiduelles dans le cadre de leurs événements.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Dans le cadre de ce projet de règlement, la Direction du développement du territoire et des études techniques propose un nouveau règlement sur les promotions commerciales qui :

1. introduit la notion d'événement promotionnel dans les activités autorisées sur les rues commerciales;

2. définit, à des fins commerciales, le terme piétonnisation;

3. définit plus clairement les obligations des associations et des SDC formulant la demande de permis d'une promotion, notamment:

- en considérant le formulaire de demande de permis ainsi que le permis de promotion commerciale comme faisant partie intégrante du règlement;
- en encadrant les demandes d'événements produites par des promoteurs externes à une association ou une SDC sur le territoire de laquelle une demande est formulée;
- en exigeant le dépôt d'un cahier de charges au moins 30 jours avant le début d'une promotion;
- en responsabilisant davantage les demandeurs en matière de stratégie de sécurisation des sites et de communication avec leurs membres durant la planification des projets;
- en définissant le processus de coordination interne et avec les partenaires externes, lequel précède l'émission du permis de promotion commerciale;
- en augmentant la couverture d'assurance responsabilité civile exigible pour une activité commerciale à se tenir sur le domaine public, soit de 2M\$ à 3M\$ pour une association commerçante ou une SDC et à 5M\$ pour un promoteur d'événement auquel s'est associée l'association;
- en haussant la caution que doit déposer une association, une SDC, un partenaire ou un mandataire aux fins de nettoyage du domaine public si

- requis. Il s'agit d'un chèque de 3 000 \$, remis au demandeur à la fin de l'activité advenant où aucune opération de nettoyage n'a été nécessaire;
- en harmonisant l'affichage pré-événement aux extrémités du site où se déroulera la promotion avec l'usage courant dans l'arrondissement (10 à 14 jours plutôt que 7 jours).

4. permet la tenue de promotions et d'événements promotionnels sur une plus longue période dans l'année, soit de la mi-avril (période d'installation des terrasses) à la période des Fêtes, se terminant en janvier de l'année suivante plutôt que du 1er mai au 30 septembre comme c'est le cas depuis 1999. À cet effet, deux périodes de demandes sont prévues. Une première pour couvrir les promotions du printemps et de l'été, une deuxième pour l'automne-hiver;

5. permet à une association de demander une piétonnisation de longue durée. La formulation de ce type de demande doit se faire selon les règles applicables à une promotion commerciale, via le même formulaire, le dépôt d'un cahier de charges complet et les étapes de coordination;

6. intègre la possibilité d'autoriser, selon certaines réserves, la tenue de promotions commerciales dans un contexte exceptionnel et d'en définir les modalités, comme c'est le cas dans le cadre des piétonnisations actuelles, autorisées en raison de l'impact de la COVID-19 sur l'activité économique et sanitaire;

7. instaure une responsabilité additionnelle aux demandeurs de promotions, celle de sensibiliser leurs membres et d'assurer la gestion des matières recyclables et, dans la mesure du possible, celle des matières compostables, à celle des matières résiduelles dans le cadre de leurs événements;

8. retire l'ancienne section II sur les modalités de gestion des promotions commerciales, modalités qui relèvent de la régie interne des SDC et des équipes responsables des événements sur le domaine public.

## **JUSTIFICATION**

Comme l'ont aussi fait les arrondissements de Ville-Marie et de Rosemont - La Petite-Patrie, l'adoption d'un règlement local à jour sur les promotions commerciales permet à la fois de préciser les responsabilités de chacune des parties dans la tenue de promotions, d'actualiser la notion de promotion commerciale en fonction des pratiques en cours et de donner un avantage concurrentiel aux associations commerçantes en respect de la vision de l'arrondissement et de ses citoyens. Le nouveau règlement mise davantage sur le partenariat pour assurer le développement du commerce proximité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le nouveau règlement permet une valorisation accrue de l'environnement en incitant davantage les promotions commerciales à faciliter le recyclage et le compostage.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption de ce règlement permettra d'appliquer les nouvelles règles dès son adoption et facilitera la gestion des demandes de promotion et d'événements promotionnels.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La notion d'événement exceptionnel, introduite à la section II du règlement, permet de d'introduire des activités nouvelles aux piétonnalisations en cours et possiblement futures

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communications conjointe est en cours d'élaboration par l'arrondissement, en collaboration avec les SDC et l'association de la rue Duluth dans le cadre des piétonnalisations en préparation. La division des communications et des relations avec les citoyens en assurera le relais dans les outils de communication appropriés.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis COLLERETTE  
Commissaire - développement économique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gisèle BOURDAGES  
Chef de division urbanisme

Le : 2021-04-20

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michael TREMBLAY

Directeur de la Direction du développement du  
territoire et des études techniques



**Dossier # : 1215924001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08) afin d'autoriser la construction de deux immeubles de 3 étages comprenant 9 logements sur le lot 1 443 987 (4527-4529, rue Saint-Denis).

**ADOPTION DE LA RÉOLUTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-18) AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION DE DEUX IMMEUBLES DE 3 ÉTAGES COMPRENANT 9 LOGEMENTS SUR LE LOT 1 443 987 (4527-4529, RUE SAINT-DENIS) ET CE EN DÉROGEANT AU RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277)**

La Direction est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

ATTENDU QUE le projet maximise le potentiel du site tout en contribuant à l'animation et à la surveillance de la ruelle;

ATTENDU QUE le projet permet l'aménagement d'une cour intérieure planté et la préservation d'un arbre de grand gabarit en plus de faciliter la construction de logements traversants bénéficiant d'une meilleure ventilation et éclairage naturel;

ATTENDU QUE le projet encourage l'utilisation du vélo en facilitant l'accès au stationnement;

ATTENDU QUE le concept architectural réinterprète les caractéristiques de la maison de faubourg;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet lors de sa séance du 23 février 2021.

Autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, la construction de deux immeubles de 3 étages comprenant 9 logements sur le lot 1 443 987 (4527-4529, rue Saint-Denis) et

ce en dérogeant au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, le tout, aux conditions suivantes :

- Que la hauteur des bâtiments soit d'un maximum de 11,5 mètres et 3 étages sans mezzanine;
- Que les bâtiments intègrent un maximum de 9 logements;
- Qu'un parement de pierre calcaire Saint-Jacques ou Saint-Marc soit utilisé au niveau du sous-sol et du rez-de-chaussée sur la façade donnant sur la rue Saint-Denis;
- Que le rez-de-chaussée soit construit avec un recul d'au moins 2 m de la ligne de lot donnant sur la rue Saint-Denis;
- Que le 3e étage soit en recul d'au moins 1,5 m de la façade;
- Que l'escalier donnant sur la rue Saint-Denis soit en volée droite perpendiculaire à la façade;
- Que le parement du deuxième et troisième étage soit en revêtement léger;
- Qu'une superficie d'au moins 20 m<sup>2</sup> soit composée de végétaux plantés en pleine terre;
- Que soient plantés et maintenus au moins 2 arbres ayant un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à 5 cm à une hauteur égale ou supérieure à 1,8m;
- Que tous les sentiers piétons extérieurs soient composés d'un revêtement de sol en pavé perméable;
- Que l'ensemble des équipements mécaniques soit installé au toit de l'immeuble;
- Que le projet intègre une sortie d'eau protégée du gel pour l'arrosage du jardin intérieur;
- Qu'un minimum de 9 unités de stationnement pour vélo soit aménagé dans la cour intérieure;
- Qu'il n'y ait aucune unité de stationnement pour automobile intérieure ou extérieure;
- Que la porte d'accès donnant sur la ruelle n'ouvre pas sur le domaine public;
- Qu'une grille architecturale soit présente dans chaque ouverture d'accès;
- Qu'une stratégie de gestion des déchets, comprenant minimalement une salle à déchets intérieure, soit déposée préalablement à l'émission du permis de construction;
- Qu'un enduit anti-graffiti soit appliqué sur l'élévation donnant sur la ruelle et sur le mur latéral sud sur une hauteur minimale de 2 m à partir du sol;
- Qu'une impression commémorative rappelant l'évolution du site soit préparée par un expert en patrimoine et installée sur les plans verticaux de l'encadrement de l'entrée cochère

D'autoriser la consultation publique écrite et d'apporter les adaptations nécessaires à la procédure d'approbation référendaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens.

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*;

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation, dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-04-08 13:12

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1215924001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08) afin d'autoriser la construction de deux immeubles de 3 étages comprenant 9 logements sur le lot 1 443 987 (4527-4529, rue Saint-Denis).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En raison de problèmes de sécurité, de défaillances structurelles, de moisissures et d'infiltrations d'eau, le bâtiment actuel du 4527-4529, rue Saint-Denis doit obligatoirement être démoli.

En remplacement, il est proposé de construire un bâtiment d'expression contemporaine inspiré de l'histoire du lieu. D'abord, un premier bâtiment reprend essentiellement l'implantation du bâtiment actuel, mais avec une volumétrie sur trois étages. Le parti architectural proposé revisite la maison de faubourg à démolir en réinterprétant les caractéristiques architecturales de cette typologie. Le second bâtiment en fond de lot a essentiellement le même volume que le premier. En reprenant l'encadrement des fenêtres présente en façade et un utilisant la brique pâle, les concepteurs réussissent à rappeler la façade et à atténuer la présence de ce nouveau volume sur ruelle. Au total, 9 logements seront créés soit deux de quatre chambres, un d'une chambre et 6 studios.

Les deux bâtiments sont reliés par des coursives extérieures et un escalier permettant l'accès à chacun des logements. Pour encourager l'utilisation du vélo, les concepteurs proposent d'installer les neuf unités de stationnement à l'extérieur à la verticale sur cet espace de transit. Le concept paysager de la cour avant s'inspire des autres cours végétalisées sur la rue Saint-Denis. Pour la cour intérieure, le concept assure une intimité pour les occupants et la préservation de l'arbre existant sur le terrain voisin.

Comme l'immeuble est situé dans l'aire de protection du Sanctuaire du Saint-Sacrement le projet de construction doit être approuvé par le Ministère de la Culture et des Communications.

Le projet déroge aux dispositions suivantes du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* :

- Article 7.1 : Il est interdit d'implanter plus qu'un bâtiment principal sur un terrain;
- Article 43 : Le mur arrière d'un bâtiment doit être implanté à une distance égale ou supérieure à 3 m de l'axe de la ruelle;

- Article 210 : Un local situé au rez-de-chaussée doit être occupé par un usage de la famille commerce ou équipements collectifs et institutionnels;
- Article 629.11 : Une aire de stationnement pour vélo doit être située au rez-de-chaussée du bâtiment, à l'étage immédiatement inférieur ou dans une dépendance;
- Article 629.12 : Une unité de stationnement pour vélo doit mesurer au moins 2 m de longueur et 0,75 m de largeur de façon à permettre de stationner un vélo en position normale sur 2 roues au sol.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

## **DESCRIPTION**

Autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, la construction de deux immeubles de 3 étages comprenant 9 logements sur le lot 1 443 987 (4527-4529, rue Saint-Denis), et ce, en dérogeant au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, le tout, aux conditions suivantes :

- Que la hauteur des bâtiments soit d'un maximum de 11,5 mètres et 3 étages sans mezzanine;
- Que les bâtiments intègrent un maximum de 9 logements;
- Qu'un parement de pierre calcaire Saint-Jacques ou Saint-Marc soit utilisé au niveau du sous-sol et du rez-de-chaussée sur la façade donnant sur la rue Saint-Denis;
- Que le rez-de-chaussée soit construit avec un recul d'au moins 2 m de la ligne de lot donnant sur la rue Saint-Denis;
- Que le 3e étage soit en recul d'au moins 1,5 m de la façade;
- Que l'escalier donnant sur la rue Saint-Denis soit en volée droite perpendiculaire à la façade;
- Que le parement du deuxième et troisième étage soit en revêtement léger;
- Qu'une superficie d'au moins 20 m<sup>2</sup> soit composée de végétaux plantés en pleine terre;
- Que soient plantés et maintenus au moins 2 arbres ayant un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à 5 cm à une hauteur égale ou supérieure à 1,8m;
- Que tous les sentiers piétons extérieurs soient composés d'un revêtement de sol en pavé perméable;
- Que l'ensemble des équipements mécaniques soit installé au toit de l'immeuble;
- Que le projet intègre une sortie d'eau protégée du gel pour l'arrosage du jardin intérieur;
- Qu'un minimum de 9 unités de stationnement pour vélo soit aménagé dans la cour intérieure;
- Qu'il n'y ait aucune unité de stationnement pour automobile intérieure ou extérieure;
- Que la porte d'accès donnant sur la ruelle n'ouvre pas sur le domaine public;
- Qu'une grille architecturale soit présente dans chaque ouverture d'accès;
- Qu'une stratégie de gestion des déchets, comprenant minimalement une salle à déchets intérieure, soit déposée préalablement à l'émission du permis de construction;
- Qu'un enduit anti-graffiti soit appliqué sur l'élévation donnant sur la ruelle et sur le mur latéral sud sur une hauteur minimale de 2 m à partir du sol;

- Qu'une impression commémorative rappelant l'évolution du site soit préparée par un expert en patrimoine et installée sur les plans verticaux de l'encadrement de l'entrée cochère.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des études techniques est favorable au projet proposé pour les motifs suivants :

- Maximiser le potentiel du site tout en contribuant à l'animation et à la surveillance de la ruelle;
- Permettre l'aménagement d'une cour intérieure plantée et la préservation d'un arbre de grand gabarit en plus de faciliter la construction de logements traversants bénéficiant d'une meilleure ventilation et éclairage naturelle;
- Encourager l'utilisation du vélo en facilitant l'accès au stationnement;
- Permettre un concept architectural réinterprétant les caractéristiques de la maison de faubourg.

Le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable lors de sa réunion du 23 février 2021.

Aucun impact sur les valeurs du monastère du Saint-Sacrement et son environnement n'a été identifié et des procédures sont en cours en vue d'obtenir l'autorisation ministérielle.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Considérant son emplacement stratégique, le projet propose de densifier le site avec neuf logements de typologies variées sans toutefois causer l'abattage de l'arbre de grande valeur paysagère sur le lot voisin.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 par le gouvernement du Québec modifie le processus d'approbation d'une dérogation prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessibles les différents avis publics, sur le site Internet de l'arrondissement et au bureau d'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui sera diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**Ce projet particulier contient une disposition susceptible d'approbation référendaire**

**Étape réalisée :**

- **23 février 2021** : Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

**Étapes projetées :**

- **12 avril 2021** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- **Avril 2021** : Avis public diffusé sur le site Internet de l'arrondissement annonçant la tenue d'une consultation écrite;

**Étapes subséquentes:**

- Consultation écrite;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, du second projet de résolution;
- Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal(14-029)* et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal (04-047)*. Toutefois, le projet déroge aux articles 7.1, 43, 210, 629.11 et 629.12 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simon S LEMIEUX  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-03-19

Gisèle BOURDAGES  
Chef de division urbanisme

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur de la Direction du développement du  
territoire et des études techniques



**Dossier # : 1217894002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (2002-07) afin d'autoriser le prolongement de l'escalier arrière du bâtiment sis au 3700, boulevard Saint-Laurent

**ADOPTER UNE RÉOLUTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES (2002-07) AFIN D'AUTORISER LE PROLONGEMENT DE L'ESCALIER D'ISSUE MENANT AU 4E ÉTAGE POUR UNE MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT SIS AU 3700, BOULEVARD SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE le prolongement de l'escalier permettra la mise aux normes d'une issue afin d'assurer la sécurité des locataires en cas d'évacuation d'urgence;

ATTENDU QUE le prolongement de l'escalier est discret, léger et est fait d'acier peint tel que l'existant;

ATTENDU QUE le prolongement de l'escalier n'augmente pas l'emprise dans la marge;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet à sa séance du 18 mai 2021;

ATTENDU que dans le cadre de la consultation écrite tenue du 19 mai au 2 juin 2021, aucun commentaire n'a été reçu de la part des citoyens;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité, rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (2002-07)*, pour le bâtiment, situé au 3700, boulevard Saint-Laurent, le prolongement de l'escalier d'issue arrière et ce, en dérogeant à l'article 349.1 (constructions autorisées dans une cour) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, à la condition que l'escalier soit fait d'acier et implanté à une distance minimale de 0.5 m de la limite de propriété arrière.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-06-02 16:21

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217894002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (2002-07) afin d'autoriser le prolongement de l'escalier arrière du bâtiment sis au 3700, boulevard Saint-Laurent

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2006, un permis a été délivré afin d'agrandir l'appentis au toit pour en faire une mezzanine conforme aux normes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Depuis ce temps, la RBQ a modifié la classification de ce volume, l'identifiant dorénavant comme un 4<sup>e</sup> étage. Afin de rendre l'espace conforme et sécuritaire pour les utilisateurs, il est nécessaire de prolonger l'escalier arrière du 3<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> étage. Étant donné que l'immeuble se situe à 2,23 m de la limite arrière, l'escalier sera implanté à 0.5 m de cette limite.

Pour accéder au 4<sup>e</sup> étage depuis l'escalier, une porte doit être ajoutée sur le volume. L'architecte propose également le remplacement des fenêtres sur le mur arrière. Une évaluation PIIA est requise pour l'ajout d'une porte et le remplacement d'une fenêtre sur un mur arrière uniquement, car le bâtiment est un TAS.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n / a

**DESCRIPTION**

Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (2002-07), afin d'autoriser le prolongement de l'escalier pour une mise aux normes du bâtiment sis au 3700, boulevard Saint-Laurent, et ce, en dérogeant à l'article 349.1 (constructions autorisées dans une cour) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), à la condition que l'escalier soit fait d'acier et implanté à une distance minimale de 0.50 m de la limite de propriété arrière.

**JUSTIFICATION**

La Direction est favorable à la présente demande de dérogation mineure pour les motifs suivants :

- La prolongation de l'escalier permettra la mise aux normes d'une issue et d'assurer la sécurité des locataires en cas d'évacuation d'urgence;

- L'ajout est discret, léger et est fait d'acier peint tel que l'existant;
- Le prolongement de l'escalier n'augmente pas l'emprise dans la marge arrière.

Le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable lors de sa réunion du 18 mai 2021.

Aucun commentaire n'a été soumis à l'arrondissement dans le cadre de la consultation écrite, qui s'est tenue du 19 mai au 2 juin 2021.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

n/a

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 par le gouvernement du Québec modifie le processus d'adoption d'une dérogation mineure adopté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **Étapes réalisées :**

- **18 mai 2021** : Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;
- **19 mai 2021** : Publication de l'avis public sur le site Internet et au bureau de l'arrondissement au moins 15 jours avant la séance du conseil d'arrondissement;
- **19 mai au 2 juin 2021** : Consultation écrite.

#### **Étape projetée :**

- **7 juin 2021** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07) et au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge à l'article 349.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277)

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude PARENT  
Agente de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-14

Gisèle BOURDAGES  
Chef de division urbanisme

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur de la Direction du développement du  
territoire et des études techniques

**Dossier # : 1212957005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - Projet de construction d'un immeuble d'usage mixte de trois étages avec sous-sol, 2 commerces et 6 logements avec terrasse au toit, situé au 5007, rue Saint-Denis.

**APPROBATION DES PLANS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) 2005-18 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE D'USAGE MIXTE DE TROIS ÉTAGES AVEC SOUS-SOL, 2 COMMERCES ET 6 LOGEMENTS AVEC COUR TERRASSE AU TOIT, SITUÉ AU 5007, RUE SAINT-DENIS**

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (2005-18)*;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 23 février 2021;

ATTENDU que des dessins d'exécution en architecture, structure, mécanique et paysage, avancés à ±70%, seront reçus avant la délivrance du permis;

ATTENDU qu'une lettre de garantie irrévocable correspondant à 10 % de la valeur des travaux ou un contrat de surveillance du chantier par l'architecte sera déposée avant la délivrance des permis, afin d'assurer la conformité de l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'approuver les dessins révisés et signés par l'architecte Laura Freha Azoulay, reçus par la Direction le 29 avril 2021, pour la construction d'un immeuble à usage mixte de trois étages avec sous-sol, 2 commerces et 6 logements avec terrasse au toit, situé au 5007, rue Saint-Denis, faisant l'objet d'une demande de permis numéro 3002643774, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (PIIA) (2005-18)*.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-05-14 09:50

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1212957005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - Projet de construction d'un immeuble d'usage mixte de trois étages avec sous-sol, 2 commerces et 6 logements avec terrasse au toit, situé au 5007, rue Saint-Denis.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction (numéro 3002643774) a été déposée, à la Direction du développement du territoire et des études techniques, le 14 février 2021. Cette demande concerne le site du 5007, rue Saint-Denis, où le bâtiment qui y est implanté fait l'objet d'une demande de certificat d'autorisation de démolition, déposée le 11 décembre 2019 (no 3001723695). Les travaux prévoient la démolition complète. L'immeuble a fait l'objet de travaux de démantèlement au-delà de ce qui était prévu au permis d'agrandissement no 3001432890. Une fois le permis révoqué, le requérant a fermé le chantier et stabilisé la charpente en place, le tout sous la supervision de la division des permis et inspections.

Le présent projet vise à ériger un immeuble de trois étages, deux commerces au rez-de-chaussée et six logements avec terrasse au toit, et ce, conformément à ce qu'autorise le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*. La demande de construction reprend le projet tel qu'il avait été conçu lors de la demande d'agrandissement révoquée. L'alignement de construction est revu pour s'aligner avec le bâtiment au nord, pour plus de cohérence. La charpente des planchers et des murs restants sera démolie, car endommagée par l'eau et les éléments, la charpente de toiture et son platelage n'ayant pas reçu de membrane étanche.

Conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18)*, le projet de construction a été évalué selon les critères et objectifs de l'annexe B - Fascicule d'intervention 1. - Agrandissements et nouvelles constructions et les caractéristiques de l'aire de paysage 4 (Saint-Louis-du-Mile End) et l'unité de paysage 11B (rue Saint-Denis 3). Les revêtements proposés sont compatibles à ceux observables dans cette aire de paysage. Plus précisément, les revêtements des murs face à Saint-Denis sont en brique d'argile de teinte rouge-brun et foncée avec accent de pierre calcaire St-Marc. La cour arrière en forme de «L» reçoit un revêtement en brique d'argile et d'acier prépeint, ainsi que la plantation d'un arbre mature.

Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 23 février 2021 et a reçu un avis favorable au projet de construction.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Une demande de certificat d'autorisation de démolition (no 3001723695) a été déposée le 11 décembre 2019. La consultation écrite s'est tenue du 16 au 30 octobre 2020 et le comité d'étude des demandes de démolition s'est réuni le 3 novembre 2020. Une décision favorable a été rendue le 12 novembre 2020 par le comité, CD20 010.

## **DESCRIPTION**

Approuver les dessins révisés, signés et scellés par l'architecte Laura Freha Azoulay, reçus par la Direction le 29 avril 2021, pour la construction d'un bâtiment d'usage mixte de trois étages avec sous-sol, 2 commerces et 6 logements avec terrasse au toit, situé au 5007, rue Saint-Denis. (lot 1 444 066).

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'approuver les plans révisés susmentionnés pour les motifs suivants :

- le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale(2005-18)*;
- à sa séance du 23 février 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la proposition.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

sans objet

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La cour arrière est verdie et inclut la plantation d'un arbre mature, La terrasse au toit possède des bacs de végétation permanents.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

aucun

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les réunions du comité consultatif d'urbanisme se sont tenues par vidéoconférence.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui sera diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étape projetée**

- 7 juin 2021 : Adoption de la proposition par le conseil d'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

François CONTANT  
Architecte

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-04-30

Gisèle BOURDAGES  
Chef de division urbanisme

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques